

Le 6 avril 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 48146

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 1^{er} février 2016, concernant les
lots 4 516 503 et 5 312 716 du cadastre du Québec à Salaberry-de-Valleyfield

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. Avis de non-conformité du 9 novembre 2015 (2 pages);
2. Avis de non-conformité du 11 septembre 2014 (2 pages);
3. Avis d'infraction du 11 octobre 2009 (2 pages);
4. Certificat d'autorisation du 5 juillet 1995 (2 pages);
5. Modification du 14 novembre 2009 (2 pages);
6. Modification du 6 avril 2010 (2 pages);
7. Modification du 15 novembre 2006 (2 pages);
8. Modification du 22 septembre 2010 (2 pages);
9. Permis d'exploitation du 29 juillet 2004 (2 pages);
10. Permis d'exploitation du 8 septembre 2014 (2 pages);
11. Rapport de l'inspection du 4 juillet 2013 (12 pages);
12. Rapport de l'inspection du 4 septembre 2014 (4 pages);
13. Rapport de l'inspection du 6 mai 2013 (39 pages);
14. Rapport de l'inspection du 11 mars 2010 (2) (20 pages);
15. Rapport de l'inspection du 11 mars 2010 (4 pages);
16. Rapport de l'inspection du 20 mars 2012 (2) (16 pages);
17. Rapport de l'inspection du 20 mars 2012 (4 pages);
18. Rapport de l'inspection du 21 octobre 2013 (2 pages);
19. Rapport de l'inspection du 24 février 2015 (13 pages);
20. Rapport de l'inspection du 29 octobre 2015 (2 pages);
21. Rapport de l'inspection du 29 septembre 2009 (1) (7 pages);
22. Rapport de l'inspection du 29 septembre 2009 (2) (15 pages);

...2

23. Rapport de l'inspection du 30 juillet 2015 (19 pages);
24. Rapport de l'inspection du 24 juillet 1995 (5 pages).

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3) des frais de 69,16 \$ sont applicables, soit 182 pages à 0,38 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,45 \$ est soustraite, réduisant les frais à 61,71 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 61,71 \$, fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante : 201 place Charles-LeMoine, 2^e étage. Longueuil (Québec) J4K 2T5.

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (2)

Longueuil, le 9 novembre 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ali Excavation inc.
760, boulevard des Érables
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4

N/Réf. : 7610-16-01-0017200
401305497

**Objet : Rejet de matières dangereuses résiduelles au 760 boulevard des
Érables à Salaberry-de-Valleyfield**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 29 octobre 2015 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir émis, déposé, dégagé, rejeté ou permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'une matière dangereuse dans l'environnement ou dans un système d'égout, à savoir des huiles usées.
Règlement sur les matières dangereuses, article 8
- Ne pas avoir avisé sans délai le ministre lors d'un rejet accidentel d'une matière dangereuse dans l'environnement.
Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (2)
- Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des huiles usées et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.
Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al. 1 (3)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

...2

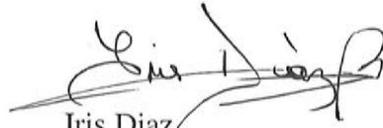
De plus, nous vous demandons de nous transmettre d'ici au **9 décembre 2015** un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Sebastian Lossio au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 238 ou à l'adresse courriel sebastian.lossio@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

ID/SL/jl



Iris Diaz,
Chef d'équipe, secteur industriel

Longueuil, le 11 septembre 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Ali Excavation inc.
760, boulevard des Érables
Case postale 160
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4

N/Réf. : 7610-16-01-0017200
401173399

**Objet : Ne pas avoir procédé à l'échantillonnage d'un appareil de combustion
ou d'un four industriel utilisant des huiles usées ainsi qu'absence de
rapport d'échantillonnage**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 4 septembre 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Ne pas avoir procédé à l'échantillonnage ou effectué un calcul ou une mesure prescrit, à savoir l'échantillonnage à la source des gaz émis à l'atmosphère d'un appareil de combustion utilisant des huiles usées.
Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 97.
- Ne pas avoir produit ou ne pas avoir transmis au ministre le rapport d'échantillonnage ou l'écrit prévu.
Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, article 200

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

...2

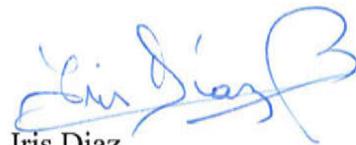
Nous vous informons que, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. En effet, il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Iris Diaz au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 242 ou à l'adresse courriel iris.diaz@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.

ID/jl/nd



Iris Diaz
Chef d'équipe, secteur industriel

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 15 octobre 2009

AVIS D'INFRACTION

Ali excavation inc.
760, rue des Érables
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4

N/Réf. : 7610-16-01-0017200
400643807

Objet : Opération et gestion non conforme pour la collecte, l'entreposage et l'utilisation
d'huiles usées à des fins énergétiques servant à l'exploitation d'une usine de
béton bitumineux

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 29 septembre 2009 par des fonctionnaires
dûment autorisée du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous
avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la Loi et au Règlement :

1. Non-respect des conditions prévues au permis délivré le 14 septembre 2009 pour avoir brûlé
des huiles usées végétales mélangées aux huiles usées minérales et synthétiques, pour avoir
brûlé 50 000 litres d'huiles usées ayant un dépassement de normes en halogènes organiques
totaux, pour la réutilisation d'absorbants contaminés dans la fabrication de béton bitumineux
et pour l'absence du registre de transbordement des huiles usées;
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
article 123.1
2. Registre de matières dangereuses résiduelles non maintenu conformément.
 - *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r.15.2)
article 131

...2

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux correctifs qui s'imposent et nous informer de vos intentions afin de corriger la situation.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M^{me} Danièle Poulin au 450 928-7607, poste 350.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis ni le fait de vous y conformer ne nous prive du droit d'exercer les recours prévus à l'égard des infractions observées.



Robert Séguin
Chef d'équipe

RS/DP/dp



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de la Montérégie**

Longueuil, le 5 juillet 1995

**CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)**

Ali Excavation inc.
760, Boulevard Des Érables
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4

N/Réf. : 7610-16-01-0017201
1087360

**Objet : Concassage et tamisage de béton de ciment et de béton
bitumineux récupéré**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 3 février 1995, reçue le 6 février 1995 et complétée le 21 juin 1995, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Entreprendre l'exploitation d'équipements de concassage et de tamisage de béton de ciment et de béton bitumineux sur le lot 1497 dans la paroisse de Sainte-Cécile à la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield dans la municipalité régionale de comté de Beauharnois - Salaberry.

La demande de certificat d'autorisation fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation.



CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-16-01-0205601
1087316

Le 5 juillet 1995

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement
et de la Faune,



Kathleen Carrière
Directrice régionale - Environnement

KC/RH/ig



Longueuil, le 6 avril 2010

MODIFICATION

Ali Excavation inc.
760, boulevard des Érables
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4

N/Réf. : 7610-16-01-0017207
400695521

Objet : Collecte, entreposage et utilisation d'huiles usées à des fins
énergétiques

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le permis délivré le 14 septembre 2009, en vertu des articles 70.11 et 70.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) et modifié le 14 décembre 2009, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

- Collecte itinérante par camion-citerne de 17 mètres cubes de matières dangereuses de catégorie A01 et A02 et utilisation des huiles usées à des fins énergétiques pour le procédé de séchage des agrégats de l'usine de béton bitumineux;
- Entreposage de matières dangereuses de catégorie A01 et A02 jusqu'à un maximum de 500 mètres cubes.

Ce projet est basé à l'emplacement mentionné ci-après :

Au 760, boulevard des Érables à Salaberry-de-Valleyfield, sur le lot 189-39 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

N/Réf. : 7610-16-01-0017207
400695521

À la suite de votre demande datée du 29 janvier 2010 et reçue le 1^{er} février 2010 dûment complétée, j'autorise, en vertu de l'article 70.16 de ladite loi, les modifications suivantes :

Mélange des produits pétroliers conventionnels (mazout de types 0 à 6) à des huiles minérales usées et utilisation de ce mélange à des fins énergétiques pour le procédé de séchage des agrégats de l'usine de béton bitumineux.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 29 janvier 2010 et signée par Serge Loiselle, concernant la demande de modification du permis pour la valorisation des huiles usées à des fins énergétiques.

La modification devra être réalisée conformément à ce document.

En outre, ladite modification ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Le permis d'exploitation est valide jusqu'au 29 juillet 2014.

Pour la ministre,



PP/AD/ad

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 14 décembre 2009

MODIFICATION

Ali Excavation inc.
760, boulevard des Érables
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4

N/Réf. : 7610-16-01-0017206
400667501

Objet : Collecte, entreposage et utilisation d'huiles usées à des fins
énergétiques

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le permis délivré le 14 septembre 2009, en vertu des articles 70.11 et 70.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

- Collecte itinérante par camion-citerne de 17 mètres cubes de matières dangereuses de catégorie A01 et A02 et utilisation des huiles usées à des fins énergétiques pour le procédé de séchage des agrégats de l'usine de béton bitumineux;
- Entreposage de matières dangereuses de catégorie A01 et A02 jusqu'à un maximum de 500 mètres cubes.

Ce projet est basé à l'emplacement mentionné ci-après :

Au 760, boulevard des Érables à Salaberry-de-Valleyfield, sur le lot 189-39 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

N/Réf. : 7610-16-01-0017206
400667501

À la suite de votre demande datée du 19 novembre 2009 et reçue le 20 novembre 2009 dûment complétée, j'autorise, en vertu de l'article 70.16 de ladite loi, les modifications suivantes :

Mélange des huiles végétales usées à des huiles minérales usées et utilisation de ce mélange à des fins énergétiques pour le procédé de séchage des agrégats de l'usine de béton bitumineux. La quantité maximale d'huiles végétales usées, utilisées à des fins énergétiques sera de 100 000 litres par année.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 19 novembre 2009 et signée par Serge Loiselle, concernant la demande de modification du permis pour la valorisation des huiles usées à des fins énergétiques.

La modification devra être réalisée conformément à ce document.

En outre, ladite modification ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Le permis d'exploitation est valide jusqu'au 29 juillet 2014.

Pour la ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre Paquin', is written over a faint circular stamp or watermark.

PP/AD/ad

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 15 novembre 2006

MODIFICATION

Ali Excavation inc.
760, boulevard des Érables
Salaberry de Valleyfield (Québec) J6T 6G4

N/Réf. : 7610-16-01-0017204
400358928

Objet : Collecte et utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le permis délivré le 29 juillet 2004, en vertu de l'article 70,11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Collecte itinérante par camion citerne de 17 mètres cubes de matières dangereuses de catégorie A01 et A02, pour utilisation à des fins énergétiques, pour le procédé de séchage des agrégats de l'usine de béton bitumineux de la compagnie Ali Excavation, située sur le lot 189-39 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, dont l'adresse civique est le 760, boulevard des Érables, municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

À la suite de votre demande datée du 31 mai 2006, reçue le 5 juin 2006 et complétée le 10 novembre 2006, j'autorise, en vertu de l'article 70,16 de ladite loi, les modifications suivantes :

Augmentation de la capacité d'entreposage jusqu'à un maximum de 500 mètres cubes de matières dangereuses de catégorie A01 et A02.

Conformément à l'article 70.12 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la délivrance de ce permis est assujettie à la condition nommée ci-après :

Les huiles usées entreposées ne pourront être vendues qu'à des entreprises titulaires d'un permis valide pour l'utilisation à des fins énergétiques.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

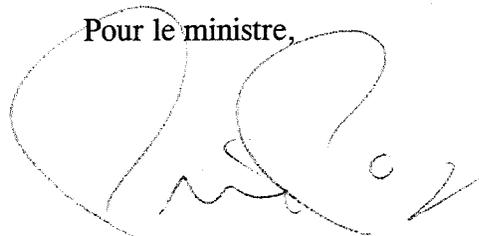
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 31 mai 2006 et signée par Serge Loiselle, concernant la demande de modification de permis d'exploitation;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 10 novembre 2006 et signée par Serge Loiselle, concernant les lettres des 21 août, 8, 20 et 26 septembre 2006, un engagement et des informations supplémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/DL/jl

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 22 septembre 2010

MODIFICATION

Ali Excavation inc.
760, boulevard des Érables
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4

N/Réf. : 7610-16-01-0017208
400752183

Objet : Collecte, entreposage et utilisation d'huiles usées à des fins
énergétiques

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le permis délivré le 14 septembre 2009, en vertu des articles 70.11 et 70.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) et modifié les 14 décembre 2009 et 6 avril 2010, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

- Collecte itinérante par camion-citerne de 17 mètres cubes de matières dangereuses de catégorie A01 et A02 et utilisation des huiles usées à des fins énergétiques pour le procédé de séchage des agrégats de l'usine de béton bitumineux;
- Entreposage de matières dangereuses de catégorie A01 et A02 jusqu'à un maximum de 500 mètres cubes.

Ce projet est basé à l'emplacement mentionné ci-après :

Au 760, boulevard des Érables à Salaberry-de-Valleyfield, sur les lots 189-39, 1497 et 1614 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

N/Réf. : 7610-16-01-0017208
400752183

À la suite de votre demande datée du 28 avril 2010, reçue le 30 avril 2010 et complétée le 9 septembre 2010, j'autorise, en vertu de l'article 70.16 de ladite loi, les modifications suivantes :

Installation de 10 réservoirs hors sol d'une capacité de 50 000 litres chacun;

Augmentation de la capacité d'entreposage maximale d'huiles usées de catégories A01 et A02 à 1000 mètres cubes.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

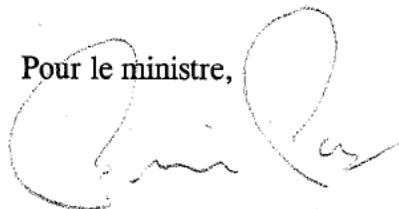
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 28 avril 2010 et signée par Serge Loiselle, concernant la demande de modification du permis pour l'augmentation de la capacité d'entreposage d'huiles usées;
- Documents transmis le 26 juillet 2010 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des informations additionnelles;
- Document transmis le 8 septembre 2010 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant l'assurance contre les atteintes à l'environnement;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 9 septembre 2010 et transmis par **Articles 23-24 de la L.A.D.** concernant des informations additionnelles.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Le permis d'exploitation est valide jusqu'au 29 juillet 2014.

Pour le ministre,



PP/AD/ad

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 8 septembre 2014

PERMIS
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 70.11)

Ali Excavation Inc.
760, boulevard des Érables
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4

N/Réf. : 7610-10-01-0017205
401171308

Objet : Collecte, entreposage et utilisation des huiles usées à des fins énergétiques

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de renouvellement de permis datée du 30 avril 2014, reçue le 5 mai 2014 et complétée le 2 septembre 2014, je délivre au titulaire mentionné ci-dessus, conformément à l'article 70.11 et 70.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le permis à l'égard de l'activité décrite ci-dessous :

- Collecte itinérante de matières dangereuses de catégorie A01 et A02 par camion-citerne de 18 mètres cubes -et utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques pour le séchage des agrégats de l'usine de béton bitumineux;
- Entreposage de matières dangereuses de catégorie A01 et A02, jusqu'à un maximum de 1 100 mètres cubes;
- Mélange des huiles végétales usées à des huiles minérales usées et utilisation de ce mélange à des fins énergétiques;
- La quantité maximale d'huiles végétales usées, utilisées à des fins énergétiques sera de 100 000 litres par année;
- Mélange de produits pétroliers conventionnels (mazouts de types 0 à 6) à des huiles minérales usées et utilisation de ce mélange à des fins énergétiques.

Ce projet est situé à l'emplacement mentionné ci-après :

Sur le lot 4 516 503 du cadastre du Québec (anciennement les lots 189-39, 1497 et 1614 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Cécile), municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, dont l'adresse civique est le 760, boulevard des Érables, dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield.

Les documents suivants font partie intégrante du présent permis :

- Lettre et documents transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datés du 30 avril 2014 et signés par Marc-André Loiselle, concernant la demande de renouvellement de permis;
- Documents transmis le 4 août 2014 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques signés par Marc-André Loiselle concernant des informations additionnelles et un chèque;
- Courriel et documents transmis le 2 septembre 2014 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par Ana Fernandes, concernant des informations additionnelles, un rapport préliminaire et un engagement.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

Conformément à l'article 70.12 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la délivrance de ce permis est assujettie aux conditions ci-après :

- Les huiles usées ne devront pas dépasser la concentration maximale de 2 mg/kg de chrome et de 0,5 % de soufre lors de leur utilisation dans le procédé de séchage des agrégats ou elles devront être acheminées vers un site autorisé à les recevoir;
- Les huiles usées entreposées ne pourront être vendues qu'à des entreprises titulaires d'un permis valide pour l'utilisation à des fins énergétiques.

Ce permis est valide jusqu'au 29 juillet 2019, conformément à l'article 70.14 de ladite loi.

En outre, ce permis ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/AM/am

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise de
l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 29 juillet 2004

PERMIS D'EXPLOITATION

Ali Excavation inc.
760, rue Des Érables
Salaberry de Valleyfield (Québec) J6T 6G4

N/Réf. : 7610-16-01-0017203
400161585

Objet : Collecte et utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de permis d'exploitation datée du 16 avril 2004, reçue le 27 avril 2004 et complétée le 19 juillet 2004, je délivre au titulaire ci-dessus mentionné, conformément à l'article 70.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le présent permis d'exploitation à l'égard de l'activité décrite ci-dessous :

Collecte itinérante par camion citerne de 17 mètres cubes de matières dangereuses de catégorie A01 et A02, pour utilisation à des fins énergétiques, pour le procédé de séchage des agrégats de l'usine de béton bitumineux de la compagnie Ali Excavation, située sur le lot 189-39 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, situé au 760 boulevard Des Érables, de la municipalité de Salaberry de Valleyfield, sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Conformément à l'article 70.12 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la délivrance de ce permis est assujettie à la condition nommée ci-après :

Les huiles usées ne devront pas dépasser la concentration maximale de 2 mg/kg de chrome et 0,5% de soufre lors de leur utilisation dans le procédé de séchage des agrégats, ou elles devront être acheminées vers un site autorisé à les recevoir.

Les documents suivants font partie intégrante du présent permis d'exploitation :

- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 16 avril 2004 et signée par Serge Loiseau, concernant la demande de permis pour le transport et l'utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 7 juillet 2004, concernant des informations supplémentaires et des engagements;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 16 juillet 2004, concernant des informations supplémentaires et des engagements.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être exploité conformément à cette demande de permis d'exploitation et à ces documents.

Ce permis d'exploitation est valide pour une durée de 5 ans à compter de la date des présentes.

En outre, ce permis d'exploitation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/DL/lg



Lorraine Goyette
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

SECTION A

RAPPORT D'INSPECTION
MATIÈRES DANGEREUSES

(X) programmée
(X) de contrôle
() plainte

N/Référence : 7610-16-01-0017200
 No CIDREQ : 1143616580
 Date de l'inspection : 2013-07-04 Heure : 13h30
 Nom de l'inspecteur : Lucie Veilleux

IDENTIFICATION

- Lieu inspecté (nom, adresse, lot, cadastre) Ali excavation inc.
760, boulevard des Érables
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 6G4

Raison sociale et adresse postale
 (si différente)
Casier postal 160

- Type d'activité Section

Centre d'entreposage	(X)	B
Centre de traitement	()	B
Utilisateur à des fins énergétiques	(X)	B
Lieu d'élimination	()	B
Réutilisateur	()	C
Producteur	()	D

- Type d'entreposage Nb Section

a) Intérieur :

- en contenants	()	E
- en vrac sur une aire aménagée ou dans un conteneur	()	F
- en réservoir de surface	()	G
- en citerne	()	H

b) Extérieur : Nb Section

- en contenants	()	I
- en vrac dans un conteneur	()	J
- en réservoir de surface	(X)	G
- en citerne	()	H
- en réservoir souterrain	()	K
- en tas sur une aire réservée	()	L

	<u>NOM/FONCTION</u>	<u>TÉLÉPHONE</u>
PERSONNE(S)	<u>Louise Roy</u>	<u>450-373-2010</u>
RENCONTRÉE(S):	<u>Ana Fernandes, secrétaire services tech.</u>	

PLAIGNANT/PLAIGNANTE : Rencontré(e) : OUI () NON () N/A (X)

**PIÈCES
ANNEXÉES :**

Photo(s)
Nb ()

Croquis
Nb ()

Carte(s)
()

Plan(s)
()

n° _____

n° _____

Échantillon(s) Nb
()
Eau

()
Air

()
Sol

()
M.D.

Lieu de prélèvement
et nature :

Autre(s) (X)
Précisez :

1° Test de niveaux des réservoirs
2°
3°
4°

BUT :

Inspection réalisée dans le cadre du Programme d'inspection systématique

(PISMD, codes C et D : entreposage et utilisation à des fins énergétiques)

Suivi de PANC du 2013-05-28.

SECTION B

**CENTRE D'ENTREPOSAGE ET
UTILISATEUR À DES FINS ÉNERGÉTIQUES**

- Type d'activité Entreposage et utilisateur à des fins énergétiques

**COMPLÉTER CET ENCADRÉ UNIQUEMENT S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE
À L'ARTICLE 118 DU R.M.D.**

Généralités :

- **Permis délivré** : OUI () NON () N/A () L.70.9
 - . date (A/M/J/) : 2009-09-14
 - . échéance (A/M/J) : 2014-07-29

- **Modification au permis** : OUI () NON ()
 - . si OUI, demande de modification présentée : OUI () NON () R.128-129

- **Demande de renouvellement de permis présentée** : OUI () NON () N/A () R.127

- **Garantie fournie** : OUI () NON ()
 - . montant de la garantie : 150 000 \$
 - . échéance : 2014-03-26
 - . conforme : OUI () NON () R.120 à 123

- **Assurance responsabilité conforme** : OUI () NON () R.124-125
 - . montant : 2 M \$
 - . échéance : 2013-08-30

- **Nature des M.D. visées au permis** : Huiles usées
Mazout

- **Quantité d'entreposage indiquée au permis** :

(nature)	(unités)

- **Quantité des M.D. entreposées** :

<u>Huiles usées</u>	<u>N.D.</u>	L.123.1
(nature)	(unités)	

- Registre des M.D. produites, utilisées et reçues tenu	:	OUI (X)	NON ()	N/A ()	R.130
. conforme	:	OUI (X)	NON ()		R.131-132
. délai de conservation respecté (2 ans)	:	OUI (X)	NON ()		R.133
- Rapport annuel des M.D. reçues ou produites préparé	:	OUI (X)	NON ()		R.134
. conforme	:	OUI (X)	NON ()		R.135 à 137
. transmis	:	OUI (X)	NON ()		R.138

COMPLÉTER CET ENCADRÉ SI LE TITULAIRE DE PERMIS ENTREPOSE À L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PLUS DE 45 000 KG DE L'UNE DES M.D. VISÉES AUX PARAGRAPHES 1 À 5 OU PLUS DE 45 000 KG DE PLUSIEURS DES CATÉGORIES DE M.D. VISÉES AUX PARAGRAPHES 1 À 6 DE L'ARTICLE 85 ET QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.

- Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion	:	OUI ()	NON ()		R.85
. Si oui :					
a) entretien annuel du système effectué	:	OUI ()	NON ()		R.90
b) certificat d'installation et d'entretien conservé	:	OUI ()	NON ()		R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI ()	NON ()		
. si NON, équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI ()	NON ()		R.89

COMPLÉTER CET ENCADRÉ SI LE TITULAIRE DE PERMIS ENTREPOSE À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PLUS DE 20 000 KG D'UNE MATIÈRE VISÉE AUX PARAGRAPHES 1 À 5, OU PLUS DE 20 000 KG DE PLUSIEURS DES CATÉGORIES DE MATIÈRES VISÉES AUX PARAGRAPHES 1 À 6 DE L'ARTICLE 86 ET QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.

1) - Entre 20 000 et 45 000 kg	:	OUI ()	NON ()	N/A ()	
. si OUI, bâtiment protégé par un système					
a) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI ()	NON ()		R.86 et 91
b) d'extinction automatique d'incendie approprié	:	OUI ()	NON ()		R.86
2) - Plus de 45 000 kg	:	OUI ()	NON ()	N/A ()	
. si OUI, bâtiment protégé par un système					
a) de détection d'intrusion	:	OUI ()	NON ()		R.85
b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI ()	NON ()		R.86 et 91
c) d'extinction automatique d'incendie approprié	:	OUI ()	NON ()		R.86

- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	:	OUI	()	NON	()	R.90
. Si OUI, certificat d'installation et d'entretien conservé	:	OUI	()	NON	()	R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI	()	NON	()	
. si NON, équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI	()	NON	()	R.89

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL Y A ENTREPOSAGE DE BPC ET S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.

1. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C.	:	OUI	()	NON	()	
Si oui :						
- Entreposage intérieur						
. Bâtiment protégé par un système :						
a) de détection d'intrusion	:	OUI	()	NON	()	R.88
b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI	()	NON	()	R.88-91
c) d'extinction automatique d'incendie	:	OUI	()	NON	()	R.88
- Entreposage extérieur						
. Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion	:	OUI	()	NON	()	R.88

2. ENTREPOSAGE DE 20 000 KG OU MOINS DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C.	:	OUI	()	NON	()	
Si oui :						
- Entreposage intérieur						
. Bâtiment protégé par :						
a) un système de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI	()	NON	()	R.88-91
b) extincteurs portatifs appropriés	:	OUI	()	NON	()	R.88

3. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE MATIÈRES ET OBJETS CONTENANT DES BPC OU CONTAMINÉS PAR DES BPC	:	OUI	()	NON	()	
Si oui :						
- Bâtiment équipé d'un dispositif mécanique de ventilation	:	OUI	()	NON	()	N/A ()
. si OUI :						
. muni d'un système d'urgence permettant, dès qu'il y a présence de chaleur ou de fumée, d'arrêter la ventilation et de fermer les registres d'admission et d'évacuation d'air	:	OUI	()	NON	()	R.87

4- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	:	OUI	()	NON	()			R.90
. si OUI :								
. certificat d'installation et d'entretien conservés	:	OUI	()	NON	()			R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI	()	NON	()			
. si NON :								
. Équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI	()	NON	()			R.89
- S'agit-il d'un lieu de dépôt définitif	:	OUI	()	NON	(X)			
. Si OUI :								
a) aménagé de manière à empêcher toute intrusion	:	OUI	()	NON	()			R.99
b) muni d'une affiche à l'entrée, placée bien en vue	:	OUI	()	NON	()			R.100
- Cessation des activités ou démantèlement de tout bâtiment ayant contenu des M.D.	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI :								
a) préavis de 30 jours au ministre	:	OUI	()	NON	()			R.13
b) démantèlement ou décontamination conforme	:	OUI	()	NON	()			R.13
- Biens meubles, immeubles, ouvrages et équipements maintenus en bon état	:	OUI	(X)	NON	()			R.37
- Déversement accidentel	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI :								
a) cessation du déversement	:	OUI	()	NON	()			R.9
b) avis au ministre	:	OUI	()	NON	()			R.9
c) décontamination	:	OUI	()	NON	()			R.9
- Mélanges ou dilutions conformes	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	()	R.10
- Expédition et/ou réception d'une M.D. dans un lieu autorisé	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	()	R.11
. si OUI :								
a) contrat conforme entre l'expéditeur et le destinataire et conservé (2 ans)	:	OUI	()	NON	(X)	N/A	()	R.11, L.123.1
b) M.D. confiées à un transporteur autorisé et délai de conservation du document d'expédition respecté (2 ans)	:	OUI	()	NON	()	N/A	(X)	R.12-21
- Présence d'un transformateur inutilisable	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI, drainé	:	OUI	()	NON	()			R.16
- Présence de matières et objets contenant des B.P.C. ou contaminés par des B.P.C.	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI, regroupés et entreposés à l'écart des autres M.D. ou placés dans un conteneur	:	OUI	()	NON	()	N/A	()	R.42

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL Y A UTILISATION À DES FINS ÉNERGÉTIQUES D'UNE M.D.						
- Utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques	:	OUI	(X)	NON	()	
. si OUI :						
a) équipement de combustion ≥ 3 MW	:	OUI	(X)	NON	()	N/A () R.26
b) normes prévues à l'annexe 6 respectées	:	OUI	(X)	NON	()	R.26
c) réservoir et raccord munis d'un système de prise d'échantillon	:	OUI	(X)	NON	()	R.28
d) si utilisation d'huiles isolantes usées constituées d'hydrocarbures monocycliques ou polycycliques non saturés						
. équipement de combustion ≥ 10 MW	:	OUI	()	NON	()	N/A (X) R.27
- Utilisation à des fins énergétiques d'une M.D. autre qu'une huile usée	:	OUI	(X)	NON	()	
. si OUI :						
a) utilisée dans un établissement industriel	:	OUI	(X)	NON	()	R.24
b) normes prévues à l'annexe 5 respectées	:	OUI	(X)	NON	()	R.24
- Fabrication d'un combustible à partir de M.D.	:	OUI	(X)	NON	()	
. si OUI, les M.D. utilisées rencontrent-elles les normes prévues à l'annexe 5	:	OUI	(X)	NON	()	R.25

NOTES :	Modification du permis 2010-04-06 : Mélange de mazout aux huiles usées
	R.11 À titre de document d'expédition, l'entreprise émet des bons de travail. Le code d'identification
	des matières selon l'annexe 4 du RMD n'y est pas inscrit. Ils seront ajoutés à la main jusqu'à la
	prochaine commande de bons de travail.
	R.37 : Le dispositif automatique de prise d'inventaire en continu est en voie d'être réparé.

SECTION G

ENTREPOSAGE INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR
EN RÉSERVOIR DE SURFACE

- Identification des aires d'entreposage	Réservoirs de brûlage A, B, C et D
	Réservoirs d'entreposage 1 à 11 et 14
- S'agit-il d'entreposage	
. intérieur	: ()
OU	
. extérieur	: (X)
- Bâtiment construit pour protéger ce qui est entreposé de toute altération que peuvent causer l'eau, la neige, le gel ou la chaleur	: OUI () NON () N/A (X) R.33
- Bâtiment muni d'un plancher étanche non susceptible d'être attaqué par la M.D. entreposée et pouvant supporter cette M.D.	: OUI () NON () N/A (X) R.33
- Aire d'entreposage aménagée pour contenir toutes fuites ou déversements	: OUI (X) NON () N/A () R.33
- Présence de drain dans un endroit où sont entreposées des M.D.	: OUI (X) NON ()
. si OUI :	
a) drain obturé hermétiquement en tout temps	: OUI (X) NON () N/A ()
OU	
b) drain relié à un réseau assurant l'évacuation des M.D. dans un système de récupération de capacité suffisante	: OUI () NON () N/A (X) R.35
NOTES :	
- Réservoirs fermés, étanches, solides, en bon état et fabriqués d'un matériau ne pouvant être modifié par la M.D. entreposée	: OUI (X) NON () R.45

- Eau accumulée dans l'aire d'entreposage recueillie et évacuée conformément à la loi : OUI (X) NON () N/A () R.38
- Réservoirs munis d'une étiquette visible indiquant la M.D. entreposée : OUI (X) NON () R.46
- Aire d'entreposage des M.D. accessible en tout temps aux équipes d'urgence : OUI (X) NON () R.36

NOTES :

- Vérification trimestrielle des équipements d'entreposage effectuée : OUI (X) NON () R.39
- Registre d'inspection tenu : OUI (X) NON () N/A () R.39
. si OUI :
- a) conforme et à jour : OUI (X) NON () R.39
- b) délai de conservation respecté (2 ans) : OUI (X) NON () R.39

**COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE
À L'ARTICLE 32 DU R.M.D**

- Réservoir et tuyauterie en surface protégés contre la corrosion : OUI (X) NON () R.54
- Réservoir muni d'un mécanisme de sécurité empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage ou de vidange : OUI (X) NON () R.53
- Présence de tuyauterie souterraine : OUI () NON (X)
. si OUI :
- A) à double paroi et pourvu d'un système de détection automatique de fuite : OUI () NON () R.58
- Indice de fuite : OUI () NON ()
- . si OUI :
- Date de test d'étanchéité : _____ R.59
- B) tuyauterie souterraine en acier protégée contre la corrosion : OUI () NON () N/A () R.61
. si OUI :
- a) système de protection contre la corrosion conforme : OUI () NON () R.61
- b) vérification de fonctionnement dudit système : OUI () NON () R.62
- c) vérification conforme : OUI () NON () R.62
- d) attestation de fonctionnement conservée et conforme : OUI () NON () R.62
- . si NON :
- Fuite détectée : OUI () NON ()
- . si OUI :
- Date de remplacement prévue : _____ R.65

- Réservoir de capacité supérieure à 2 000 kg	:	OUI	(X)	NON	()		
. si OUI :							
a) réservoir à double paroi pourvu d'un système de détection automatique des fuites	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	()
<input type="checkbox"/> OU							
b) réservoir avec bassin étanche intégré et conforme	:	OUI	()	NON	()	N/A	()
<input type="checkbox"/> OU							
c) réservoir placé dans un bassin étanche et conforme	:	OUI	()	NON	()	N/A	() R.56
- Présence de plusieurs réservoirs dans un même bassin	:	OUI	(X)	NON	()		
. si OUI, matières compatibles	:	OUI	(X)	NON	()		R.56
- Entreposage de matières explosives, comburantes ou de liquides inflammables	:	OUI	()	NON	(X)		
. si OUI, interdiction d'utilisation des réservoirs de matières plastiques ou de fibre de verre respectée	:	OUI	()	NON	()		R.51 et 52
- Réservoirs protégés par des butoirs	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	() R.55
- Réservoir de capacité supérieure à 20 000 litres muni d'un dispositif automatique de prise d'inventaire en continu et d'un dispositif de prévention de déversement	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	() R.57 et 148

**COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE
AUX ARTICLES 32 ET 81 DU R.M.D.**

- Entreposage de M.D. liquides	:	OUI	(X)	NON	()		
. si OUI, présence de substance absorbante à proximité du lieu d'entreposage	:	OUI	(X)	NON	()		R.83
- Lieu d'entreposage aménagé de manière à empêcher toute intrusion	:	OUI	(X)	NON	()		R.82
- Entreposage intérieur d'une M.D. susceptible d'émettre un gaz inflammable	:	OUI	()	NON	(X)		
. si OUI, bâtiment muni d'un appareil de détection automatique d'un tel gaz ou alarme automatique lors de l'arrêt du système de ventilation	:	OUI	()	NON	()		R.84

RÉSERVOIR N°	NATURE DES M.D.	CAPACITÉ PAR RÉSERVOIR	QUANTITÉ (LITRES)
A	Huiles usées	50 m ³	N.D.
B	Huiles usées	50 m ³	N.D.
C	Huiles usées	50 m ³	N.D.
D	Huiles usées	50 m ³	N.D.
1	Huiles usées	50 m ³	N.D.
2	Huiles usées	50 m ³	N.D.
3	Huiles usées	50 m ³	N.D.
4	Huiles usées	50 m ³	N.D.
5	Huiles usées	50 m ³	N.D.
6	Huiles usées	50 m ³	N.D.
7	Huiles usées	50 m ³	N.D.
8	Huiles usées	50 m ³	N.D.
9	Huiles usées	50 m ³	N.D.
10	Huiles usées	50 m ³	N.D.
11	Huiles usées	50 m ³	N.D.
14	Huiles usées	50 m ³	N.D.
		TOTAL :	

NOTES : Tous les réservoirs sont à double paroi.

Pour les réservoirs 1 à 4, 7 à 11 et 14, le système automatique de détection des fuites entre les parois (manomètre mesurant la pression) est placé dans la boîte protégeant l'ouverture de remplissage.

Les réservoirs A, B, C et D sont situés dans un bassin de rétention.

SECTION M

CONCLUSION

- Inspection programmée : (X)
- Inspection de contrôle : (X)
 . Date de l'avis d'infraction : 2013-05-28
- Plainte : ()

LISTE DES INFRACTIONS RELEVÉES ET CORRIGÉES

N°	INFRACTION	AIRE D'ENTREPOSAGE	N° ART.	INFRAC. CORRIGÉE ()	INFRAC. EN SUSPENS
1	Le code d'identification des matières selon l'annexe 4 du RMD est absent sur les bons de connaissance.		11 du RMD		X
2	Le dispositif automatique de prise d'inventaire en continu des réservoirs n'est pas fonctionnel.	Extérieur	37 du RMD		X

- Avis d'infraction requis : OUI () NON (X)

NOTES

Les manquements ont déjà été signifiés le 2013-05-28 et les correctifs requis ont été entrepris.

RECOMMANDATIONS

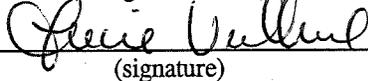
Je recommande de s'assurer que les correctifs entrepris seront complétés.

VÉRIFICATION

-- INSPECTÉ PAR

Lucie Veilleux

(chargé du dossier)



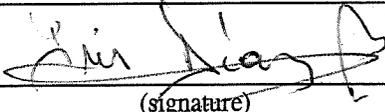
(signature)

2013-07-26

(date)

- VÉRIFIÉ PAR

Iris Diaz



(signature)

(fonction)

2013/07/30

(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

1 Identification

Date de la vérification : 2014-09-04 Heure de début : 13 h 30 Heure de fin : 15 h 30
Inspecteur : Iris Diaz

N° intervention : 300910149 Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)
N° gestion documentaire : 7610-16-01-0017200 N° du rapport de vérification : 401173316
N° demande : <<< VALEUR INTROUVABLE >>> Type de demande : <<< VALEUR INTROUVABLE >>>

But de la vérification : Ali Excavation Salaberry-de-Valleyfield
Vérifier si le rapport d'échantillonnage des gaz émis à l'atmosphère nous a été envoyé.

Lieu concerné par la vérification

Nom du lieu : Ali Excavation inc.

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : 13304464

Type de lieu : industrie

Localisation du lieu :

Adresse du lieu : 760, boulevard des Érables
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4

Intervenant(s) du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant
Ali Excavation inc.		760, boulevard Des Érables C.P. 160 Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4	13304464

Personnes contactées

SO

Autres pièces annexées au rapport

SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Document	1	Lettre datée du 7 février 2014
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

2 Mise en contexte (facultatif)

SO

Cette compagnie a un permis pour la collecte, l'entreposage et l'utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques venant à échéance le 29 juillet 2014.

Une lettre de rappel pour le renouvellement du permis leur fut envoyée le 7 février 2014 (annexe I). Dans cette lettre on indique aussi « Veuillez noter que le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* exige que l'exploitant d'un appareil de combustion ou d'un four industriel utilisant des huiles usées, doit procéder au moins une fois tous les trois ans, à l'échantillonnage à la source des gaz émis à l'atmosphère par cet appareil ou ce four et en calculer la concentration dans l'atmosphère en utilisant un modèle de dispersion atmosphérique conformément à l'annexe H de ce règlement. »

« Le premier échantillonnage devait avoir lieu avant le 30 juin 2012. Puisque nous n'avons reçu aucun résultat de votre part concernant cet échantillonnage, vous devrez présenter un engagement à procéder à cet échantillonnage d'ici le 1^{er} juin 2014 et à nous faire parvenir le rapport de caractérisation au plus tard, 45 jours après les travaux. »

3 Description de la vérification

J'ai vérifié avec la chargée de projet, Aline Mansouri, qui m'indique qu'en date du 2 septembre 2014 elle a reçu un rapport très sommaire de la caractérisation atmosphérique et que le rapport ne nous sera acheminé, probablement, que vers le 12 septembre prochain.

En outre, le permis n'a pas encore été renouvelé faute d'avoir réalisé la caractérisation et d'avoir reçu le rapport correspondant complet. La compagnie opère donc sans permis depuis le 29 juillet 2014.

Suite à l'engagement pris par Ali Excavation (correspondance du 2/9/14) le permis pourra être renouvelé.

4 Conclusion

L'échantillonnage n'a pas eu lieu le ou avant le 30 juin 2012.

L'échantillonnage n'a pas eu lieu au plus tard le 1^{er} juin 2014, tel qu'exigé par l'ancien analyste au dossier.

Le rapport n'a pas été remis au MDDELCC 45 jours après le 1^{er} juin 2014 tel qu'exigé par l'ancien analyste au dossier.

L'article 97 du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* (RAA) indique « En outre, l'exploitant doit procéder, aux premier échantillonnage et calcul dans un délai n'excédant pas un an à compter du 30 juin 2011 dans le cas d'un appareil ou d'un four existant (...) », tandis que l'article 200 du même règlement exige « Ce rapport doit nous être transmis, sur support papier et électronique, (...) dans les 120 jours suivant la fin de la campagne d'échantillonnage. »

4 Conclusion

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

1	Manquement : ne pas avoir procédé à l'échantillonnage des émissions atmosphériques à la date prévue par règlement Référence légale : RAA art. 97	Degré de gravité des conséquences : mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : En absence du rapport d'échantillonnage, on ne peut pas déterminer s'il y a ou non un risque	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication : En absence du rapport d'échantillonnage, on ne peut pas déterminer s'il y a ou non un risque Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur)	
	Explication : En absence du rapport d'échantillonnage, on ne peut pas déterminer s'il y a ou non un risque	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : En absence du rapport d'échantillonnage, on ne peut pas déterminer s'il y a ou non un risque	

Facteurs aggravants

SO

<input type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
<input type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :

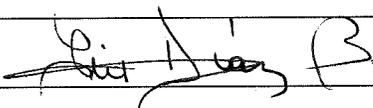
Facteurs atténuants

SO

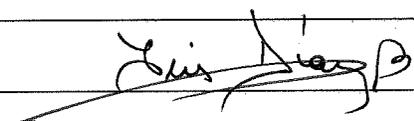
<input type="checkbox"/>	Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels.
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir
<input type="checkbox"/>	Autre facteur atténuant à considérer :

5 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur
Ainsi, je recommande de faire parvenir un avis de non-conformité à la cie en dérogation aux articles 97 et 200 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.

Rédigé par : Iris Diaz	Date de rédaction : 2014-09-04
Signature : 	

6 Vérification du rapport

Approuvé par : Iris Diaz	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2014-09-04
Commentaires :	

Longueuil, le 7 février 2014

Ali Excavation inc.
Salaberry-de-Valleyfield

N/Réf. : 7610-16-01-0017205

Objet : Renouvellement du permis pour collecte, entreposage et utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques

Madame,
Monsieur,

L'entreprise Ali excavation inc., est titulaire d'un permis pour la collecte, l'entreposage et l'utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques, délivré le 14 septembre 2009 en vertu de l'article 70.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ce permis arrivera à échéance le 29 juillet 2014.

En vertu de l'article 127 du *Règlement sur les matières dangereuses*, toute demande de renouvellement doit être adressée au ministre entre le 120^e et le 60^e jour qui précède la date de son expiration. Par conséquent, si vous désirez poursuivre les activités autorisées par ce permis et ses modifications, le cas échéant, vous devez présenter une demande de renouvellement de permis entre le 29 mars et le 29 mai 2014.

La demande de renouvellement doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie certifiée de l'acte autorisant la présentation d'une demande de renouvellement et autorisant la personne désignée à signer la déclaration du demandeur;
- Original de la "Déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement", daté et signé ou une copie si celle-ci date de moins d'un an;
- Attestation à l'effet que tous renseignements ou documents ayant été transmis lors de la demande de permis et de ses modifications sont exacts. À noter que tout changement devra faire l'objet d'une demande de modification de permis;
- Chèque au montant de 553 \$ fait à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie pour couvrir les droits exigibles.

Le permis sera renouvelé aux conditions suivantes :

- Le titulaire se conforme aux conditions, restriction ou interdiction mentionnées au permis;
- Le titulaire satisfait aux conditions prévues par règlement;
- Le titulaire respecte la Loi et ses règlements ainsi qu'à toutes modifications survenues depuis la délivrance du permis;
- Le titulaire poursuit toutes les activités prévues au permis (tout changement devra faire l'objet d'une modification de permis);
- Toutes les infractions signalées dans les avis de non-conformité devront avoir été corrigées à moins qu'un échéancier de correction ait été présenté et approuvé par le ministre et que les termes de ce dernier sont respectés.

Une visite d'inspection pourrait être effectuée avant le renouvellement du permis afin de vérifier la conformité des installations avec le permis et ses modifications ainsi que le respect de la Loi et de ses règlements.

Veillez noter que le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* exige que l'exploitant d'un appareil de combustion ou d'un four industriel utilisant des huiles usées, doit procéder au moins une fois tous les trois ans, à l'échantillonnage à la source des gaz émis à l'atmosphère par cet appareil ou ce four et en calculer la concentration dans l'atmosphère en utilisant un modèle de dispersion atmosphérique conformément à l'annexe H de ce règlement.

Le premier échantillonnage devait avoir lieu avant le 30 juin 2012. Puisque nous n'avons reçu aucun résultat de votre part concernant cet échantillonnage, vous devrez présenter un engagement à procéder à cet échantillonnage d'ici le 1^{er} juin 2014 et à nous faire parvenir le rapport de caractérisation au plus tard, 45 jours après les travaux.

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné.

Veillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

JL/jl

Jean Latulipe, ing.
Analyste
Service industriel

SECTION A

**RAPPORT D'INSPECTION
MATIÈRES DANGEREUSES**
 programmée
 de contrôle
 plainte

N/Référence : 7610-16-01-0017200
 No CIDREQ : 1143616580
 Date de l'inspection : 2013-05-06 Heure : 11h00
 Nom de l'inspecteur : Lucie Veilleux

IDENTIFICATION

- **Lieu inspecté** (nom, adresse, lot, cadastre) Ali excavation inc.
760, boulevard des Érables
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 6G4

Raison sociale et adresse postale (si différente)
Casier postal 160

Type d'activité		<u>Section</u>
Centre d'entreposage	<input checked="" type="checkbox"/>	B
Centre de traitement	<input type="checkbox"/>	B
Utilisateur à des fins énergétiques	<input checked="" type="checkbox"/>	B
Lieu d'élimination	<input type="checkbox"/>	B
Réutilisateur	<input type="checkbox"/>	C
Producteur	<input type="checkbox"/>	D

Type d'entreposage	Nb	<u>Section</u>
a) Intérieur :		
- en contenants	<input type="checkbox"/>	E
- en vrac sur une aire aménagée ou dans un conteneur	<input type="checkbox"/>	F
- en réservoir de surface	<input type="checkbox"/>	G
- en citerne	<input type="checkbox"/>	H
b) Extérieur :		
- en contenants	<input type="checkbox"/>	I
- en vrac dans un conteneur	<input type="checkbox"/>	J
- en réservoir de surface	<input checked="" type="checkbox"/>	G
- en citerne	<input type="checkbox"/>	H
- en réservoir souterrain	<input type="checkbox"/>	K
- en tas sur une aire réservée	<input type="checkbox"/>	L

	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S)	<u>Simon Loiselle, gérant</u>	<u>450-373-2010</u>
RENCONTRÉE(S):	<u>Ana Fernandes, secrétaire services tech.</u>	

PLAIGNANT/PLAIGNANTE : Rencontré(e) : OUI () NON () N/A (X)

NOM/ADRESSE : _____

 Téléphone : _____

**PIÈCES
ANNEXÉES :**

Photo(s)
Nb ()

Croquis
Nb ()

Carte(s)
()

Plan(s)
()

n° _____

n° _____

Échantillon(s) Nb

()

()

()

()

Eau

Air

Sol

M.D.

Lieu de prélèvement
et nature :

Autre(s) (X)

Précisez :

1° Résultats d'analyses des huiles usées

2° Registre des matières dangereuses résiduelles

3°

4°

BUT :

Inspection réalisée dans le cadre du Programme d'inspection systématique

(PISMD, codes C et D : entreposage et utilisation à des fins énergétiques)

SECTION B

CENTRE D'ENTREPOSAGE ET
UTILISATEUR À DES FINS ÉNERGÉTIQUES- Type d'activité Entreposage et utilisateur à des fins énergétiquesCOMPLÉTER CET ENCADRÉ UNIQUEMENT S'IL NÉ S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE
À L'ARTICLE 118 DU R.M.D.

Généralités :

- **Permis délivré** : OUI () NON () N/A () L.70.9
 . date (A/M/J) : 2009-09-14
 . échéance (A/M/J) : 2014-07-29
- **Modification au permis** : OUI () NON ()
 . si OUI, demande de modification présentée : OUI () NON () R.128-129
- **Demande de renouvellement de permis présentée** : OUI () NON () N/A () R.127
- **Garantie fournie** : OUI () NON ()
 . montant de la garantie : 150 000 \$
 . échéance : 2014-03-26
 . conforme : OUI () NON () R.120 à 123
- **Assurance responsabilité conforme** : OUI () NON () R.124-125
 . montant : 2 M \$
 . échéance : 2013-08-30
- **Nature des M.D. visées au permis** : Huiles usées
Mazout

- **Quantité d'entreposage indiquée au permis** :

	<u>Huiles usées</u>	<u>1000 m³</u>
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____
	(nature)	(unités)
- **Quantité des M.D. entreposées** : Huiles usées N.D. L.123.1

 (nature) (unités)

- Registre des M.D. produites, utilisées et reçues tenu	: OUI (X) NON () N/A ()	R.130
. conforme	: OUI (X) NON ()	R.131-132
. délai de conservation respecté (2 ans)	: OUI (X) NON ()	R.133
- Rapport annuel des M.D. reçues ou produites préparé	: OUI (X) NON ()	R.134
. conforme	: OUI (X) NON ()	R.135 à 137
. transmis	: OUI (X) NON ()	R.138

COMPLÉTER CET ENCADRÉ SI LE TITULAIRE DE PERMIS ENTREPOSE À L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PLUS DE 45 000 KG DE L'UNE DES M.D. VISÉES AUX PARAGRAPHERS 1 À 5 OU PLUS DE 45 000 KG DE PLUSIEURS DES CATÉGORIES DE M.D. VISÉES AUX PARAGRAPHERS 1 À 6 DE L'ARTICLE 85 ET QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.

- Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion	: OUI () NON ()	R.85
. Si oui :		
a) entretien annuel du système effectué	: OUI () NON ()	R.90
b) certificat d'installation et d'entretien conservé	: OUI () NON ()	R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	: OUI () NON ()	
. si NON, équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	: OUI () NON ()	R.89

COMPLÉTER CET ENCADRÉ SI LE TITULAIRE DE PERMIS ENTREPOSE À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PLUS DE 20 000 KG D'UNE MATIÈRE VISÉE AUX PARAGRAPHERS 1 À 5, OU PLUS DE 20 000 KG DE PLUSIEURS DES CATÉGORIES DE MATIÈRES VISÉES AUX PARAGRAPHERS 1 À 6 DE L'ARTICLE 86 ET QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE

AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D

1) - Entre 20 000 et 45 000 kg	: OUI () NON () N/A ()	
. si OUI, bâtiment protégé par un système		
a) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	: OUI () NON ()	R.86 et 91
b) d'extinction automatique d'incendie approprié	: OUI () NON ()	R.86
2) - Plus de 45 000 kg	: OUI () NON () N/A ()	
. si OUI, bâtiment protégé par un système		
a) de détection d'intrusion	: OUI () NON ()	R.85
b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	: OUI () NON ()	R.86 et 91
c) d'extinction automatique d'incendie approprié	: OUI () NON ()	R.86

- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	:	OUI	()	NON	()	R.90
. Si OUI, certificat d'installation et d'entretien conservé	:	OUI	()	NON	()	R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI	()	NON	()	
. si NON, équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI	()	NON	()	R.89

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL Y A ENTREPOSAGE DE BPC ET S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.

1. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C. : OUI () NON ()

Si oui :

- Entreposage intérieur

. Bâtiment protégé par un système :

a) de détection d'intrusion : OUI () NON () R.88

b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie : OUI () NON () R.88-91

c) d'extinction automatique d'incendie : OUI () NON () R.88

- Entreposage extérieur

. Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion : OUI () NON () R.88

2. ENTREPOSAGE DE 20 000 KG OU MOINS DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C. : OUI () NON ()

Si oui :

- Entreposage intérieur

. Bâtiment protégé par :

a) un système de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie : OUI () NON () R.88-91

b) extincteurs portatifs appropriés : OUI () NON () R.88

3. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE MATIÈRES ET OBJETS CONTENANT DES BPC OU CONTAMINÉS PAR DES BPC : OUI () NON ()

Si oui :

- Bâtiment équipé d'un dispositif mécanique de ventilation : OUI () NON () N/A ()

. si OUI :

. muni d'un système d'urgence permettant, dès qu'il y a présence de chaleur ou de fumée, d'arrêter la ventilation et de fermer les registres d'admission et d'évacuation d'air : OUI () NON () R.87

4- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	:	OUI	()	NON	()			R.90
si OUI :								
certificat d'installation et d'entretien conservés	:	OUI	()	NON	()			R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI	()	NON	()			
si NON :								
Équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI	()	NON	()			R.89
- S'agit-il d'un lieu de dépôt définitif	:	OUI	()	NON	(X)			
Si OUI :								
a) aménagé de manière à empêcher toute intrusion	:	OUI	()	NON	()			R.99
b) muni d'une affiche à l'entrée, placée bien en vue	:	OUI	()	NON	()			R.100
- Cessation des activités ou démantèlement de tout bâtiment ayant contenu des M.D.	:	OUI	()	NON	(X)			
si OUI :								
a) préavis de 30 jours au ministre	:	OUI	()	NON	()			R.13
b) démantèlement ou décontamination conforme	:	OUI	()	NON	()			R.13
- Biens meubles, immeubles, ouvrages et équipements maintenus en bon état	:	OUI	()	NON	(X)			R.37
- Déversement accidentel	:	OUI	()	NON	(X)			
si OUI :								
a) cessation du déversement	:	OUI	()	NON	()			R.9
b) avis au ministre	:	OUI	()	NON	()			R.9
c) décontamination	:	OUI	()	NON	()			R.9
- Mélanges ou dilutions conformes	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	()	R.10
- Expédition et/ou réception d'une M.D. dans un lieu autorisé	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	()	R.11
si OUI :								
a) contrat conforme entre l'expéditeur et le destinataire et conservé (2 ans)	:	OUI	()	NON	(X)	N/A	()	R.11, L.123.1
b) M.D. confiées à un transporteur autorisé et délai de conservation du document d'expédition respecté (2 ans)	:	OUI	()	NON	()	N/A	(X)	R.12-21
- Présence d'un transformateur inutilisable	:	OUI	()	NON	(X)			
si OUI, drainé	:	OUI	()	NON	()			R.16
- Présence de matières et objets contenant des B.P.C. ou contaminés par des B.P.C.	:	OUI	()	NON	(X)			
si OUI, regroupés et entreposés à l'écart des autres M.D. ou placés dans un conteneur	:	OUI	()	NON	()	N/A	()	R.42

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL Y A UTILISATION À DES FINS ÉNERGÉTIQUES D'UNE M.D. OU UTILISATION D'UNE M.D. DANS LA FABRICATION D'UN COMBUSTIBLE						
- Utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques	:	OUI	(X)	NON	()	
. si OUI :						
a) équipement de combustion ≥ 3 MW	:	OUI	(X)	NON	()	N/A () R.26
b) normes prévues à l'annexe 6 respectées	:	OUI	(X)	NON	()	R.26
c) réservoir et raccord munis d'un système de prise d'échantillon	:	OUI	(X)	NON	()	R.28
d) si utilisation d'huiles isolantes usées constituées d'hydrocarbures monocycliques ou polycycliques non saturés						
. équipement de combustion ≥ 10 MW	:	OUI	()	NON	()	N/A (X) R.27
- Utilisation à des fins énergétiques d'une M.D. autre qu'une huile usée	:	OUI	(X)	NON	()	
. si OUI :						
a) utilisée dans un établissement industriel	:	OUI	(X)	NON	()	R.24
b) normes prévues à l'annexe 5 respectées	:	OUI	(X)	NON	()	R.24
- Fabrication d'un combustible à partir de M.D.	:	OUI	(X)	NON	()	
. si OUI, les M.D. utilisées rencontrent-elles les normes prévues à l'annexe 5	:	OUI	(X)	NON	()	R.25
COMPLÉTER LES SECTIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE UNIQUEMENT S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE À L'ARTICLE 31 DU R.M.D.						

NOTES :	Modification du permis 2010-04-06 : Mélange de mazout aux huiles usées
	Sur les bons de connaissance, le code d'identification des matières selon l'annexe 4 du RMD n'est pas inscrit. Il s'agit d'un manquement à l'article 11 du RMD.
	Le dispositif automatique de prise d'inventaire en continu des réservoirs n'est pas fonctionnel. Il s'agit d'un manquement à l'article 37 du RMD.

SECTION G

ENTREPOSAGE INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR
EN RÉSERVOIR DE SURFACE

- | - Identification des aires d'entreposage | Réservoirs de brûlage A, B, C et D |
|--|---------------------------------------|
| | Réservoirs d'entreposage 1 à 11 et 14 |
| - S'agit-il d'entreposage | |
| . intérieur | : () |
| OU | |
| . extérieur | : (X) |
| - Bâtiment construit pour protéger ce qui est entreposé de toute altération que peuvent causer l'eau, la neige, le gel ou la chaleur | : OUI () NON () N/A (X) R.33 |
| - Bâtiment muni d'un plancher étanche non susceptible d'être attaqué par la M.D. entreposée et pouvant supporter cette M.D. | : OUI () NON () N/A (X) R.33 |
| - Aire d'entreposage aménagée pour contenir toutes fuites ou déversements | : OUI (X) NON () N/A () R.33 |
| - Présence de drain dans un endroit où sont entreposées des M.D. | : OUI (X) NON () |
| . si OUI : | |
| a) drain obturé hermétiquement en tout temps | : OUI (X) NON () N/A () |
| OU | |
| b) drain relié à un réseau assurant l'évacuation des M.D. dans un système de récupération de capacité suffisante | : OUI () NON () N/A (X) R.35 |
| NOTES : | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| - Réservoirs fermés, étanches, solides, en bon état et fabriqués d'un matériau ne pouvant être modifié par la M.D. entreposée | : OUI (X) NON () R.45 |

- Eau accumulée dans l'aire d'entreposage recueillie et évacuée conformément à la loi : OUI (X) NON () N/A () R.38
- Réservoirs munis d'une étiquette visible indiquant la M.D. entreposée : OUI () NON (X) R.46
- Aire d'entreposage des M.D. accessible en tout temps aux équipes d'urgence : OUI (X) NON () R.36

NOTES : Les réservoirs 9, 10, 11, 14 C et D ne sont pas identifiés. Il s'agit d'un manquement à l'article 46 du RMD.

- Vérification trimestrielle des équipements d'entreposage effectuée : OUI (X) NON () R.39
- Registre d'inspection tenu : OUI (X) NON () N/A () R.39
- . si OUI :
- a) conforme et à jour : OUI (X) NON () R.39
- b) délai de conservation respecté (2 ans) : OUI (X) NON () R.39

**COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE
À L'ARTICLE 32 DU R.M.D**

- Réservoir et tuyauterie en surface protégés contre la corrosion : OUI (X) NON () R.54
- Réservoir muni d'un mécanisme de sécurité empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage ou de vidange : OUI (X) NON () R.53
- Présence de tuyauterie souterraine : OUI () NON (X)
- . si OUI :
- A) à double paroi et pourvu d'un système de détection automatique de fuite : OUI () NON () R.58
- Indice de fuite : OUI () NON ()
- . si OUI :
- Date de test d'étanchéité : R.59
- B) tuyauterie souterraine en acier protégée contre la corrosion : OUI () NON () N/A () R.61
- . si OUI :
- a) système de protection contre la corrosion conforme : OUI () NON () R.61
- b) vérification de fonctionnement dudit système : OUI () NON () R.62
- c) vérification conforme : OUI () NON () R.62
- d) attestation de fonctionnement conservée et conforme : OUI () NON () R.62
- . si NON :
- Fuite détectée : OUI () NON ()
- . si OUI :
- Date de remplacement prévue : R.65

- Réservoir de capacité supérieure à 2 000 kg	:	OUI	(X)	NON	()	
. si OUI :						
a) réservoir à double paroi pourvu d'un système de détection automatique des fuites	:	OUI	()	NON	(X)	N/A ()
<input type="checkbox"/> OU						
b) réservoir avec bassin étanche intégré et conforme	:	OUI	()	NON	()	N/A ()
<input type="checkbox"/> OU						
c) réservoir placé dans un bassin étanche et conforme	:	OUI	()	NON	()	N/A () R.56
- Présence de plusieurs réservoirs dans un même bassin	:	OUI	(X)	NON	()	
. si OUI, matières compatibles	:	OUI	(X)	NON	()	R.56
- Entreposage de matières explosives, comburantes ou de liquides inflammables	:	OUI	()	NON	(X)	
. si OUI, interdiction d'utilisation des réservoirs de matières plastiques ou de fibre de verre respectée	:	OUI	()	NON	()	R.51 et 52
- Réservoirs protégés par des butoirs	:	OUI	(X)	NON	()	N/A () R.55
- Réservoir de capacité supérieure à 20 000 litres muni d'un dispositif automatique de prise d'inventaire en continu et d'un dispositif de prévention de déversement	:	OUI	()	NON	(X)	N/A () R.57 et 148

**COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE
AUX ARTICLES 32 ET 81 DU R.M.D.**

- Entreposage de M.D. liquides	:	OUI	(X)	NON	()	
. si OUI, présence de substance absorbante à proximité du lieu d'entreposage	:	OUI	(X)	NON	()	R.83
- Lieu d'entreposage aménagé de manière à empêcher toute intrusion	:	OUI	(X)	NON	()	R.82
- Entreposage intérieur d'une M.D. susceptible d'émettre un gaz inflammable	:	OUI	()	NON	(X)	
. si OUI, bâtiment muni d'un appareil de détection automatique d'un tel gaz ou alarme automatique lors de l'arrêt du système de ventilation	:	OUI	()	NON	()	R.84

RÉSERVOIR N°	NATURE DES M.D.	CAPACITÉ PAR RÉSERVOIR	QUANTITÉ (LITRES)
A	Huiles usées	50 m ³	N.D.
B	Huiles usées	50 m ³	N.D.
C	Huiles usées	50 m ³	N.D.
D	Huiles usées	50 m ³	N.D.
1	Huiles usées	50 m ³	N.D.
2	Huiles usées	50 m ³	N.D.
3	Huiles usées	50 m ³	N.D.
4	Huiles usées	50 m ³	N.D.
5	Huiles usées	50 m ³	N.D.
6	Huiles usées	50 m ³	N.D.
7	Huiles usées	50 m ³	N.D.
8	Huiles usées	50 m ³	N.D.
9	Huiles usées	50 m ³	N.D.
10	Huiles usées	50 m ³	N.D.
11	Huiles usées	50 m ³	N.D.
14	Huiles usées	50 m ³	N.D.
		TOTAL :	

NOTES : Tous les réservoirs sont à double paroi.

Seuls les réservoir 5 et 6 possèdent un système automatique de détection des fuites entre les parois (manomètre mesurant la pression). Les réservoirs 1 à 4, 7 à 11 et 14 n'en possèdent pas. Il s'agit d'un manquement à l'article 56 du RMD.

Les réservoirs A, B, C et D sont situés dans un bassin de rétention donc le système de détection des fuites entre les parois n'est pas requis.

Les réservoirs récemment installés (9 à 11 et 14) ne possèdent pas de dispositif automatique de prise d'inventaire en continu. Il s'agit d'un manquement à l'article 57 du RMD.

SECTION M

CONCLUSION

- Inspection programmée : (X)
- Inspection de contrôle : ()
 . Date de l'avis d'infraction : _____
- Plainte : ()

LISTE DES INFRACTIONS RELEVÉES ET CORRIGÉES

N°	INFRACTION	AIRE D'ENTREPOSAGE	N° ART.	INFRAC. CORRIGÉE ()	INFRAC. EN SUSPENS
1	Le code d'identification des matières selon l'annexe 4 du RMD est absent sur les bons de connaissance.		11 du RMD		
2	Le dispositif automatique de prise d'inventaire en continu des réservoirs n'est pas fonctionnel.	Extérieur	37 du RMD		
3	Les réservoirs 9, 10, 11, 14, C et D ne sont pas identifiés.	Extérieur	46 du RMD		
4	Les réservoirs 1 à 4, 7 à 11 et 14 sont à double paroi mais ne possèdent pas de système automatique de détection des fuites entre les parois.	Extérieur	56 du RMD		
5	Les réservoirs récemment installés (9 à 11 et 14) ne possèdent pas de dispositif automatique de prise d'inventaire en continu.	Extérieur	57 du RMD		

- Avis d'infraction requis : OUI (X) NON ()

NOTES

RECOMMANDATIONS

Je recommande d'envoyer un avis de non-conformité selon les articles 11, 37, 46, 56, et 57 du RMD.

VÉRIFICATION

-- INSPECTÉ PAR

Lucie Veilleux
(chargé du dossier)

Lucie Veilleux
(signature)

2013-05-12
(date)

(coéquipier)

(signature)

(date)

- VÉRIFIÉ PAR

Iris Diaz

Iris Diaz
(signature)

(fonction)

2013/05/23
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

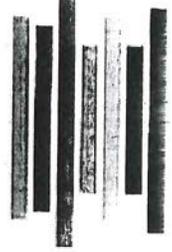
Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 878-4927
F: +1 (418) 878-7185
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

EXOVA



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-533691
Version : 1
Date de réception : 2013-04-16
Votre projet : Huile usée

No. de commande : 33213
No. de client : 179731

Résultats exprimés en base humide sauf indication contraire.

Paramètres	Accrédité CEAEQ	Unités	Date		Résultat(s)
			Préparation	Analyse	
			Identification Identification (suite) Matrice Date de prélèvement Lieu du prélèvement Prélevé par No de laboratoire Huile usée Réservoir # C Huile 2013-04-15 NA Client 2327679		
Arsenic, As	x	mg/kg	2013-04-17	2013-04-17	<2
Cadmium, Cd	x	mg/kg	2013-04-17	2013-04-17	<1
Chrome, Cr	x	mg/kg	2013-04-17	2013-04-17	<1
Plomb, Pb	x	mg/kg	2013-04-17	2013-04-17	<5
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	x	mg/kg	2013-04-16	2013-04-16	50.8
Soufre, S	x	% p/p	2013-04-16	2013-04-16	0.23
Valeur calorifique	x	kJ/kg	---	2013-04-16	45443
Point d'éclair, en coupelle fermée	x	°C	---	2013-04-17	>80
Eau		% v/v	---	2013-04-16	0.16
BPC	x	mg/kg	2013-04-17	2013-04-17	<1
Densité à 15°C		kg/L	---	2013-04-17	0.8719

Commentaires:

Méthodes d'analyse : Annexe I
Contrôle de qualité : Annexe II
Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant.

Chimiste :

Luc Ploss
2013-04-18



Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client. Termes et conditions: <http://www.exova.ca/modalites>

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 878-4927
F: +1 (418) 878-7185
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-533691
Version : 1
Date de réception : 2013-04-16
Votre projet : Huile usée

No. de commande : 33213
No. de client : 179731

Annexe I

Paramètres	No. de méthode ou référence	Instruments ou techniques
Arsenic, As	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Cadmium, Cd	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Chrome, Cr	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Plomb, Pb	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	E-A-EN-EN-FL-PC-MD004	IC
Soufre, S	E-A-EN-EN-FL-PC-MD007	IC
Valeur calorifique	E-A-EN-EN-FL-PC-MD006	Calorimètre Parr
Point d'éclair, en coupelle fermée	ASTM D-93, procédure B	Appareil à vase fermé Pensky Marten
Eau	E-A-EN-EN-FL-PC-MD001	Karl Fischer
BPC	E-A-EN-EN-CHO-PC-MD001	GC-ECD
Densité à 15°C	ASTM D-1298	Hydromètre

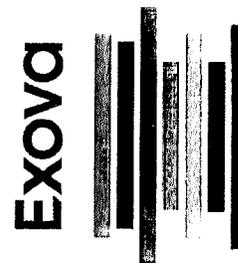
Le certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut ont été conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instructions écrites du client.

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 878-4927
F: +1 (418) 878-7185
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-533691

Version : 1

Date de réception : 2013-04-16

Votre projet : Huile usée

No. de commande : 33213

No. de client : 179731

Annexe II

Paramètres	Unités	Blanc analyse Résultats	Duplicata d'échantillon			Matériaux de référence		
			No de laboratoire	Résultats 1	Résultats 2	Valeurs	Écarts	Obtenus
Arsenic, As	mg/kg	< 2	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	9.9
Cadmium, Cd	mg/kg	< 1	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	10.0
Chrome, Cr	mg/kg	< 1	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	9.9
Plomb, Pb	mg/kg	< 5	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	10.5
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	mg/kg	< 50	---	---	---	1222	978 - 1466	1116
Soufre, S	% p/p	< 0.005	---	---	---	0.1000	0.080 - 0.120	0.0936
Valeur calorifique	kJ/kg	NA	---	---	---	26453	25 924 - 26 982	26471
Point d'éclair, en coupelle fermée	°C	NA	---	---	---	53.9	50.9 - 56.9	51.0
Eau	% v/v	NA	---	---	---	0.50	0.475 - 0.525	0.50
BPC	mg/kg	< 1	---	---	---	---	---	---
Densité à 15°C	kg/L	NA	---	---	---	---	---	---

NA : Non applicable

Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-531184
Version : 1
Date de réception : 2013-03-28
Votre projet : Huile usée

No. de commande : 33107
No. de client : 179731

Résultats exprimés en base humide sauf indication contraire.

Paramètres	Accrédité CEAEQ	Unités	Date		Résultat(s)
			Préparation	Analyse	
Identification					Réservoir # 9
Identification (suite)					
Matrice					Huile
Date de prélèvement					2013-03-27
Lieu du prélèvement					NA
Prélevé par					Client
No de laboratoire					2318731
Arsenic, As	x	mg/kg	2013-04-01	2013-04-01	<2
Cadmium, Cd	x	mg/kg	2013-04-01	2013-04-01	<1
Chrome, Cr	x	mg/kg	2013-04-01	2013-04-01	<1
Plomb, Pb	x	mg/kg	2013-04-01	2013-04-01	5.1
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	x	mg/kg	2013-04-02	2013-04-02	58.1
Soufre, S	x	% p/p	2013-04-02	2013-04-02	0.18
Valeur calorifique	x	kJ/kg	----	2013-04-02	45433
Point d'éclair, en coupelle fermée	x	°C	----	2013-04-04	>80
Eau		% v/v	----	2013-04-03	0.11
BPC	x	mg/kg	2013-04-02	2013-04-02	<1
Densité à 15°C		kg/L	----	2013-04-04	0.8702

Commentaires:

Méthodes d'analyse : Annexe I
Contrôle de qualité : Annexe II
Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant.

Chimiste :

2013-04-04



Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

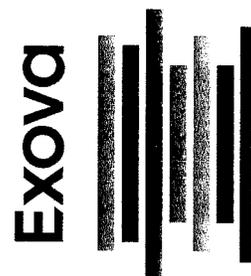
Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client. Termes et conditions: <http://www.exova.ca/modalites>

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (514) 365-2310
T: +1 (418) 878-4927
F: +1 (418) 878-7185
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-2000
F: +1 (514) 697-2000
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-531184
Version : 1
Date de réception : 2013-03-28
Votre projet : Huile usée
No. de commande : 33107
No. de client : 179731

Annexe I

Paramètres	No. de méthode ou référence	Instruments ou techniques
Arsenic, As	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Cadmium, Cd	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Chrome, Cr	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Plomb, Pb	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	E-A-EN-EN-FL-PC-MD004	IC
Soufre, S	E-A-EN-EN-FL-PC-MD007	IC
Valeur calorifique	E-A-EN-EN-FL-PC-MD006	Calorimètre Parr
Point d'éclair, en coupelle fermée	ASTM D-93, procédure B	Appareil à vase fermé Pensky Marten
Eau	E-A-EN-EN-FL-PC-MD001	Karl Fischer
BPC	E-A-EN-EN-CHO-PC-MD001	GC-ECD
Densité à 15°C	ASTM D-1298	Hydromètre

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais : + (514) 366-2310
T : +1 (418) 878-4927
F : +1 (418) 878-7185
E : ventes@exova.com
W : www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T : +1 (514) 697-
F : +1 (514) 697-2
E : ventes@exova.com
W : www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-531184
Version : 1
Date de réception : 2013-03-28
Votre projet : Huile usée
No. de commande : 33107
No. de client : 179731

Annexe II

Identification	Unités	Blanc analyse	Duplicata d'échantillon			Matériaux de référence		
			Résultats	No de laboratoire	Résultats 1	Résultats 2	Valeurs	Écarts
Arsenic, As	mg/kg	< 2	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	9.2
Cadmium, Cd	mg/kg	< 1	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	9.5
Chrome, Cr	mg/kg	< 1	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	9.4
Plomb, Pb	mg/kg	< 5	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	9.8
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	mg/kg	< 50	2318731	61.4	54.8	1222	978 - 1466	1138
Soufre, S	% p/p	< 0.005	2318731	0.19	0.17	0.1000	0.080 - 0.120	0.0878
Valeur calorifique	kJ/kg	NA	2318731	45471	45395	26453	25 924 - 26 982	26389
Point d'éclair, en coupelle fermée	°C	NA	---	---	---	53.9	50.9 - 56.9	52.0
Eau	% v/v	NA	---	---	---	0.50	0.475 - 0.525	0.50
BPC	mg/kg	< 1	---	---	---	---	---	---
Densité à 15°C	kg/L	NA	---	---	---	---	---	---

NA : Non applicable

Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.

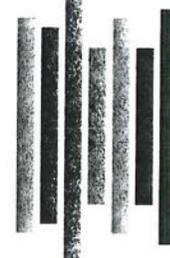
Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais +1 (514) 365-2310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

EXOVA



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-526756
Version : 1
Date de réception : 2013-02-25
Votre projet : ----

No. de commande : 32881
No. de client : 179731

Résultats exprimés en base humide sauf indication contraire.

Paramètres	Accrédité CEAEQ	Unités	Date		Résultat(s)
			Préparation	Analyse	
			<p>Identification</p> <p>Identification (suite)</p> <p>Matrice</p> <p>Date de prélèvement</p> <p>Lieu du prélèvement</p> <p>Prélevé par</p> <p>No de laboratoire</p>		
<p>Réservoir # 8</p> <p>Huile</p> <p>2013-02-25</p> <p>NA</p> <p>Client</p> <p>2302444</p>					
Arsenic, As	x	mg/kg	2013-02-26	2013-02-26	<2
Cadmium, Cd	x	mg/kg	2013-02-26	2013-02-26	<1
Chrome, Cr	x	mg/kg	2013-02-26	2013-02-26	<1
Plomb, Pb	x	mg/kg	2013-02-26	2013-02-26	<1
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	x	mg/kg	2013-02-28	2013-03-01	87.9
Soufre, S	x	% p/p	2013-02-28	2013-03-01	0.25
Valeur calorifique	x	kJ/kg	----	2013-02-28	45605
Point d'éclair, en coupelle fermée	x	°C	----	2013-03-04	>80
Eau		% v/v	----	2013-03-04	0.09
BPC	x	mg/kg	2013-02-27	2013-02-27	<1
Densité à 15°C		kg/L	----	2013-03-04	0.8685

Commentaires:

Méthodes d'analyse : Annexe I

Contrôle de qualité : Annexe II

Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant.

Chimiste :

Luc Plessis
2013-03-04



Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client. Termes et conditions: <http://www.exova.ca/modalites>

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais (+1 514) 365-2310
T : +1 (418) 871-8722
F : +1 (418) 871-9551
E : ventes@exova.com
W : www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T : +1 (514) 697-
F : +1 (514) 697-2091
E : ventes@exova.com
W : www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-526756
Version : 1
Date de réception : 2013-02-25
Votre projet : ---

No. de commande : 32881
No. de client : 179731

Annexe I

Paramètres	No. de méthode ou référence	Instruments ou techniques
Arsenic, As	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Cadmium, Cd	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Chrome, Cr	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Plomb, Pb	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	E-A-EN-EN-FL-PC-MD004	IC
Soufre, S	E-A-EN-EN-FL-PC-MD007	IC
Valeur calorifique	E-A-EN-EN-FL-PC-MD006	Calorimètre Parr
Point d'éclair, en coupelle fermée	ASTM D-93, procédure B	Appareil à vase fermé Pensky Marten
Eau	E-A-EN-EN-FL-PC-MD001	Karl Fischer
BPC	E-A-EN-EN-CHO-PC-MD001	GC-ECD
Densité à 15°C	ASTM D-1298	Hydromètre

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (514) 365-2310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-4
F: +1 (514) 697-2044
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-526756
Version : 1
Date de réception : 2013-02-25
Votre projet : ----

No. de commande : 32881
No. de client : 179731

Résultats exprimés en base humide sauf indication contraire.

Paramètres	Accrédité CEAEQ	Unités	Date		Résultat(s)
			Préparation	Analyse	
Identification					Réservoir # 7
Identification (suite)					
Matrice					Huile
Date de prélèvement					2013-02-25
Lieu du prélèvement					NA
Prélevé par					Client
No de laboratoire					2302443
Arsenic, As	x	mg/kg	2013-02-26	2013-02-26	<2
Cadmium, Cd	x	mg/kg	2013-02-26	2013-02-26	<1
Chrome, Cr	x	mg/kg	2013-02-26	2013-02-26	<1
Plomb, Pb	x	mg/kg	2013-02-26	2013-02-26	<5
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	x	mg/kg	2013-02-28	2013-03-01	80.7
Soufre, S	x	% p/p	2013-02-28	2013-03-01	0.24
Valeur calorifique	x	kJ/kg	----	2013-02-28	45686
Point d'éclair, en coupelle fermée	x	°C	----	2013-03-04	>80
Eau		% v/v	----	2013-03-04	0.09
BPC	x	mg/kg	2013-02-27	2013-02-27	<1
Densité à 15°C		kg/L	----	2013-03-04	0.8670

Commentaires:

Méthodes d'analyse : Annexe I
Contrôle de qualité : Annexe II
Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant.

Chimiste :

Luc Plessis
2013-03-04



Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

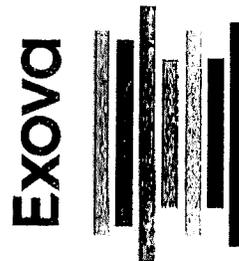
Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client. Termes et conditions: <http://www.exova.ca/modalites>

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-526756
Version : 1
Date de réception : 2013-02-25
Votre projet : ----

No. de commande : 32881
No. de client : 179731

Annexe I

Paramètres	No. de méthode ou référence	Instruments ou techniques
Arsenic, As	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Cadmium, Cd	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Chrome, Cr	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Plomb, Pb	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	E-A-EN-EN-FL-PC-MD004	IC
Soufre, S	E-A-EN-EN-FL-PC-MD007	IC
Valeur calorifique	E-A-EN-EN-FL-PC-MD006	Calorimètre Parr
Point d'éclair, en coupelle fermée	ASTM D-93, procédure B	Appareil à vase fermé Pensky Marten
Eau	E-A-EN-EN-FL-PC-MD001	Karl Fischer
BPC	E-A-EN-EN-CHO-PC-MD001	GC-ECD
Densité à 15°C	ASTM D-1298	Hydromètre

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Clair
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-526756
Version : 1
Date de réception : 2013-02-25
Votre projet : ---
No. de commande : 32881
No. de client : 179731

Annexe II

Identification		Blanc analyse	Duplicata d'échantillon			Matériaux de référence		
Paramètres	Unités	Résultats	No de laboratoire	Résultats 1	Résultats 2	Valeurs	Écart	Obtenus
Arsenic, As	mg/kg	< 2	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	10.1
Cadmium, Cd	mg/kg	< 1	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	10.4
Chrome, Cr	mg/kg	< 1	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	10.9
Plomb, Pb	mg/kg	< 5	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	11.4
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	mg/kg	< 50	2302444	87.4	88.5	1222	978 - 1466	1156
Soufre, S	% p/p	< 0.005	2302444	0.24	0.26	0.1000	0.080 - 0.120	0.0864
Valeur calorifique	kJ/kg	NA	2302444	45566	45643	26453	25 924 - 26 982	26553
Point d'éclair, en coupelle fermée	°C	NA	---	---	---	53.9	50.9 - 56.9	51.0
Eau	% v/v	NA	2302443	0.09	0.09	0.50	0.475 - 0.525	0.50
BPC	mg/kg	< 1	---	---	---	---	---	---
Densité à 15°C	kg/L	NA	---	---	---	---	---	---

NA : Non applicable

Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Le certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

EXOVA

Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-525327
Version : 1
Date de réception : 2013-02-14
Votre projet : ----

No. de commande : 32809
No. de client : 179731

Résultats exprimés en base humide sauf indication contraire.

Paramètres	Accrédité CEAEQ	Unités	Date		Résultat(s)
			Préparation	Analyse	
			Identification Identification (suite) Matrice Date de prélèvement Lieu du prélèvement Prélevé par No de laboratoire		
Réservoir # 6 Huile 2013-02-14 NA Client 2296935					
Arsenic, As	x	mg/kg	2013-02-15	2013-02-15	< 2
Cadmium, Cd	x	mg/kg	2013-02-15	2013-02-15	< 1
Chrome, Cr	x	mg/kg	2013-02-15	2013-02-15	< 1
Plomb, Pb	x	mg/kg	2013-02-15	2013-02-15	7.1
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	x	mg/kg	2013-02-15	2013-02-15	64.6
Soufre, S	x	% p/p	2013-02-15	2013-02-15	0.20
Valeur calorifique	x	kJ/kg	---	2013-02-15	45493
Point d'éclair, en coupelle fermée	x	°C	---	2013-02-15	> 80
Eau		% v/v	---	2013-02-15	0.08
BPC	x	mg/kg	2013-02-15	2013-02-16	<1
Densité à 15°C		kg/L	---	2013-02-15	0.8702

Commentaires:

Méthodes d'analyse : Annexe I

Contrôle de qualité : Annexe II

Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant.

Chimiste :

Luc Plessis
2013-02-18



Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client. Termes et conditions: <http://www.exova.ca/modalites>

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : All Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-525327
Version : 1
Date de réception : 2013-02-14
Votre projet : ----

No. de commande : 32809
No. de client : 179731

Annexe I

Paramètres	No. de méthode ou référence	Instruments ou techniques
Arsenic, As	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Cadmium, Cd	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Chrome, Cr	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Plomb, Pb	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	E-A-EN-EN-FL-PC-MD004	IC
Soufre, S	E-A-EN-EN-FL-PC-MD007	IC
Valeur calorifique	E-A-EN-EN-FL-PC-MD006	Calorimètre Parr
Point d'éclair, en coupelle fermée	ASTM D-93, procédure B	Appareil à vase fermé Pensky Marten
Eau	E-A-EN-EN-FL-PC-MD001	Karl Fischer
BPC	E-A-EN-EN-CHO-PC-MD001	GC-ECD
Densité à 15°C	ASTM D-1298	Hydromètre

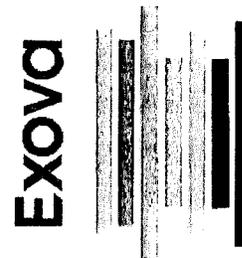
Le certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut doivent être conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instructions écrites du client.

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-525327
Version : 1
Date de réception : 2013-02-14
Votre projet : ----

No. de commande : 32809
No. de client : 179731

Annexe II

Paramètres	Unités	Blanc analyse	Duplicata d'échantillon			Matériaux de référence		
			Résultats	No de laboratoire	Résultats 1	Résultats 2	Valeurs	Écarts
Arsenic, As	mg/kg	< 2	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	9.7
Cadmium, Cd	mg/kg	< 1	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	9.7
Chrome, Cr	mg/kg	< 1	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	10.3
Plomb, Pb	mg/kg	< 5	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	10.8
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	mg/kg	< 50	----	----	----	1222	978 - 1466	1161
Soufre, S	% p/p	0.008	----	----	----	0.1000	0.080 - 0.120	0.0877
Valeur calorifique	kJ/kg	NA	----	----	----	26453	25 924 - 26 982	26539
Point d'éclair, en coupelle fermée	°C	NA	----	----	----	53.9	50.9 - 56.9	51.5
Eau	% v/v	NA	----	----	----	0.50	0.475 - 0.525	0.50
BPC	mg/kg	< 1	----	----	----	----	----	----
Densité à 15°C	kg/L	NA	----	----	----	----	----	----

NA : Non applicable

Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Le certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.

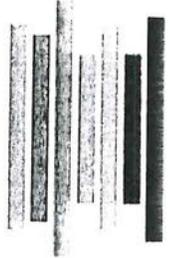
Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

EXOVA



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-523321
Version : 1
Date de réception : 2013-01-31
Votre projet : Huile usée

No. de commande : 31997
No. de client : 179731

Résultats exprimés en base humide sauf indication contraire.

Paramètres	Accrédité CEAEQ	Unités	Date		Résultat(s)
			Préparation	Analyse	
			<p>Réservoir 5</p> <p>Huile 2013-01-30 NA V. G. 2289626</p>		
Identification					
Identification (suite)					
Matrice					
Date de prélèvement					
Lieu du prélèvement					
Prélevé par					
No de laboratoire					
Arsenic, As	x	mg/kg	2013-01-31	2013-01-31	< 2
Cadmium, Cd	x	mg/kg	2013-01-31	2013-01-31	< 1
Chrome, Cr	x	mg/kg	2013-01-31	2013-01-31	< 1
Plomb, Pb	x	mg/kg	2013-01-31	2013-01-31	5.8
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	x	mg/kg	2013-01-31	2013-01-31	71.6
Soufre, S	x	% p/p	2013-01-31	2013-01-31	0.24
Valeur calorifique	x	kJ/kg	----	2013-01-31	45549
Point d'éclair, en coupelle fermée	x	°C	----	2013-01-31	> 80
Eau		% v/v	----	2013-01-31	0.09
BPC	x	mg/kg	2013-02-04	2013-02-04	<1
Densité à 15°C		kg/L	----	2013-01-31	0.8705

Commentaires:

Méthodes d'analyse : Annexe I
Contrôle de qualité : Annexe II
Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant.

Chimiste : Luc Plessis
2013-02-05



Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client. Termes et conditions: <http://www.exova.ca/modalites>

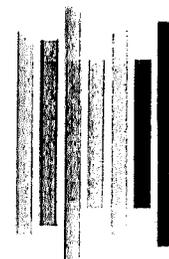
Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

EXOVA



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-523321
Version : 1
Date de réception : 2013-01-31
Votre projet : Huile usée
No. de commande : 31997
No. de client : 179731

Annexe I

Paramètres	No. de méthode ou référence	Instruments ou techniques
Arsenic, As	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Cadmium, Cd	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Chrome, Cr	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Plomb, Pb	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	E-A-EN-EN-FL-PC-MD004	IC
Soufre, S	E-A-EN-EN-FL-PC-MD007	IC
Valeur calorifique	E-A-EN-EN-FL-PC-MD006	Calorimètre Parr
Point d'éclair, en coupelle fermée	ASTM D-93, procédure B	Appareil à vase fermé Pensky Marten
Eau	E-A-EN-EN-FL-PC-MD001	Karl Fischer
BPC	E-A-EN-EN-CHO-PC-MD001	GC-ECD
Densité à 15°C	ASTM D-1298	Hydromètre

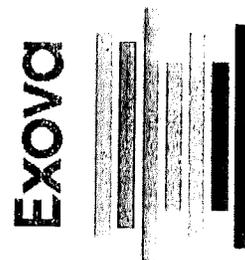
Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : All Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-523321
Version : 1
Date de réception : 2013-01-31
Votre projet : Huile usée

No. de commande : 31997
No. de client : 179731

Annexe II

Identification	Unités	Blanc	Duplicata d'échantillon			Matériaux de référence		
		analyse	No de	Résultats	Résultats	Valeurs	Écarts	Obtenus
Paramètres		Résultats	laboratoire	1	2			
Arsenic, As	mg/kg	< 2	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	9.3
Cadmium, Cd	mg/kg	< 1	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	9.5
Chrome, Cr	mg/kg	< 1	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	9.9
Plomb, Pb	mg/kg	< 5	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	10.5
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	mg/kg	< 50	----	----	----	1222	978 - 1466	1187
Soufre, S	% p/p	< 0.005	----	----	----	0.1000	0.080 - 0.120	0.0897
Valeur calorifique	kJ/kg	NA	----	----	----	26453	25 924 - 26 982	26443
Point d'éclair, en coupelle fermée	°C	NA	----	----	----	53.9	50.9 - 56.9	52.0
Eau	% v/v	NA	----	----	----	0.50	0.475 - 0.525	0.49
BPC	mg/kg	< 1	----	----	----	----	----	----
Densité à 15°C	kg/L	NA	----	----	----	----	----	----

NA : Non applicable

Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.

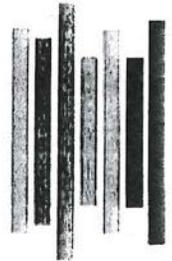
Exova Inc.
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

EXOVA



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-520035
Version : 1
Date de réception : 2013-01-08
Votre projet : Huile usée

No. de commande : 32562
No. de client : 179731

Résultats exprimés en base humide sauf indication contraire.

Paramètres	Accrédité CEAEQ	Unités	Date		Résultat(s)
			Préparation	Analyse	
Identification					Réservoir # 4
Identification (suite)					
Matrice					Huile
Date de prélèvement					2013-01-08
Lieu du prélèvement					NA
Prélevé par					Client
No de laboratoire					2277845
Arsenic, As	x	mg/kg	2013-01-09	2013-01-09	<2
Cadmium, Cd	x	mg/kg	2013-01-09	2013-01-09	<1
Chrome, Cr	x	mg/kg	2013-01-09	2013-01-09	<1
Plomb, Pb	x	mg/kg	2013-01-09	2013-01-09	5.8
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	x	mg/kg	2013-01-09	2013-01-10	62.5
Soufre, S	x	% p/p	2013-01-09	2013-01-10	0.19
Valeur calorifique	x	kJ/kg	----	2013-01-09	45337
Point d'éclair, en coupelle fermée	x	°C	----	2013-01-10	79
Eau		% v/v	----	2013-01-09	0.09
BPC	x	mg/kg	2013-01-09	2013-01-09	<1
Densité à 15°C		kg/L	----	2013-01-10	0.8706

Commentaires:

Méthodes d'analyse : Annexe I

Contrôle de qualité : Annexe II

Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant.



Chimiste

Luc Plessis inc
2013-01-11

Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client. Termes et conditions: <http://www.exova.ca/modalites>

Exova Inc.
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T : +1 (418) 871-8722
F : +1 (418) 871-9556
E : ventes@exova.com
W : www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T : +1 (514) 697-3273
F : +1 (514) 697-2090
E : ventes@exova.com
W : www.exova.com

EXOVA



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-520035
Version : 1
Date de réception : 2013-01-08
Votre projet : Huile usée

No. de commande : 32562
No. de client : 179731

Annexe I

Paramètres	No. de méthode ou référence	Instruments ou techniques
Arsenic, As	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Cadmium, Cd	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Chrome, Cr	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Plomb, Pb	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	E-A-EN-EN-FL-PC-MD004	IC
Soufre, S	E-A-EN-EN-FL-PC-MD007	IC
Valeur calorifique	E-A-EN-EN-FL-PC-MD006	Calorimètre Parr
Point d'éclair, en coupelle fermée	ASTM D-93, procédure B	Appareil à vase fermé Pensky Marten
Eau	E-A-EN-EN-FL-PC-MD001	Karl Fischer
BPC	E-A-EN-EN-CHO-PC-MD001	GC-ECD
Densité à 15°C	ASTM D-1298	Hydromètre

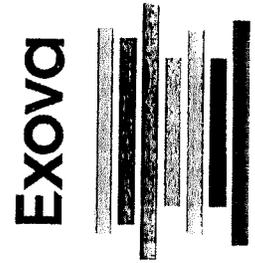
Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.

Exova Inc.
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T : +1 (418) 871-8722
F : +1 (418) 871-9556
E : ventes@exova.com
W : www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T : +1 (514) 697-3273
F : +1 (514) 697-2090
E : ventes@exova.com
W : www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 13-520035
Version : 1
Date de réception : 2013-01-08
Votre projet : Huile usée

No. de commande : 32562
No. de client : 179731

Annexe II

Identification		Blanc analyse	Duplicata d'échantillon			Matériaux de référence		
Paramètres	Unités	Résultats	No de laboratoire	Résultats 1	Résultats 2	Valeurs	Écarts	Obtenus
Arsenic, As	mg/kg	< 2	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	10.4
Cadmium, Cd	mg/kg	< 1	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	10.0
Chrome, Cr	mg/kg	< 1	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	10.6
Plomb, Pb	mg/kg	< 5	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	11.0
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	mg/kg	< 50	----	----	----	1222	978 - 1466	1164
Soufre, S	% p/p	< 0.005	----	----	----	0.1000	0.080 - 0.120	0.0861
Valeur calorifique	kJ/kg	NA	----	----	----	26453	25 924 - 26 982	26381
Point d'éclair, en coupelle fermée	°C	NA	----	----	----	53.9	50.9 - 56.9	51.0
Eau	% v/v	NA	----	----	----	0.50	0.475 - 0.525	0.50
BPC	mg/kg	< 1	----	----	----	----	----	----
Densité à 15°C	kg/L	NA	----	----	----	----	----	----

NA : Non applicable

Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.

Exova Inc.
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 12-519007
Version : 1
Date de réception : 2012-12-19
Votre projet : Huile usée

No. de commande : 32489
No. de client : 179731

Résultats exprimés en base humide sauf indication contraire.

Paramètres	Accrédité CEAEQ	Unités	Date		Résultat(s)
			Préparation	Analyse	
			Identification		
Identification (suite)				réservoir # 2	
Matrice				Huile	
Date de prélèvement				2012-12-19	
Lieu du prélèvement				NA	
Prélevé par				Client	
No de laboratoire				2273917	
Arsenic, As	x	mg/kg	2012-12-20	2012-12-20	<2
Cadmium, Cd	x	mg/kg	2012-12-20	2012-12-20	<1
Chrome, Cr	x	mg/kg	2012-12-20	2012-12-20	<1
Plomb, Pb	x	mg/kg	2012-12-20	2012-12-20	6.5
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	x	mg/kg	2012-12-21	2012-12-21	58.4
Soufre, S	x	% p/p	2012-12-21	2012-12-21	0.22
Valeur calorifique	x	kJ/kg	----	2012-12-20	45607
Point d'éclair, en coupelle fermée	x	°C	----	2012-12-21	>80
Eau		% v/v	----	2012-12-20	0.07
BPC	x	mg/kg	2012-12-20	2012-12-20	<1
Densité à 15°C		kg/L	----	2012-12-21	0.8698

Commentaires:

Méthodes d'analyse : Annexe I
Contrôle de qualité : Annexe II
Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant.



Chimiste : *Luc Piessis*
2013-01-03

Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client. Termes et conditions: <http://www.exova.ca/modalites>

Exova Inc.
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-3273
F: +1 (514) 697-2090
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : All Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 12-519007
Version : 1
Date de réception : 2012-12-19
Votre projet : Huile usée

No. de commande : 32489
No. de client : 179731

Annexe I

Paramètres	No. de méthode ou référence	Instruments ou techniques
Arsenic, As	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Cadmium, Cd	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Chrome, Cr	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Plomb, Pb	E-A-EN-EN-FL-PC-MD012	ICP
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	E-A-EN-EN-FL-PC-MD004	IC
Soufre, S	E-A-EN-EN-FL-PC-MD007	IC
Valeur calorifique	E-A-EN-EN-FL-PC-MD006	Calorimètre Parr
Point d'éclair, en coupelle fermée	ASTM D-93, procédure B	Appareil à vase fermé Pensky Marten
Eau	E-A-EN-EN-FL-PC-MD001	Karl Fischer
BPC	E-A-EN-EN-CHO-PC-MD001	GC-ECD
Densité à 15°C	ASTM D-1298	Hydromètre

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.

Exova Inc.
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 (866) 365-2310
T : +1 (418) 871-8722
F : +1 (418) 871-9556
E : ventes@exova.com
W : www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T : +1 (514) 697-3273
F : +1 (514) 697-2090
E : ventes@exova.com
W : www.exova.com



Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : All Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 12-519007
Version : 1
Date de réception : 2012-12-19
Votre projet : Huile usée

No. de commande : 32489
No. de client : 179731

Annexe II

Identification	Unités	Blanc analyse	Duplicata d'échantillon			Matériaux de référence		
			Résultats	No de laboratoire	Résultats 1	Résultats 2	Valeurs	Écarts
Arsenic, As	mg/kg	< 2	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	10.1
Cadmium, Cd	mg/kg	< 1	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	9.7
Chrome, Cr	mg/kg	< 1	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	10.1
Plomb, Pb	mg/kg	< 5	---	---	---	10.0	8.0 - 12.0	11
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	mg/kg	< 50	2273917	57.4	59.4	1222	978 - 1466	1143
Soufre, S	% p/p	< 0.005	2273917	0.22	0.22	0.1000	0.080 - 0.120	0.0826
Valeur calorifique	kJ/kg	NA	2273917	45594	45620	26453	25 924 - 26 982	26511
Point d'éclair, en coupelle fermée	°C	NA	---	---	---	53.8	50.8 - 56.8	52.0
Eau	% v/v	NA	---	---	---	0.50	0.475 - 0.525	0.50
BPC	mg/kg	< 1	---	---	---	---	---	---
Densité à 15°C	kg/L	NA	---	---	---	---	---	---

NA : Non applicable

Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.



Enregistré ISO 9001

ALI Excavation

Date du registre : 12-04-2013

REGISTRE TRIMESTRIEL D'HUILES PRODUITES ET UTILISÉES À DES FINS ÉNERGÉTIQUES

Du 1, janv 2013 au 31, mars 2013

Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise : Ali Excavation
Numéro de permis : 400632604
Date d'échéance du permis : 29-07-2014
Activité exercée : Collecte, entreposage et valorisation

Adresse de l'entreprise

Numéro civique et rue : 760, Boul. des Érables
Code postal : J6T6G4
Municipalité : Valleyfield
Province : Québec

Responsable

Nom : Ana Fernandes, serv. Techniques
Numéro de téléphone : 450-373-2010
Courriel : aliex@rocler.qc.ca

Quantité d'huiles utilisées collectée, achetée et produite par Ali Excavation durant le trimestre

Type d'huiles usées	Quantité collectée	Quantité achetée	Quantité produite
A01 et A02	299 108 L	0 L	2 249 L
VEG	0 L	0 L	0 L

Quantité d'huiles utilisées valorisées à des fins énergétiques (code R01)

Type d'huiles usées	Quantité valorisée
A01, A02 et VEG	0 L

REGISTRE TRIMESTRIEL D'HUILES PRODUITES ET UTILISÉES À DES FINS ÉNERGÉTIQUES

Du 1, janv 2013 au 31, mars 2013

Quantité d'huiles usées expédiée hors site pour valorisation énergétique

Type d'huiles usées	Quantité expédiée
A01, A02 et VEG	0 L

Quantité d'huiles usées dans les réservoirs le dernier jour du trimestre

Type d'huiles usées	Réservoir 1 (50 000 L)	Réservoir 2 (50 000 L)	Réservoir 3 (50 000 L)	Réservoir 4 (50 000 L)
A01, A02 et VEG	Articles 23-24 de la L.A.D.			

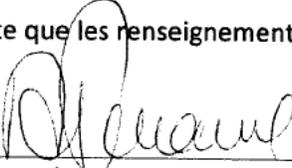
Type d'huiles usées	Réservoir 5 (50 000 L)	Réservoir 6 (50 000 L)	Réservoir 7 (50 000 L)	Réservoir 8 (50 000 L)
A01, A02 et VEG	Articles 23-24 de la L.A.D.			

Type d'huiles usées	Réservoir 9 (50 000 L)	Réservoir 10 (50 000 L)	Réservoir 11 (50 000 L)	Réservoir 12 (50 000 L)
A01, A02 et VEG	Articles 23-24 de la L.A.D.			

Type d'huiles usées	Réservoir 13 (50 000 L)	Réservoir 14 (50 000 L)	Réservoir 15 (50 000 L)	Réservoir 16 (50 000 L)
A01, A02 et VEG	Articles 23-24 de la L.A.D.			

Type d'huiles usées	Réservoir 1A (100 000 L)	Réservoir C (100 000 L)	Réservoir D (100 000 L)	TOTAL
A01, A02 et VEG	Articles 23-24 de la L.A.D.			

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts.


 Ana Fernandes, serv. Techniques

12 avril 2013
 Date

 registre sera conservé chez Ali Excavation pendant une période de 2 ans.

SECTION A

**RAPPORT D'INSPECTION
MATIÈRES DANGEREUSES**
 programmée
 de contrôle
 plainte

N/Référence : 7610-16-01-0017200

No/Intervention : **300505706** PISMD 2/2 Code C
Entreposage MDR

: **300582381** PISMD 2/2 Code D
Utilisation huiles usées à des fins
Énergétiques

V/Réf : Annexe 1

No SAGO : Lieu : 13304464

No CIDREQ :

Date de l'inspection : 11 mars 2010 Heure :

Nom de l'inspecteur : Normand Marier

IDENTIFICATION

- Lieu inspecté (nom, adresse, lot, cadastre) Ali Excavation inc. 760, rue des Érables Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4	<u>Raison sociale et adresse postale</u> (si différente)		
- Type d'activité			<u>Section</u>
Centre d'entreposage	<input checked="" type="checkbox"/>		B
Centre de traitement	<input checked="" type="checkbox"/>		B
Utilisateur à des fins énergétiques	<input checked="" type="checkbox"/>		B
Lieu d'élimination	<input type="checkbox"/>		B
Réutilisateur	<input type="checkbox"/>		C
Producteur	<input checked="" type="checkbox"/>		D
Note : Entretien effectué au 550 rue Jeanne-Mance, Valleyfield			
- Type d'entreposage		Nb	<u>Section</u>
a) Intérieur :			
- en contenants	<input type="checkbox"/>		E
- en vrac sur une aire aménagée ou dans un conteneur	<input type="checkbox"/>		F
- en réservoir de surface	<input checked="" type="checkbox"/>		G
- en citerne	<input type="checkbox"/>		H
b) Extérieur :		Nb	<u>Section</u>
- en contenants	<input type="checkbox"/>		I
- en vrac dans un conteneur	<input type="checkbox"/>		J
- en réservoir de surface	<input type="checkbox"/>		G
- en citerne	<input type="checkbox"/>		H
- en réservoir souterrain	<input type="checkbox"/>		K
- en tas sur une aire réservée	<input type="checkbox"/>		L

PERSONNE(S)	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	M. Serge Loiselle	450-802-0402 Cell 450-373-2010

RENCONTRÉE(S):

M. Normand Loisel
M. Bernard St-Onge

PLAIGNANT/PLAIGNANTE : Rencontré(e) : OUI () NON () N/A (X)

NOM/ADRESSE :

Téléphone : _____

A-2/2

PIÈCES
ANNEXÉES :

Photo(s)
Nb ()

Croquis
Nb ()

Carte(s)
()

Plan(s)
()

n° _____

n° _____

Échantillon(s) Nb
()
Eau

()
Air

()
Sol

()
M.D.

Lieu de prélèvement
et nature :

Premier réservoir avant l'utilisation

Autre(s) ()
Précisez :

1°

2°

3°

4°

BUT :

La conformité des opérations et de la gestion des matières dangereuses résiduelles (MDR) dans le cadre du programme d'inspection systématique (PISMD) en référence à la Loi sur la Qualité de l'environnement (LQE) et le règlement sur les matières dangereuses (MD).

: 300505706 PISMD 2/2 Code C Entreposage MDR

: 300582381 PISMD 2/2 Code D Utilisation huiles usées à des fins énergétiques

Vérifier le bien fondé d'une plainte de déversement d'huile noire (eau huileuse) à l'égout et pouvant provenir du garage d'entretien de Ali excavation inc situé au 550 rue Jeanne-Mance à Valleyfield.

Constat : Lors de l'inspection, j'ai constaté en présence de m. Normand Loisel de la compagnie Ali Excavation inc qu'il n'y a pas de drain de plancher dans le garage situé au 550 rue Jeanne-Mance. J'ai informé M. Patrick Labelle de la municipalité de Valleyfield que j'ai effectué une inspection le 11 mars 2010 au 550 rue Jeanne-Mance et je lui ai mentionné que le plancher du garage n'a pas de drain.

V/Réf : Annexe 3

SECTION B

TRANSPORTEUR, CENTRE D'ENTREPOSAGE, CENTRE DE TRAITEMENT
UTILISATEUR À DES FINS ÉNERGÉTIQUES, LIEU D'ÉLIMINATION- Type d'activité Utilisateur d'huiles usées à des fins énergétiquesCOMPLÉTER CET ENCADRÉ UNIQUEMENT S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE
À L'ARTICLE 118 DU R.M.D.

Généralités :

- **Permis délivré** : OUI (X) NON () N/A () L.70.9
 . date (A/M/J) : Émis le 14 septembre 2009
 . échéance (A/M/J) : Valide du 29 juillet 2009 au 29 juillet 2014
- Note : Collecte, entreposage et utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques** V/Réf : Annexe 1
- **Modification au permis** : OUI () NON (X)
 . si OUI, demande de modification présentée : OUI () NON () R.128-129
- **Demande de renouvellement de permis présentée** : OUI () NON () N/A (X) R.127
- **Garantie fournie** : OUI (X) NON ()
 . montant de la garantie : 150 000 No :MM3033556
 . échéance : 26 mars 2011 V/Réf : Annexe 2
Note : À ma demande la compagnie m'informe qu'elle a déjà envoyé la garantie mais qu'elle est disponible à nous le faire parvenir
- . conforme : OUI (X) NON () R.120 à 123
- **Assurance responsabilité conforme** : OUI (X) NON () R.124-125
 . montant : 8 000 000 No : 81393908
 . échéance : 1^{er} juillet 2010
 V/Réf : Annexe 2
- **Nature des M.D. visées au permis** : A01-Huiles usées dont la concentration en BPC est 3 mg/kg
 A02 -Huiles usées dont la concentration en BPC est 3 mg/kg et 50 mg/kg

- **Quantité d'entreposage indiquée au permis** : 500 M³

 (nature) (unités)

- Quantité des M.D. entreposées

:

L.123.1

Réservoir #1 : N/a

Réservoir #2 : 223 cm

Réservoir #3 : 235 cm

Réservoir #4 : 235 cm

Réservoir #5 : 207 cm

Réservoir #6 : 4 cm

Réservoir #7 : 5 cm

Réservoir #8 : 0 cm

Mesuré par M. Bernard St-Onge

(nature)

(unités)

- Registre des M.D. produites, utilisées et reçues tenu	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	()	R.130
. conforme	:	OUI	(X)	NON	()			R.131-132
. délai de conservation respecté (2 ans)	:	OUI	(X)	NON	()			R.133
- Rapport annuel des M.D. reçues ou produites préparé	:	OUI	(X)	NON	()			R.134
. conforme	:	OUI	(X)	NON	()			R.135 à 137
. transmis	:	OUI	(X)	NON	()			R.138
Note : Vérifié par Québec								

COMPLÉTER CET ENCADRÉ SI LE TITULAIRE DE PERMIS ENTREPOSE À L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PLUS DE 45 000 KG DE L'UNE DES M.D. VISÉES AUX PARAGRAPHES 1 À 5 OU PLUS DE 45 000 KG DE PLUSIEURS DES CATÉGORIES DE M.D. VISÉES AUX PARAGRAPHES 1 À 6 DE L'ARTICLE 85 ET QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.

- Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion	:	OUI	(X)	NON	()			R.85
. Si oui :								
a) entretien annuel du système effectué	:	OUI	(X)	NON	()			R.90
b) certificat d'installation et d'entretien conservé	:	OUI	(X)	NON	()			R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI	(X)	NON	()			
. si NON, équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI	(X)	NON	()			R.89

COMPLÉTER CET ENCADRÉ SI LE TITULAIRE DE PERMIS ENTREPOSE À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PLUS DE 20 000 KG D'UNE MATIÈRE VISÉE AUX PARAGRAPHES 1 À 5, OU PLUS DE 20 000 KG DE PLUSIEURS DES CATÉGORIES DE MATIÈRES VISÉES AUX PARAGRAPHES 1 À 6 DE L'ARTICLE 86 ET QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE

AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D								
1) - Entre 20 000 et 45 000 kg	:	OUI	()	NON	()	N/A	()	
. si OUI, bâtiment protégé par un système								
a) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI	()	NON	()			R.86 et 91
b) d'extinction automatique d'incendie approprié	:	OUI	()	NON	()			R.86
2) - Plus de 45 000 kg	:	OUI	()	NON	()	N/A	()	
. si OUI, bâtiment protégé par un système								
a) de détection d'intrusion	:	OUI	()	NON	()			R.85
b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI	()	NON	()			R.86 et 91
c) d'extinction automatique d'incendie approprié	:	OUI	()	NON	()			R.86

- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	:	OUI ()	NON ()	R.90
. Si OUI, certificat d'installation et d'entretien conservé	:	OUI ()	NON ()	R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI ()	NON ()	
. si NON, équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI ()	NON ()	R.89

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL Y A ENTREPOSAGE DE BPC ET S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.

1. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C.	:	OUI ()	NON ()	
Si oui :				
- Entreposage intérieur				
. Bâtiment protégé par un système :				
a) de détection d'intrusion	:	OUI ()	NON ()	R.88
b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI ()	NON ()	R.88-91
c) d'extinction automatique d'incendie	:	OUI ()	NON ()	R.88
- Entreposage extérieur				
. Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion	:	OUI ()	NON ()	R.88

2. ENTREPOSAGE DE 20 000 KG OU MOINS DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C.	:	OUI ()	NON ()	
Si oui :				
- Entreposage intérieur				
. Bâtiment protégé par :				
a) un système de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI ()	NON ()	R.88-91
b) extincteurs portatifs appropriés	:	OUI ()	NON ()	R.88

3. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE MATIÈRES ET OBJETS CONTENANT DES BPC OU CONTAMINÉS PAR DES BPC	:	OUI ()	NON ()	
Si oui :				
- Bâtiment équipé d'un dispositif mécanique de ventilation	:	OUI ()	NON ()	N/A ()
. si OUI :				
. muni d'un système d'urgence permettant, dès qu'il y a présence de chaleur ou de fumée, d'arrêter la ventilation et de fermer les registres d'admission et d'évacuation d'air	:	OUI ()	NON ()	R.87

4- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	:	OUI	()	NON	()			R.90
. si OUI :								
. certificat d'installation et d'entretien conservés	:	OUI	()	NON	()			R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI	()	NON	()			
. si NON :								
. Équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI	()	NON	()			R.89
- S'agit-il d'un lieu de dépôt définitif	:	OUI	()	NON	(X)			
. Si OUI :								
a) aménagé de manière à empêcher toute intrusion	:	OUI	()	NON	()			R.99
b) muni d'une affiche à l'entrée, placée bien en vue	:	OUI	()	NON	()			R.100
- Cessation des activités ou démantèlement de tout bâtiment ayant contenu des M.D.	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI :								
a) préavis de 30 jours au ministre	:	OUI	()	NON	()			R.13
b) démantèlement ou décontamination conforme	:	OUI	()	NON	()			R.13
- Biens meubles, immeubles, ouvrages et équipements maintenus en bon état	:	OUI	(X)	NON	()			R.37
- Déversement accidentel	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI :								
a) cessation du déversement	:	OUI	()	NON	()			R.9
b) avis au ministre	:	OUI	()	NON	()			R.9
c) décontamination	:	OUI	()	NON	()			R.9
- Mélanges ou dilutions conformes	:	OUI	()	NON	()	N/A	(X)	R.10
- Expédition et/ou réception d'une M.D. dans un lieu autorisé	:	OUI	()	NON	(X)	N/A	()	R.11
Note : Pas d'expédition, réception autorisé								
. si OUI :								
a) contrat conforme entre l'expéditeur et le destinataire et délai de conservation respecté (2 ans)	:	OUI	()	NON	()	N/A	()	R.11, L.123.1
b) M.D. confiées à un transporteur autorisé et délai de conservation du document d'expédition respecté (2 ans)	:	OUI	()	NON	()	N/A	()	R.12-21
- Présence d'un transformateur inutilisable	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI, drainé	:	OUI	()	NON	()			R.16
- Présence de matières et objets contenant des B.P.C. ou contaminés par des B.P.C.	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI, regroupés et entreposés à l'écart des autres M.D. ou placés dans un	:	OUI	()	NON	()	N/A	()	R.42

conteneur

N.B. Cet article ne s'applique pas s'il s'agit d'une exclusion prévue aux paragraphes 2^e et 5^e de l'article 31.

SECTION G

ENTREPOSAGE INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR
EN RÉSERVOIR DE SURFACE

- Identification de l'aire d'entreposage

- S'agit-il d'entreposage

. intérieur : ()

OU

. extérieur : (X)

- Bâtiment construit pour protéger ce qui est entreposé de toute altération que peuvent causer l'eau, la neige, le gel ou la chaleur : OUI () NON () N/A (X) R.33

- Bâtiment muni d'un plancher étanche non susceptible d'être attaqué par la M.D. entreposée et pouvant supporter cette M.D. : OUI () NON () N/A (X) R.33

- Aire d'entreposage aménagée pour contenir toutes fuites ou déversements : OUI (X) NON () N/A () R.33

- Présence de drain dans un endroit où sont entreposées des M.D. : OUI (X) NON ()

. si OUI :

a) drain obturé hermétiquement en tout temps : OUI () NON () N/A ()

OU

b) drain relié à un réseau assurant l'évacuation des M.D. dans un système de récupération de capacité suffisante : OUI (X) NON () N/A () R.35

NOTES :

- Réservoirs fermés, étanches, solides, en bon état et fabriqués d'un matériau ne pouvant être modifié par la M.D. entreposée : OUI (X) NON () R.45

- Eau accumulée dans l'aire d'entreposage recueillie et évacuée conformément à la loi : OUI () NON (X) N/A () R.38
- Réservoirs munis d'une étiquette visible indiquant la M.D. entreposée : OUI (X) NON () R.46
- Aire d'entreposage des M.D. accessible en tout temps aux équipes d'urgence : OUI (X) NON () R.36

NOTES :

- Vérification trimestrielle des équipements d'entreposage effectuée : OUI (X) NON () R.39
- Registre d'inspection tenu : OUI (X) NON () N/A () R.39
- . si OUI :
- a) conforme et à jour : OUI (X) NON () R.39
- b) délai de conservation respecté (2 ans) : OUI (X) NON () R.39

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 32 DU R.M.D

- Réservoir en surface et tuyauterie en surface protégés contre la corrosion : OUI () NON () R.54
- Réservoir muni d'un mécanisme de sécurité empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage ou de vidange : OUI () NON () R.55
- Présence de tuyauterie souterraine : OUI () NON ()
- . si OUI :
- A) à double paroi et pourvu d'un système de détection automatique de fuite : OUI () NON () R.58
- Indice de fuite : OUI () NON ()
- . si OUI :
- Date de test d'étanchéité : _____ R.59
- B) tuyauterie souterraine en acier protégée contre la corrosion : OUI () NON () N/A () R.61
- . si OUI :
- a) système de protection contre la corrosion conforme : OUI () NON () R.61
- b) vérification de fonctionnement dudit système : OUI () NON () R.62
- c) vérification conforme : OUI () NON () R.62
- d) attestation de fonctionnement conservée et conforme : OUI () NON () R.62
- . si NON :
- Fuite détectée : OUI () NON ()
- . si OUI :

- Date de remplacement prévue : _____

R.65

G-3/4

- Réservoir de capacité supérieure à 2 000 kg	:	OUI ()	NON ()		
. si OUI :					
a) réservoir à double paroi pourvu d'un système de détection automatique des fuites	:	OUI ()	NON ()	N/A ()	
<input type="checkbox"/> OU					
b) réservoir avec bassin étanche intégré et conforme	:	OUI ()	NON ()	N/A ()	
<input type="checkbox"/> OU					
c) réservoir placé dans un bassin étanche et conforme	:	OUI ()	NON ()	N/A ()	R.56
- Présence de plusieurs réservoirs dans un même bassin	:	OUI ()	NON ()		
. si OUI, matières compatibles	:	OUI ()	NON ()		R.56
- Entreposage de matières explosives, comburantes ou de liquides inflammables	:	OUI ()	NON ()		
. si OUI, interdiction d'utilisation des réservoirs de matières plastiques ou de fibre de verre respectée	:	OUI ()	NON ()		R.51 et 52
- Réservoirs protégés par des butoirs	:	OUI ()	NON ()	N/A ()	R.55
- Réservoir de capacité supérieure à 20 000 litres muni d'un dispositif automatique de prise d'inventaire en continu et d'un dispositif de prévention de déversement	:	OUI ()	NON ()	N/A ()	R.57 et 148

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE AUX ARTICLES 32 ET 81 DU R.M.D.

- Entreposage de M.D. liquides	:	OUI ()	NON ()		
. si OUI, présence de substance absorbante à proximité du lieu d'entreposage	:	OUI ()	NON ()		R.83
- Lieu d'entreposage aménagé de manière à empêcher toute intrusion	:	OUI ()	NON ()		R.82
- Entreposage intérieur d'une M.D. susceptible d'émettre un gaz inflammable	:	OUI ()	NON ()		
. si OUI, bâtiment muni d'un appareil de détection automatique d'un tel gaz ou alarme automatique lors de l'arrêt du système de ventilation	:	OUI ()	NON ()		R.84

RÉSERVOIR N°	NATURE DES M.D.	CAPACITÉ PAR RÉSERVOIR	QUANTITÉ
Réservoir #1 : Na	Huiles usées	Pas construit	
Réservoir #2 : 223 cm	Huiles usées		
Réservoir #3 : 235 cm	Huiles usées		
Réservoir #4 : 235 cm	Huiles usées		
Réservoir #5 : 297 cm	Huiles usées		
Réservoir #6 : 4 cm	Huiles usées		
Réservoir #7 : 5 cm	Huiles usées		
Réservoir #8 : 0 cm	Huiles usées		
Mesuré par M. Bernard St-Onge			
		TOTAL :	

NOTES :

SECTION M

CONCLUSION

- Inspection programmée : (X)

- Inspection de contrôle : ()

. Date de l'avis d'infraction :

- Plainte : (Na)

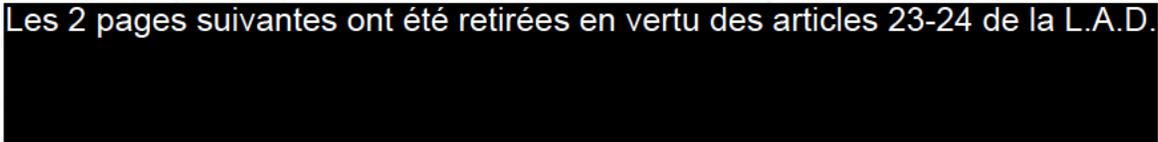
LISTE DES INFRACTIONS RELEVÉES ET CORRIGÉES

N°	INFRACTION	AIRE D'ENTREPOSAGE	N° ART.	INFRAC. CORRIGÉE ()	INFRAC. EN SUSPENS
	Na				

- Avis d'infraction requis : OUI () NON (X)

ANNEXE 1

Les 2 pages suivantes ont été retirées en vertu des articles 23-24 de la L.A.D.

A solid black rectangular redaction box covers the bottom portion of the page, obscuring any text that might have been present.

ANNEXE 2



550 Rue Jeanne-Mance, Salaberry-de-Valleyfield, QC, Canada



Garage 45 14 13 .32
74 07 13 .13

IDENTIFICATION

N° de dossier :	7610-16-01-0017200
N° d'intervention SAGO :	300539988
N° de document SAGO	400697257
Date de la visite :	11 mars 2010
Coordonnées GPS (NAD 83)	NAD83 UTM Zone 18: NAD83 (DD MM SS.sss): 45 14 5,19; 74 05 17,8
Nom de l'inspecteur :	Normand Marier
Accompagné par :	
Lieu visité :	Ali Excavation inc.
Raison sociale :	
Adresse :	760, boul. des Érables
Municipalité :	Salaberry-de-Valleyfield
Code postal :	J6T 6G4
Adresse postale :	(Québec)
Personne rencontrée / fonction :	Serge Loiseau / propriétaire Normand Loiseau / co-propriétaire
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	450-373-2010
Télocopieur :	450-3730114
Photos	0
Échantillon :	
Annexes	3
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT(E)

Oui

Non N/A

Nom :		
Adresse :		
Téléphone :		
Rencontré :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Coordonnées GPS (NAD 83) :		

BUT DE LA VISITE

Suivi de l'avis du 15 octobre 2009 pour opération et gestion non conforme pour la collecte, l'entreposage et l'utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques servant à l'exploitation d'une usine de béton bitumineux (V/Réf. : Annexe 1).

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de l'inspection, il a été permis d'apprendre et de vérifier les correctifs effectués par la compagnie suite aux infractions suivantes constatées lors de l'inspection du 29 septembre 2009:

Je me suis identifié, montré ma carte d'identité avec photo et informé M. Serge Loiseau que les mandats de l'inspection sont les suivants :

Suivi de l'avis du 15 octobre 2009 pour opération et gestion non conforme pour la collecte, l'entreposage et l'utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques servant à l'exploitation d'une usine de béton bitumineux.

Suivi de l'avis du 15 octobre 2009 pour opération et gestion non conforme pour la collecte, l'entreposage et l'utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques servant à l'exploitation d'une usine de béton bitumineux.

Infraction 1

1. Non-respect des conditions prévues au permis délivré le 14 septembre 2009 pour avoir brûlé des huiles usées végétales mélangées aux huiles usées minérales et synthétiques, pour avoir brûlé 50 000 litres d'huiles usées ayant un dépassement de normes en halogènes organiques totaux, pour la réutilisation d'absorbants contaminés dans la fabrication de béton bitumineux et pour l'absence du registre de transbordement des huiles usées;
 - *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)*
. article 123.1

Correctif : La compagnie a fait parvenir au Ministère, le 23 novembre 2009, une lettre (V/Réf. : Annexe 2) en réponse à l'avis d'infraction du 15 octobre 2009 s'engageant à faire une demande de modification au permis du 14 septembre 2009. La modification au permis est effectué le 14 décembre 2009 (V/Réf. : Annexe 3). La compagnie s'est engagée à faire analyser les huiles usées de façon conforme au permis.

Infraction 2

2. Registre de matières dangereuses résiduelles non maintenu conformément.
 - *Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.15.2)*
. article 131

Correctif : La compagnie a fait parvenir au Ministère le 23 novembre 2009 une lettre en réponse à l'avis d'infraction du 15 octobre 2009 s'engageant à mettre en place les registre manquant (V/Réf. : Annexe 2).

CONCLUSION

La compagnie s'est conformée à l'avis d'infraction du 15 octobre 2009

RECOMMANDATION

Je recommande de fermer l'intervention.

RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

N/A

Nº de dossier : 7610-16-01-00...200
Date de rédaction : 8 avril 2010

VÉRIFICATION

Inspecté par : Normand Marier <i>N Marier</i>	Date : 9 avril 2010
Véifié par : <i>R. Secura</i>	Date : 2010/05/17

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

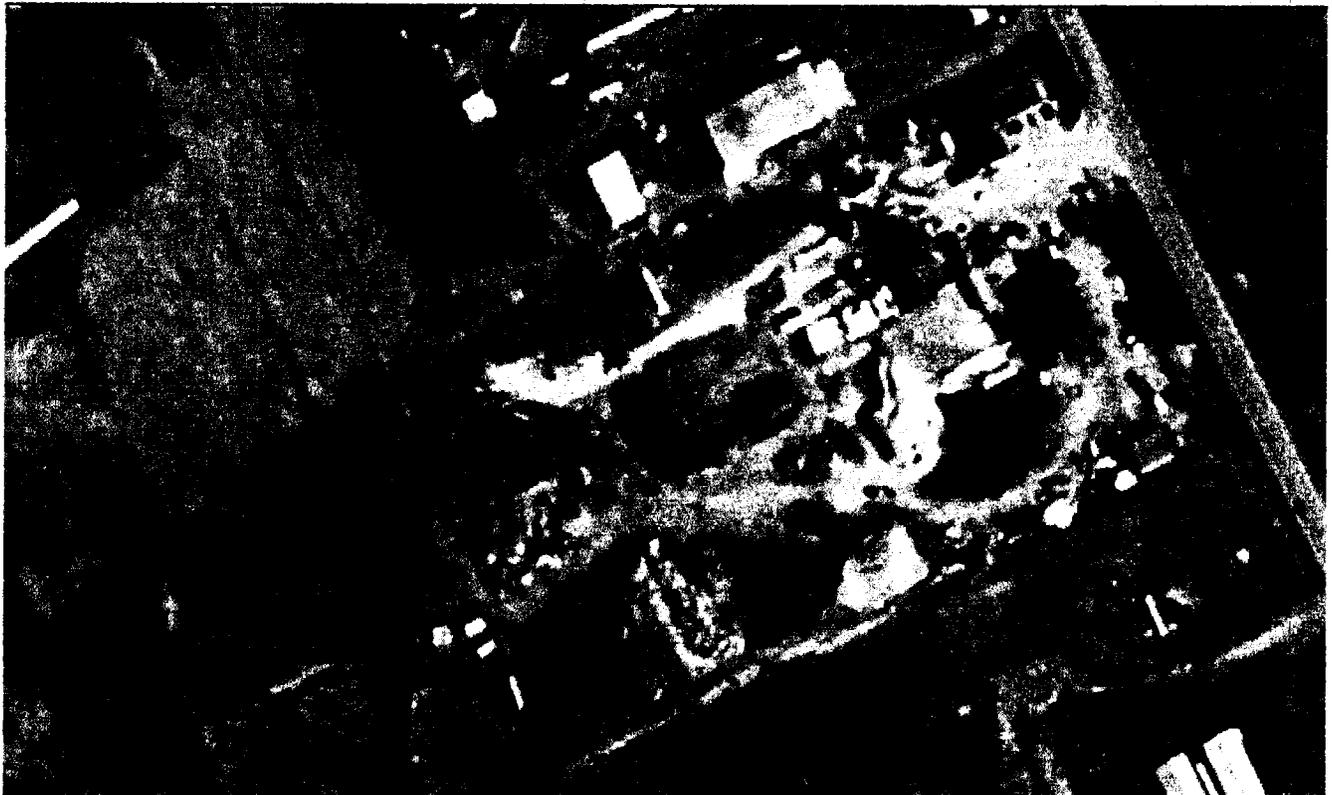
CARTE

IDENTIFICATION : Ali Excavation inc. au 760, rue des Érables à Salaberry-de-Valleyfield

Description : Usine de fabrication de béton bitumineux

un pour délimiter un rectangle...

Étendue : 504 m. Échelle approx : 1 / 2 268
Est = -438042 m : Nord = 154656 m



SECTION A

**RAPPORT D'INSPECTION
MATIÈRES DANGEREUSES**

(X) programmée
() de contrôle
() plainte

N/Référence : 7610-16-01-0017200
 No CIDREQ : 1143616580
 Date de l'inspection : 2012-03-20 Heure : 11h17
 Nom de l'inspecteur : Lucie Veilleux

IDENTIFICATION

<p>- <u>Lieu inspecté</u> (nom, adresse, lot, cadastre) <u>Ali excavation inc.</u> <u>760, boulevard des Érables</u> <u>Salaberry-de-Valleyfield (Québec)</u> <u>J6T 6G4</u></p>	<p><u>Raison sociale et adresse postale</u> (si différente) <u>Casier postal 160</u></p>
--	--

- <u>Type d'activité</u>		<u>Section</u>
Centre d'entreposage	(X)	B
Centre de traitement	()	B
Utilisateur à des fins énergétiques	(X)	B
Lieu d'élimination	()	B
Réutilisateur	()	C
Producteur	()	D

- <u>Type d'entreposage</u>		<u>Nb</u>		<u>Section</u>
a) Intérieur :				
- en contenants	()			E
- en vrac sur une aire aménagée ou dans un conteneur	()			F
- en réservoir de surface	()			G
- en citerne	()			H

b) Extérieur :				<u>Section</u>
- en contenants	()			I
- en vrac dans un conteneur	()			J
- en réservoir de surface	(X)			G
- en citerne	()			H
- en réservoir souterrain	()			K
- en tas sur une aire réservée	()			L

	<u>NOM/FONCTION</u>	<u>TÉLÉPHONE</u>
PERSONNE(S)	<u>Normand Loïselle, président</u>	<u>450-373-2010</u>
RENCONTRÉE(S):	_____	_____

PLAIGNANT/PLAIGNANTE : Rencontré(e) : OUI () NON () N/A (X)

NOM/ADRESSE : _____

Téléphone : _____

PIÈCES
ANNEXÉES :

Photo(s)
Nb ()

Croquis
Nb ()

Carte(s)
()

Plan(s)
()

n° _____

n° _____

Échantillon(s) Nb
()
Eau

()
Air

()
Sol

()
M.D.

Lieu de prélèvement
et nature :

Autre(s) (X)
Précisez :

- 1° Niveau des réservoirs
- 2° Nettoyage des quénilles contaminées
- 3° Courriel à Annick Decréon
- 4°



BUT :

Inspection réalisée dans le cadre du Programme d'inspection systématique

SECTION B

TRANSPORTEUR, CENTRE D'ENTREPOSAGE, CENTRE DE TRAITEMENT
UTILISATEUR À DES FINS ÉNERGÉTIQUES, LIEU D'ÉLIMINATION

Type d'activité Entreposage et utilisateur à des fins énergétiques

COMPLÉTER CET ENCADRÉ UNIQUEMENT S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE
À L'ARTICLE 118 DU R.M.D.

Généralités :

- Permis délivré	:	OUI (X) NON () N/A ()	L.70.9
. date (A/M/J/)	:	2009-09-14	
. échéance (A/M/J)	:	2014-07-29	
- Modification au permis	:	OUI (X) NON ()	
. si OUI, demande de modification présentée	:	OUI (X) NON ()	R.128-129
- Demande de renouvellement de permis présentée	:	OUI () NON () N/A (X)	R.127
- Garantie fournie	:	OUI (X) NON ()	
. montant de la garantie	:	150 000 \$	
. échéance	:	2013-03-26	
. conforme	:	OUI () NON (X)	R.120 à 123
- Assurance responsabilité conforme	:	OUI (X) NON ()	R.124-125
. montant	:	2 M \$	
. échéance	:	2012-08-30	
- Nature des M.D. visées au permis	:	Huiles usées	
		Mazout	
- Quantité d'entreposage indiquée au permis	:	Huiles usées	1000 m ³
		(nature)	(unités)
- Quantité des M.D. entreposées	:	Huiles usées	274 m ³ L.123.1
		(nature)	(unités)

- Registre des M.D. produites, utilisées et reçues tenu	:	OUI (X)	NON ()	N/A ()	R.130
. conforme	:	OUI (X)	NON ()		R.131-132
. délai de conservation respecté (2 ans)	:	OUI (X)	NON ()		R.133
- Rapport annuel des M.D. reçues ou produites préparé	:	OUI (X)	NON ()		R.134
. conforme	:	OUI (X)	NON ()		R.135 à 137
. transmis	:	OUI (X)	NON ()		R.138

COMPLÉTER CET ENCADRÉ SI LE TITULAIRE DE PERMIS ENTREPOSE À L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PLUS DE 45 000 KG DE L'UNE DES M.D. VISÉES AUX PARAGRAPHES 1 À 5 OU PLUS DE 45 000 KG DE PLUSIEURS DES CATÉGORIES DE M.D. VISÉES AUX PARAGRAPHES 1 À 6 DE L'ARTICLE 85 ET QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.

- Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion	:	OUI ()	NON ()		R.85
. Si oui :					
a) entretien annuel du système effectué	:	OUI ()	NON ()		R.90
b) certificat d'installation et d'entretien conservé	:	OUI ()	NON ()		R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI ()	NON ()		
. si NON, équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI ()	NON ()		R.89

COMPLÉTER CET ENCADRÉ SI LE TITULAIRE DE PERMIS ENTREPOSE À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PLUS DE 20 000 KG D'UNE MATIÈRE VISÉE AUX PARAGRAPHES 1 À 5, OU PLUS DE 20 000 KG DE PLUSIEURS DES CATÉGORIES DE MATIÈRES VISÉES AUX PARAGRAPHES 1 À 6 DE L'ARTICLE 86 ET QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE

AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D

1) - Entre 20 000 et 45 000 kg	:	OUI ()	NON ()	N/A ()	
. si OUI, bâtiment protégé par un système					
a) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI ()	NON ()		R.86 et 91
b) d'extinction automatique d'incendie approprié	:	OUI ()	NON ()		R.86
2) - Plus de 45 000 kg	:	OUI ()	NON ()	N/A ()	
. si OUI, bâtiment protégé par un système					
a) de détection d'intrusion	:	OUI ()	NON ()		R.85
b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI ()	NON ()		R.86 et 91
c) d'extinction automatique d'incendie approprié	:	OUI ()	NON ()		R.86

- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	:	OUI	()	NON	()	R.90
. Si OUI, certificat d'installation et d'entretien conservé	:	OUI	()	NON	()	R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI	()	NON	()	
. si NON, équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI	()	NON	()	R.89

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL Y A ENTREPOSAGE DE BPC ET S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.

1. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C.	:	OUI	()	NON	()	
Si oui :						
- Entreposage intérieur						
. Bâtiment protégé par un système :						
a) de détection d'intrusion	:	OUI	()	NON	()	R.88
b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI	()	NON	()	R.88-91
c) d'extinction automatique d'incendie	:	OUI	()	NON	()	R.88
- Entreposage extérieur						
. Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion	:	OUI	()	NON	()	R.88

2. ENTREPOSAGE DE 20 000 KG OU MOINS DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C.	:	OUI	()	NON	()	
Si oui :						
- Entreposage intérieur						
. Bâtiment protégé par :						
a) un système de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI	()	NON	()	R.88-91
b) extincteurs portatifs appropriés	:	OUI	()	NON	()	R.88

3. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE MATIÈRES ET OBJETS CONTENANT DES BPC OU CONTAMINÉS PAR DES BPC	:	OUI	()	NON	()	
Si oui :						
- Bâtiment équipé d'un dispositif mécanique de ventilation	:	OUI	()	NON	()	N/A ()
. si OUI :						
. muni d'un système d'urgence permettant, dès qu'il y a présence de chaleur ou de fumée, d'arrêter la ventilation et de fermer les registres d'admission et d'évacuation d'air	:	OUI	()	NON	()	R.87

4- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	:	OUI ()	NON ()			R.90
. si OUI :						
. certificat d'installation et d'entretien conservés	:	OUI ()	NON ()			R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI ()	NON ()			
. si NON :						
. Équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI ()	NON ()			R.89
- S'agit-il d'un lieu de dépôt définitif	:	OUI ()	NON (X)			
. Si OUI :						
a) aménagé de manière à empêcher toute intrusion	:	OUI ()	NON ()			R.99
b) muni d'une affiche à l'entrée, placée bien en vue	:	OUI ()	NON ()			R.100
- Cessation des activités ou démantèlement de tout bâtiment ayant contenu des M.D.	:	OUI ()	NON (X)			
. si OUI :						
a) préavis de 30 jours au ministre	:	OUI ()	NON ()			R.13
b) démantèlement ou décontamination conforme	:	OUI ()	NON ()			R.13
- Biens meubles, immeubles, ouvrages et équipements maintenus en bon état	:	OUI (X)	NON ()			R.37
- Déversement accidentel	:	OUI ()	NON (X)			
. si OUI :						
a) cessation du déversement	:	OUI ()	NON ()			R.9
b) avis au ministre	:	OUI ()	NON ()			R.9
c) décontamination	:	OUI ()	NON ()			R.9
- Mélanges ou dilutions conformes	:	OUI (X)	NON ()	N/A ()		R.10
- Expédition et/ou réception d'une M.D. dans un lieu autorisé	:	OUI ()	NON ()	N/A (X)		R.11
. si OUI :						
a) contrat conforme entre l'expéditeur et le destinataire et conservé (2 ans)	:	OUI ()	NON ()	N/A ()		R.11, L.123.1
b) M.D. confiées à un transporteur autorisé et délai de conservation du document d'expédition respecté (2 ans)	:	OUI ()	NON ()	N/A ()		R.12-21
- Présence d'un transformateur inutilisable	:	OUI ()	NON (X)			
. si OUI, drainé	:	OUI ()	NON ()			R.16
- Présence de matières et objets contenant des B.P.C. ou contaminés par des B.P.C.	:	OUI ()	NON (X)			
. si OUI, regroupés et entreposés à l'écart des autres M.D. ou placés dans un conteneur	:	OUI ()	NON ()	N/A ()		R.42

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL Y A UTILISATION À DES FINS ÉNERGÉTIQUES D'UNE M.D. OU UTILISATION D'UNE M.D. DANS LA FABRICATION D'UN COMBUSTIBLE						
- Utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques	:	OUI	(X)	NON	()	
. si OUI :						
a) équipement de combustion ≥ 3 MW	:	OUI	(X)	NON	()	N/A () R.26
b) normes prévues à l'annexe 6 respectées	:	OUI	(X)	NON	()	R.26
c) réservoir et raccord munis d'un système de prise d'échantillon	:	OUI	(X)	NON	()	R.28
d) si utilisation d'huiles isolantes usées constituées d'hydrocarbures monocycliques ou polycycliques non saturés						
. équipement de combustion ≥ 10 MW	:	OUI	()	NON	()	N/A (X) R.27
- Utilisation à des fins énergétiques d'une M.D. autre qu'une huile usée	:	OUI	(X)	NON	()	
. si OUI :						
a) utilisée dans un établissement industriel	:	OUI	(X)	NON	()	R.24
b) normes prévues à l'annexe 5 respectées	:	OUI	(X)	NON	()	R.24
- Fabrication d'un combustible à partir de M.D.	:	OUI	(X)	NON	()	
. si OUI, les M.D. utilisées rencontrent-elles les normes prévues à l'annexe 5	:	OUI	(X)	NON	()	R.25
COMPLÉTER LES SECTIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE UNIQUEMENT S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE À L'ARTICLE 31 DU R.M.D.						

NOTES :

Permis original délivré le 2004-07-29 : (conc. max. 2mg/l de chrome et 0,5% de soufre)

« Le temps d'entreposage, avant utilisation, ne dépassera pas 3 semaines. »

« Le requérant entend maintenir un registre des vidanges, précisant s'il y eu déversements d'huiles lors des opérations et les actions prises. Quand le volume d'eau dans la digue est trop grand, des analyses seront effectuées pour les huiles et graisses afin d'en déterminer la gestion adéquate et la destination finale, si le registre indique qu'il y a eu un débordement quelconque lors du transbordement. Ces analyses et la destination des eaux seront conservées dans un registre pour vérification par le Ministère. »

Modification du 2006-11-15 :

« Les réservoirs sont tous à double paroi et situés sur une dalle de béton ceinturée d'une bordure de 15 cm de haut, sur tous les côté sauf du côté de l'aire de chargement/déchargement, puisque la bordure sera en forme de dos d'âne. Cette digue permettra de contenir 19,8 m³. Des butoirs seront installés autour de cette digue. »

« S'il y a présence apparente de contaminants (film d'huile) dans les eaux accumulées, elles seront analysées puis gérées conformément à la réglementation en vigueur. »

« Il faudra vérifier la présence d'un système de détection d'intrusion. »

Renouvellement de permis le 2009-09-14

Modification du 2009-12-14 : Mélange des huiles végétales usées (100 000 L/année)

Modification du 2010-04-06 : Mélange de mazout aux huiles usées

Modification du 2010-09-22 : Augmentation de la capacité d'entreposage à 1000 m³

SECTION G

ENTREPOSAGE INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR
EN RÉSERVOIR DE SURFACE

- Identification des aires d'entreposage	Réservoirs de brûlage A et B	
	Réservoirs d'entreposage 1 à 8	
<hr/>		
- S'agit-il d'entreposage		
. intérieur	: ()	
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">OU</div>		
. extérieur	: (X)	
- Bâtiment construit pour protéger ce qui est entreposé de toute altération que peuvent causer l'eau, la neige, le gel ou la chaleur	: OUI () NON () N/A (X)	R.33
- Bâtiment muni d'un plancher étanche non susceptible d'être attaqué par la M.D. entreposée et pouvant supporter cette M.D.	: OUI () NON () N/A (X)	R.33
- Aire d'entreposage aménagée pour contenir toutes fuites ou déversements	: OUI (X) NON () N/A ()	R.33
- Présence de drain dans un endroit où sont entreposées des M.D.	: OUI (X) NON ()	
. si OUI :		
a) drain obturé hermétiquement en tout temps	: OUI (X) NON () N/A ()	
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">OU</div>		
b) drain relié à un réseau assurant l'évacuation des M.D. dans un système de récupération de capacité suffisante	: OUI () NON () N/A (X)	R.35
NOTES :		
- Réservoirs fermés, étanches, solides, en bon état et fabriqués d'un matériau ne pouvant être modifié par la M.D. entreposée	: OUI (X) NON ()	R.45

- Eau accumulée dans l'aire d'entreposage recueillie et évacuée conformément à la loi : OUI (X) NON () N/A () R.38
- Réservoirs munis d'une étiquette visible indiquant la M.D. entreposée : OUI (X) NON () R.46
- Aire d'entreposage des M.D. accessible en tout temps aux équipes d'urgence : OUI (X) NON () R.36

NOTES :

- Vérification trimestrielle des équipements d'entreposage effectuée : OUI (X) NON () R.39
- Registre d'inspection tenu : OUI (X) NON () N/A () R.39
- . si OUI :
- a) conforme et à jour : OUI (X) NON () R.39
- b) délai de conservation respecté (2 ans) : OUI (X) NON () R.39

**COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE
À L'ARTICLE 32 DU R.M.D**

- Réservoir et tuyauterie en surface protégés contre la corrosion : OUI (X) NON () R.54
- Réservoir muni d'un mécanisme de sécurité empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage ou de vidange : OUI (X) NON () R.53
- Présence de tuyauterie souterraine : OUI () NON (X)
- . si OUI :
- A) à double paroi et pourvu d'un système de détection automatique de fuite : OUI () NON () R.58
- Indice de fuite : OUI () NON ()
- . si OUI :
- Date de test d'étanchéité : R.59
- B) tuyauterie souterraine en acier protégée contre la corrosion : OUI () NON () N/A () R.61
- . si OUI :
- a) système de protection contre la corrosion conforme : OUI () NON () R.61
- b) vérification de fonctionnement dudit système : OUI () NON () R.62
- c) vérification conforme : OUI () NON () R.62
- d) attestation de fonctionnement conservée et conforme : OUI () NON () R.62
- . si NON :
- Fuite détectée : OUI () NON ()
- . si OUI :
- Date de remplacement prévue : R.65

- Réservoir de capacité supérieure à 2 000 kg	:	OUI	(X)	NON	()		
. si OUI :							
a) réservoir à double paroi pourvu d'un système de détection automatique des fuites	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	()
<input type="checkbox"/> OU							
b) réservoir avec bassin étanche intégré et conforme	:	OUI	()	NON	()	N/A	()
<input type="checkbox"/> OU							
c) réservoir placé dans un bassin étanche et conforme	:	OUI	()	NON	()	N/A	() R.56
- Présence de plusieurs réservoirs dans un même bassin	:	OUI	(X)	NON	()		
. si OUI, matières compatibles	:	OUI	(X)	NON	()		R.56
- Entreposage de matières explosives, comburantes ou de liquides inflammables	:	OUI	()	NON	(X)		
. si OUI, interdiction d'utilisation des réservoirs de matières plastiques ou de fibre de verre respectée	:	OUI	()	NON	()		R.51 et 52
- Réservoirs protégés par des butoirs	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	() R.55
- Réservoir de capacité supérieure à 20 000 litres muni d'un dispositif automatique de prise d'inventaire en continu et d'un dispositif de prévention de déversement	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	() R.57 et 148

**COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE
AUX ARTICLES 32 ET 81 DU R.M.D.**

- Entreposage de M.D. liquides	:	OUI	(X)	NON	()		
. si OUI, présence de substance absorbante à proximité du lieu d'entreposage	:	OUI	(X)	NON	()		R.83
- Lieu d'entreposage aménagé de manière à empêcher toute intrusion	:	OUI	(X)	NON	()		R.82
- Entreposage intérieur d'une M.D. susceptible d'émettre un gaz inflammable	:	OUI	()	NON	(X)		
. si OUI, bâtiment muni d'un appareil de détection automatique d'un tel gaz ou alarme automatique lors de l'arrêt du système de ventilation	:	OUI	()	NON	()		R.84

RÉSERVOIR N°	NATURE DES M.D.	CAPACITÉ PAR RÉSERVOIR	QUANTITÉ EN LITRES
A	Huiles usées	50 m ³	N.D.
B	Huiles usées	50 m ³	N.D.
1	Huiles usées	50 m ³	Articles 23-24 de la L.A.D.
2	Huiles usées	50 m ³	
3	Huiles usées	50 m ³	
4	Huiles usées	50 m ³	
5	Huiles usées	50 m ³	
6	Huiles usées	50 m ³	
7	Huiles usées	50 m ³	
8	Huiles usées	50 m ³	
		TOTAL :	Articles 23-24 de la L.A.D.

NOTES : **Article 53** : Le mécanisme de sécurité empêchant l'utilisation des tuyaux consiste en une seconde valve.

Article 56 : Le système automatique de détection des fuites consiste en un manomètre mesurant la pression entre les parois.

Article 57 : Le dispositif de prévention des déversements consiste en un contact visuel constant, puisque le remplissage se fait manuellement par le haut.

SECTION M

CONCLUSION

- Inspection programmée : (X)
- Inspection de contrôle : ()
- . Date de l'avis d'infraction : _____
- Plainte : ()

LISTE DES INFRACTIONS RELEVÉES ET CORRIGÉES

N°	INFRACTION	AIRE D'ENTREPOSAGE	N° ART.	INFRAC. CORRIGÉE ()	INFRAC. EN SUSPENS

- Avis d'infraction requis : OUI () NON (X)

Articles 23-24 de la L.A.D.

Articles 23-24 de la L.A.D.

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-03-20 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 11h17	Heure de départ : 12h30
Inspecteur : Lucie Veilleux	Accompagné de :	

No intervention : 300727211	No gestion documentaire : 7610-16-01-0017200
Type d'intervention : Inspection	No document : 400909724
Type de demande liée :	No demande :
But de l'inspection : Vérifier la conformité des activités.	

Lieu inspecté :

Nom du lieu : Ali Excavation inc.

Nom usuel du lieu : Ali Excavation

Localisation du lieu inspecté : (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) :
760, rue des Érables
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 6G4

No du lieu : 13304464 Type de lieu : Industrie

Coordonnées géographiques (degré décimal NAD83): N 45,2348 O 74,0883

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ali Excavation inc.		13304464

Conditions météo

Ensoleillé, 23°C

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Normand Loiselle	président	450 373-2010
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification

But expliqué : oui non s.o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

Plainte

Plaignant rencontré : oui non s.o.

Date de l'inspection : 2012-03-20

No de gestion documentaire : 7610-16-01-0017200

Photos numériques

Nombre de photos prises :

Nombre de photos annexées :

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1200.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte

1988-06-13 Certificat d'autorisation (CA) – Usine de béton bitumineux;
 1995-04-07 CA – Concassage et tamisage de béton de ciment et de béton bitumineux récupéré (équipement Telsmith modèle 3036 HSI de capacité de 50 à 100 t.m. par heure);
 2009-09-14 Collecte et utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques;
 2010-02-24 Modification CA – Utilisation des résidus de filtration des huiles usées et des absorbants granulés usés dans le procédé de fabrication de béton bitumineux;

3. Description de l'inspection

Je rencontre le président et nous procédons à l'inspection de la propriété.

J'observe une pince de broyage modèle Articles 23-24 de la L.A.E. Il dit qu'il s'agit d'un équipement acheté récemment destiné à être installé sur une pelle hydraulique. Je vois 2 tas de granulats de couleur noirâtre ressemblant à des résidus de béton bitumineux. Il dit qu'un est constitué d'asphalte recyclé. Celui-ci est utilisé comme matière première et introduite dans la fabrication dans une proportion de 20%. L'autre est constitué de produit fini appelé « cold patch » (asphalte froid pour combler les nids de poule). Il s'agit d'une nouvelle formule faite à base d'huile végétale. Je constate un amas de résidus de béton. Il dit qu'il est concassé et qu'il est revendu. Les rebuts de métaux provenant du concassage de béton armé sont disposés auprès d'une entreprise de recyclage de métaux. Deux équipements de tamisage se trouvent sur les lieux. Je remarque que l'un est en fonction et que l'autre porte la mention Roto-Screen.

Les huiles usées valorisées à des fins énergétiques pour le séchage des agrégats sont filtrées avant d'atteindre le brûleur. Les filtres sont nettoyés avec du mazout. Les résidus solides et liquides provenant du nettoyage des filtres sont introduits dans la fabrication du béton bitumineux. Il en va de même pour les absorbants contaminés.

L'entreprise opère 24 heures/jour de avril à septembre et de 5h à 23h le reste de l'année.

4. Vérification complémentaire à l'inspection

Extraits des *Lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus du secteur de la pierre de taille* (réf. : Note d'instruction 09-05) :

7.1.2.2 Sur un terrain non susceptible de contenir des matériaux contaminés et ne présentant pas de contamination apparente

La réutilisation sur place de matériaux issus du démantèlement dans le cadre d'une activité de construction n'est pas assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation au préalable de la part du Ministère. Par contre, les activités de stockage et le conditionnement, à l'exception de l'utilisation de pinces installées à l'extrémité des pelles hydrauliques (ou un équipement équivalent) qui broient les morceaux de béton, de brique, de pavage en une seule étape qui se déroule en même temps que l'activité de démantèlement (un seul équipement qui fait le démantèlement et le concassage), sont assujetties à l'obtention d'une autorisation préalable. De plus, lorsque les matériaux qui auront été conditionnés seront utilisés ailleurs que sur le terrain d'origine, les renseignements concernant la caractérisation et les autres utilisateurs seront alors inclus dans l'autorisation ainsi que l'information à transmettre à ceux-ci (mode d'emploi).

7.1.2.4 Lors de constructions routières

Les activités temporaires connexes (scarification, concassage, stockage) qui se dérouleraient en bordure du chantier dans une emprise routière, ainsi que l'utilisation des matériaux dans une infrastructure routière ne seront pas soumises à une autorisation au préalable. Par contre, lorsque les matériaux sont transportés à l'extérieur de l'emprise routière pour conditionnement, stockage ou pour une utilisation ailleurs que dans une infrastructure routière, ces activités seront assujetties à l'obtention d'un certificat d'autorisation au préalable.

7.1.4 Producteur de granulats recyclés

Un certificat d'autorisation devra encadrer cette activité. Un registre quotidien devra être tenu et différents renseignements devront être fournis aux acquéreurs quant aux modes d'emploi.

7.1.5 Utilisateur de granulats recyclés dans un procédé industriel

Les granulats faits à partir de béton, de brique et d'asphalte pourraient être utilisés pour la fabrication de produits finis tels que la fabrication de béton ou d'enrobé bitumineux. Les entreprises possèdent déjà leurs propres spécifications concernant l'acceptabilité des intrants en fonction des caractéristiques du produit fini. Par conséquent, le Ministère n'aura généralement pas à intervenir sauf pour la modification, s'il y a lieu, du certificat d'autorisation de l'entreprise en fonction des dispositions prescrites relativement aux matières premières ainsi qu'au stockage. Lorsqu'un nouveau béton ou enrobés bitumineux est produit en utilisant des granulats recyclés dans sa formulation, celui-ci est considéré comme équivalent pour sa gestion et son utilisation, d'un point de vue environnemental, que s'il était produit à partir de granulats naturels.

2012-04-11 Consultation auprès de Madame Annick Décréon, analyste au dossier : les conditions d'opération actuelles sont acceptables.

5. Conclusion

L'entreprise fait du recyclage d'asphalte et de béton ainsi que la collecte et l'utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques. L'équipement autorisé (concasseur **Articles 23-24 de la L.A.D.**) n'a pas été observé sur place. Par contre, il y avait deux équipements de tamisage.

L'entreprise utilise de l'huile végétale dans la fabrication de béton bitumineux de type « cold patch ».

Les modifications sont conformes à celles autorisées (fabrication de béton bitumineux).

6. Recommandations

Je recommande de s'informer, lors de la prochaine inspection PISMD, sur la capacité de production des équipements afin de s'assurer qu'elle ne dépasse pas celle au CA de 1995.

Je recommande de fermer l'intervention.

Signature :



Date de rédaction:

2012-04-11

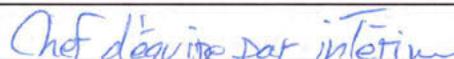
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par :



Fonction :



Signature :



Date :

2012-05-07

Année/mois/jour

Commentaires :

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-10-21	Heure d'arrivée : 11 h 30	Heure de départ : 12 h 15
Inspecteur : Lucie Veilleux	Accompagné de :	
N° intervention : 300827016	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement	
N° gestion documentaire : 7610-16-01-0017200	N° du rapport d'inspection : 401083861	
N° demande :	Type de demande :	
But de l'inspection : Effectuer le suivi de l'avis de non-conformité du 2013-05-28 relativement à la gestion non-conforme des matières dangereuses.		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Ali Excavation inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : 13304464	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : 760, boulevard des Érables Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,234775000000;-74,088291666700	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ali Excavation inc.	propriétaire	760, boulevard Des Érables C.P. 160 Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4	13304464

Conditions météo
Nuageux

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Louise Roy	Resp. santé sécurité	450 373-2010
Simon Loiseau	gérant	

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Resp. santé sécurité		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 0	Nombre de photos annexées au rapport : 0
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Lucie Veilleux avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1200. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

2. Mise en contexte

Le 2013-05-28, un avis de non-conformité est envoyé selon les articles 11, 37 et 46 du RMD. Plus précisément, il y avait absence d'indentification sur certains des réservoirs, le code des matières selon l'annexe 4 était absent sur les bonde travail et le dispositif automatique de prise d'inventaire en continu des réservoirs était non fonctionnel.

Le 2013-07-04, une première inspection de suivi permet de constater que le correctif pour l'article 46 était apporté et celui pour l'article 37 était entamé.

Date de l'inspection : 2013-10-21

No de gestion documentaire : 7610-16-01-0017200

3. Description de l'inspection

Je constate que le code d'identification des matières selon l'annexe 4 est désormais inscrit sur les bons de travail.

Je constate que le dispositif automatique de prise d'inventaire en continu des réservoirs est fonctionnel. Cependant, l'antenne qui capte le signal est parfois entravée par les camions stationnés sur le terrain. Elle devra donc être remontée. Entre temps, l'entreprise jauge le contenu des réservoirs régulièrement afin de valider les données du système.

4. Conclusion

Tous les correctifs requis ont été apportés.

5. Recommandations

Fermer l'intervention.

Rédigé par : Lucie Veilleux

Signature :

Date de rédaction :

2013-10-31

6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Iris Diaz

Signature :

Fonction : chef d'équipe

Date :

2013 / 11 / 05

Commentaires :

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-02-24	Heure d'arrivée : 13 h 42	Heure de départ : 14 h 27
Inspecteur : Sebastian Lossio		Accompagné de : -----

N° intervention : 300874876 300874881	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-16-01-0017200	N° du rapport d'inspection : 401228683 401228684
N° demande : 200027630 200027831	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Vérifier si les activités de la compagnie sont conformes à son permis du 8 septembre 2014 pour l'entreposage et l'utilisation des huiles usées à des fins énergétiques. I-9C Ali Excavation - PISMD 2014-2015 (code C,D 1/2)	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Ali Excavation inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : 13304464	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 760, boulevard des Érables Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,234775000000;-74,088291666700	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ali Excavation inc.		760, boulevard des Érables Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4	13304464

Conditions météo
nuageux

Personnes rencontrées <input checked="" type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Simon Loiselle	Vice-président	450.373-2010 #227
Ana Fernandes	Secrétaire services techniques	450.373-2010 #222

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : personnes rencontrées			

Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------	--

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 3	Nombre de photos annexées au rapport : 0
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Sebastian Lossio avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A1300. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\osse01\7610-16-01-0017200\2015-02-25	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées <input checked="" type="checkbox"/> SO	
Numéro	Titre
	Grille d'inspection PISMD

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Autre		Inventaire au 25 février 2015
<input type="checkbox"/> Autre		Copie du registre trimestriel – décembre 2014
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons SO**2 Mise en contexte (facultatif)** SO

Ali Excavation exploite une usine de béton bitumineux. La compagnie a obtenu son permis initial le 29 juillet 2004 pour la collecte et l'utilisation des huiles usées à des fins énergétiques pour le séchage des agrégats en remplacement du gaz naturel.

Le permis autorise les activités suivantes :

- Entreposage maximum de 1 100 m³ d'huiles usées dans 22 réservoirs de 50 000 litres/ch.
- Utilisation d'un maximum de 100 000 litres/année d'huiles végétales utilisées à des fins énergétiques;

3 Description de l'inspection

Accompagné du VP, nous allons faire le tour de l'usine. Le VP m'explique que seulement 18 réservoirs sont installés et en utilisation (14 réservoirs d'entreposage et 4 réservoirs de transfert).

Voir grille d'inspection en annexe pour les vérifications effectuées.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO**5 Conclusion**

Aucun manquement n'a été constaté lors de la présente inspection.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO**Facteurs aggravants** SO**Facteurs atténuants** SO**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de poursuivre avec le programme de contrôle d'inspections systématiques.

Rédigé par : Sebastian Lossio

Signature : *Sebastian L.*

Date de signature : 2015-02-26

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Iris Diaz

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Iris Diaz

Date : 2015/03/03

Commentaires :

RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES

FORMULAIRE D'INSPECTION

SECTION A

RAPPORT D'INSPECTION MATIÈRES DANGEREUSES
--

programmée
 de contrôle
 plainte

<u>Type d'activité</u>		<u>Section</u>
Centre d'entreposage	<input checked="" type="checkbox"/>	B
Centre de traitement	<input type="checkbox"/>	B
Utilisateur à des fins énergétiques	<input checked="" type="checkbox"/>	B
Lieu d'élimination	<input type="checkbox"/>	B
Réutilisateur	<input type="checkbox"/>	C
Producteur	<input type="checkbox"/>	D

<u>Type d'entreposage</u>	Nb	<u>Section</u>
a) Intérieur :		
- en contenants	<input type="checkbox"/>	E
- en vrac sur une aire aménagée ou dans un conteneur	<input type="checkbox"/>	F
- en réservoir de surface	<input type="checkbox"/>	G
- en citerne	<input type="checkbox"/>	H
b) Extérieur :		
	Nb	<u>Section</u>
- en contenants	<input type="checkbox"/>	I
- en vrac dans un conteneur	<input type="checkbox"/>	J
- en réservoir de surface	<input checked="" type="checkbox"/>	G
- en citerne	<input type="checkbox"/>	H
- en réservoir souterrain	<input type="checkbox"/>	K
- en tas sur une aire réservée	<input type="checkbox"/>	L

SECTION B

TRANSPORTEUR, CENTRE D'ENTREPOSAGE, CENTRE DE TRAITEMENT
UTILISATEUR À DES FINS ÉNERGÉTIQUES, LIEU D'ÉLIMINATION- Type d'activité Entreposage et utilisateur à des fins énergétiquesCOMPLÉTER CET ENCADRÉ UNIQUEMENT S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE
À L'ARTICLE 118 DU R.M.D.Généralités :

- Permis délivré	:	OUI (X) NON () N/A ()	L.70.9
. date (A/M/J)	:	2014-09-08	
. échéance (A/M/J)	:	2019-07-29	
- Modification au permis	:	OUI (X) NON ()	
. si OUI, demande de modification présentée	:	OUI (X) NON ()	R.128-129
- Demande de renouvellement de permis présentée	:	OUI () NON () N/A (X)	R.127
- Garantie fournie	:	OUI (X) NON ()	
. montant de la garantie	:	150 000 \$	
. échéance	:	2015-05-15	
. conforme	:	OUI (X) NON ()	R.120 à 123
- Assurance responsabilité conforme	:	OUI (X) NON ()	R.124-125
. montant	:	2M \$	
. échéance	:	2015-08-30	
- Nature des M.D. visées au permis	:	Huiles usées (A01 et A02)	
	:		
	:		
	:		
	:		
- Quantité d'entreposage indiquée au permis	:	Huiles usées	1 100 m ³
	:		
	:		
	:		
	:	(nature)	(unités)
- Quantité des M.D. entreposées	:	Huiles usées	561 059 litres L.123.1
	:		
	:		
	:	(nature)	(unités)

- Registre des M.D. produites, utilisées et reçues tenu	:	OUI (X) NON () N/A ()	R.130
. conforme	:	OUI (X) NON ()	R.131-132
. délai de conservation respecté (2 ans)	:	OUI (X) NON ()	R.133
- Rapport annuel des M.D. reçues ou produites préparé	:	OUI (X) NON ()	R.134
. conforme	:	OUI (X) NON ()	R.135 à 137
. transmis	:	OUI (X) NON ()	R.138

COMPLÉTER CET ENCADRÉ SI LE TITULAIRE DE PERMIS ENTREPOSE À L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PLUS DE 45 000 KG DE L'UNE DES M.D. VISÉES AUX PARAGRAPHERS 1 À 5 OU PLUS DE 45 000 KG DE PLUSIEURS DES CATÉGORIES DE M.D. VISÉES AUX PARAGRAPHERS 1 À 6 DE L'ARTICLE 85 ET QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.			
- Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion	:	OUI () NON ()	R.85
. Si oui :			
a) entretien annuel du système effectué	:	OUI () NON ()	R.90
b) certificat d'installation et d'entretien conservé	:	OUI () NON ()	R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI () NON ()	
. si NON, équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI () NON ()	R.89

COMPLÉTER CET ENCADRÉ SI LE TITULAIRE DE PERMIS ENTREPOSE À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PLUS DE 20 000 KG D'UNE MATIÈRE VISÉE AUX PARAGRAPHERS 1 À 5, OU PLUS DE 20 000 KG DE PLUSIEURS DES CATÉGORIES DE MATIÈRES VISÉES AUX PARAGRAPHERS 1 À 6 DE L'ARTICLE 86 ET QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.			
1) - Entre 20 000 et 45 000 kg	:	OUI () NON () N/A ()	
. si OUI, bâtiment protégé par un système			
a) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI () NON ()	R.86 et 91
b) d'extinction automatique d'incendie approprié	:	OUI () NON ()	R.86
2) - Plus de 45 000 kg	:	OUI () NON () N/A ()	
. si OUI, bâtiment protégé par un système			
a) de détection d'intrusion	:	OUI () NON ()	R.85
b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI () NON ()	R.86 et 91
c) d'extinction automatique d'incendie approprié	:	OUI () NON ()	R.86

- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	:	OUI ()	NON ()	R.90
. Si OUI, certificat d'installation et d'entretien conservé	:	OUI ()	NON ()	R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI ()	NON ()	
. si NON, équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI ()	NON ()	R.89

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL Y A ENTREPOSAGE DE BPC ET S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.

1. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C.	:	OUI ()	NON ()	
Si oui :				
- Entreposage intérieur				
. Bâtiment protégé par un système :				
a) de détection d'intrusion	:	OUI ()	NON ()	R.88
b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI ()	NON ()	R.88-91
c) d'extinction automatique d'incendie	:	OUI ()	NON ()	R.88
- Entreposage extérieur				
. Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion	:	OUI ()	NON ()	R.88

2. ENTREPOSAGE DE 20 000 KG OU MOINS DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C.	:	OUI ()	NON ()	
Si oui :				
- Entreposage intérieur				
. Bâtiment protégé par :				
a) un système de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI ()	NON ()	R.88-91
b) extincteurs portatifs appropriés	:	OUI ()	NON ()	R.88

3. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE MATIÈRES ET OBJETS CONTENANT DES BPC OU CONTAMINÉS PAR DES BPC	:	OUI ()	NON ()	
Si oui :				
- Bâtiment équipé d'un dispositif mécanique de ventilation	:	OUI ()	NON ()	N/A ()
. si OUI :				
. muni d'un système d'urgence permettant, dès qu'il y a présence de chaleur ou de fumée, d'arrêter la ventilation et de fermer les registres d'admission et d'évacuation d'air	:	OUI ()	NON ()	R.87

4- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	:	OUI	()	NON	()			R.90
. si OUI :								
. certificat d'installation et d'entretien conservés	:	OUI	()	NON	()			R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI	()	NON	()			
. si NON :								
. Équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI	()	NON	()			R.89
- S'agit-il d'un lieu de dépôt définitif	:	OUI	()	NON	(X)			
. Si OUI :								
a) aménagé de manière à empêcher toute intrusion	:	OUI	()	NON	()			R.99
b) muni d'une affiche à l'entrée, placée bien en vue	:	OUI	()	NON	()			R.100
- Cessation des activités ou démantèlement de tout bâtiment ayant contenu des M.D.	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI :								
a) préavis de 30 jours au ministre	:	OUI	()	NON	()			R.13
b) démantèlement ou décontamination conforme	:	OUI	()	NON	()			R.13
- Biens meubles, immeubles, ouvrages et équipements maintenus en bon état	:	OUI	(X)	NON	()			R.37
- Déversement accidentel	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI :								
a) cessation du déversement	:	OUI	()	NON	()			R.9
b) avis au ministre	:	OUI	()	NON	()			R.9
c) décontamination	:	OUI	()	NON	()			R.9
- Mélanges ou dilutions conformes	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	()	R.10
- Expédition et/ou réception d'une M.D. dans un lieu autorisé	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	()	R.11
. si OUI :								
a) contrat conforme entre l'expéditeur et le destinataire et délai de conservation respecté (2 ans)	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	()	R.11, L.123.1
b) M.D. confiées à un transporteur autorisé et délai de conservation du document d'expédition respecté (2 ans)	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	()	R.12-21
- Présence d'un transformateur inutilisable	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI, drainé	:	OUI	()	NON	()			R.16
- Présence de matières et objets contenant des B.P.C. ou contaminés par des B.P.C.	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI, regroupés et entreposés à l'écart des autres M.D. ou placés dans un conteneur	:	OUI	()	NON	()	N/A	()	R.42

N.B. Cet article ne s'applique pas s'il s'agit d'une exclusion prévue aux paragraphes 2^e et 5^e de l'article 31.

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL Y A UTILISATION À DES FINS ÉNERGÉTIQUES D'UNE M.D. OU UTILISATION D'UNE M.D. DANS LA FABRICATION D'UN COMBUSTIBLE

- Utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques	:	OUI	(X)	NON	()		
. si OUI :							
a) équipement de combustion ≥ 3 MW	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	() R.26
b) normes prévues à l'annexe 6 respectées	:	OUI	(X)	NON	()		R.26
c) réservoir et raccord munis d'un système de prise d'échantillon	:	OUI	(X)	NON	()		R.28
d) si utilisation d'huiles isolantes usées constituées d'hydrocarbures monocycliques ou polycycliques non saturés							
. équipement de combustion ≥ 10 MW	:	OUI	()	NON	()	N/A	(X) R.27
- Utilisation à des fins énergétiques d'une M.D. autre qu'une huile usée	:	OUI	(X)	NON	()		
. si OUI :							
a) utilisée dans un établissement industriel	:	OUI	(X)	NON	()		R.24
b) normes prévues à l'annexe 5 respectées	:	OUI	(X)	NON	()		R.24
- Fabrication d'un combustible à partir de M.D.	:	OUI	(X)	NON	()		
. si OUI, les M.D. utilisées rencontrent-elles les normes prévues à l'annexe 5	:	OUI	(X)	NON	()		R.25

COMPLÉTER LES SECTIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE UNIQUEMENT S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE À L'ARTICLE 31 DU R.M.D.

NOTES :	Mélange de produits pétroliers conventionnels (mazouts de types 0 à 6) à des huiles minérales usées et utilisation de ce mélange à des fins énergétiques.
	Une fois que le réservoir est plein, les huiles sont échantillonnées pour être analysées et vérifier le respect des normes de l'annexe 6 du RMD.

- Eau accumulée dans l'aire d'entreposage recueillie et évacuée conformément à la loi : OUI (X) NON () N/A () R.38
- Réservoirs munis d'une étiquette visible indiquant la M.D. entreposée : OUI (X) NON () R.46
- Aire d'entreposage des M.D. accessible en tout temps aux équipes d'urgence : OUI (X) NON () R.36

NOTES :

- Vérification trimestrielle des équipements d'entreposage effectuée : OUI (X) NON () R.39
- Registre d'inspection tenu : OUI (X) NON () N/A () R.39
- . si OUI :
- a) conforme et à jour : OUI (X) NON () R.39
- b) délai de conservation respecté (2 ans) : OUI (X) NON () R.39

**COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE
À L'ARTICLE 32 DU R.M.D**

- Réservoir en surface et tuyauterie en surface protégés contre la corrosion : OUI (X) NON () R.54
- Réservoir muni d'un mécanisme de sécurité empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage ou de vidange : OUI (X) NON () R.53
- Présence de tuyauterie souterraine : OUI () NON (X)
- . si OUI :
- A) à double paroi et pourvu d'un système de détection automatique de fuite : OUI (X) NON () R.58
- Indice de fuite : OUI () NON (X)
- . si OUI :
- Date de test d'étanchéité : _____ R.59
- B) tuyauterie souterraine en acier protégée contre la corrosion : OUI () NON () N/A (X) R.61
- . si OUI :
- a) système de protection contre la corrosion conforme : OUI () NON () R.61
- b) vérification de fonctionnement dudit système : OUI () NON () R.62
- c) vérification conforme : OUI () NON () R.62
- d) attestation de fonctionnement conservée et conforme : OUI () NON () R.62
- . si NON :
- Fuite détectée : OUI () NON ()
- . si OUI :
- Date de remplacement prévue : _____ R.65

- Réservoir de capacité supérieure à 2 000 kg	:	OUI	(X)	NON	()		
. si OUI :							
a) réservoir à double paroi pourvu d'un système de détection automatique des fuites	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	()
<input type="checkbox"/> OU							
b) réservoir avec bassin étanche intégré et conforme	:	OUI	()	NON	()	N/A	()
<input type="checkbox"/> OU							
c) réservoir placé dans un bassin étanche et conforme	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	() R.56
- Présence de plusieurs réservoirs dans un même bassin	:	OUI	(X)	NON	()		
. si OUI, matières compatibles	:	OUI	(X)	NON	()		R.56
- Entreposage de matières explosives, comburantes ou de liquides inflammables	:	OUI	()	NON	(X)		
. si OUI, interdiction d'utilisation des réservoirs de matières plastiques ou de fibre de verre respectée	:	OUI	()	NON	()		R.51 et 52
- Réservoirs protégés par des butoirs	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	() R.55
- Réservoir de capacité supérieure à 20 000 litres muni d'un dispositif automatique de prise d'inventaire en continu et d'un dispositif de prévention de déversement	:	OUI	(X)	NON	()	N/A	() R.57 et 148

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE AUX ARTICLES 32 ET 81 DU R.M.D.							
- Entreposage de M.D. liquides	:	OUI	(X)	NON	()		
. si OUI, présence de substance absorbante à proximité du lieu d'entreposage	:	OUI	(X)	NON	()		R.83
- Lieu d'entreposage aménagé de manière à empêcher toute intrusion	:	OUI	(X)	NON	()		R.82
- Entreposage intérieur d'une M.D. susceptible d'émettre un gaz inflammable	:	OUI	()	NON	(X)		
. si OUI, bâtiment muni d'un appareil de détection automatique d'un tel gaz ou alarme automatique lors de l'arrêt du système de ventilation	:	OUI	()	NON	()		R.84

RÉSERVOIR N°	NATURE DES M.D.	CAPACITÉ PAR RÉSERVOIR	QUANTITÉ (litres)
1	Huiles usées	50 000 litres	Articles 23-24 de la L.A.D.
2	Huiles usées	50 000 litres	
3	Huiles usées	50 000 litres	
4	Huiles usées	50 000 litres	
5	Huiles usées	50 000 litres	
6	Huiles usées	50 000 litres	
7	Huiles usées	50 000 litres	
8	Huiles usées	50 000 litres	
9	Huiles usées	50 000 litres	
10	Huiles usées	50 000 litres	
11	Huiles usées	50 000 litres	
12	Huiles usées	50 000 litres	
13	Huiles usées	50 000 litres	
14	Huiles usées	50 000 litres	
A	Huiles usées	50 000 litres	
C	Huiles usées	50 000 litres	
D	Huiles usées	50 000 litres	
		TOTAL :	

NOTES :

Les 3 pages suivantes ont été retirées en vertu des articles 23-24 de la L.A.D.

RAPPORT D'INSPECTION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-10-29 Heure d'arrivée : 10 h 44 Heure de départ : 11 h 21
Inspecteur : Sebastian Lossio Accompagné de : -----

N° intervention : 300989141 Type d'intervention : Inspection pour suivi d'urgence
N° gestion documentaire : 7610-16-01-0017200 N° du rapport d'inspection : 401304071
N° demande : 200394964 Type de demande : Urgence

But de l'inspection : Vérifier la véracité de la plainte concernant la présence d'hydrocarbures dans les sols de l'usine Ali Excavation à Salaberry-de-Valleyfield.

Lieu inspecté
Nom du lieu : Ali Excavation inc.
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : 13304464 Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté :
Adresse du lieu : 760, boulevard des Érables
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,234775000000;-74,088291666700

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ali Excavation inc.		760, boulevard des Érables Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4	13304464

Conditions météo
nuageux

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Simon Loiselle	Vice-président	450.373-2010 #227

Mode d'identification
But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à l'identification faite auprès de : personne rencontrée

Plainte SO
Plaignant rencontré : oui non

Photos numériques
Nombre de photos prises sur le terrain : 13 Nombre de photos annexées au rapport : 13
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Sebastian Lossio avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1300. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\losse01\7610-16-01-0017200\2015-10-29
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Une plainte a été reçue au service d'Urgence environnement en date du 14 septembre 2015. Le plaignant nous informe la «présence d'une importante quantité d'huile usée (noire) au sol autour des réservoirs et un peu partout sur le terrain».

3 Description de l'inspection

Sur place je rencontre le vice-président (VP) à qui j'explique le but de l'inspection. Nous allons ensuite faire le tour de l'usine. J'observe des tâches d'huile sur une dalle de béton à la base d'un convoyeur (photos 1 et 2). Le VP me dit qu'il s'agit de l'huile de lubrification du convoyeur. Je lui explique que ce n'est pas conforme et qu'il devra mettre en place un système pour éviter que l'huile s'écoule sur la dalle.

Nous allons ensuite vers la zone des réservoirs de transfert. Ces réservoirs contiennent des huiles usées. Ils sont situés à côté des réservoirs de bitume. J'observe, dans la rampe de déchargement, une accumulation d'eau présentant une accumulation d'hydrocarbures en surface (photos 3 à 6). La surface de la rampe de déchargement est en asphalte. Le VP m'explique qu'il y a eu un déversement d'environ 200 litres d'huiles usées au début du mois d'août 2015. Il m'informe que le déversement a été causé par une erreur humaine survenu lors du remplissage du réservoir D. L'huile usée s'est déversée sur la dalle de béton du bassin de rétention (photo 7). Il me dit que l'huile usée déversée a été récupérée avec un camion vacuum et la dalle de béton du bassin de rétention a été nettoyée avec de l'absorbant. J'observe que la dalle du bassin de rétention est propre et aucune trace d'huile n'est observée dans l'eau accumulée (photo 9). Je lui demande de récupérer l'huile accumulée sur l'eau et de nettoyer la surface souillée de la rampe de déchargement.

Dans la zone des réservoirs d'entreposage d'huiles usées (14 réservoirs), l'eau accumulée au point bas du bassin de rétention ne présente pas de traces d'hydrocarbures. Le VP m'explique que cette eau est envoyée dans un fossé qui longe la façade de l'usine.

Des sols souillés d'hydrocarbures sont présents dans le stationnement des véhicules de la compagnie (à côté de l'entrée). J'informe le VP qu'ils doivent aviser le MDDELCC de tout déversement de matières dangereuses dans l'environnement et qu'ils doivent récupérer sans délai les matières déversées ainsi que toute matière contaminée.

Je vais ensuite regarder le fossé qui longe la façade de l'usine. Aucune trace d'hydrocarbures n'est visible (photos 12 et 13).

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

5 Conclusion

La plainte est fondée. Trois manquements ont été constatés lors de la présente inspection, soit :

1. Avoir émis, déposé, dégagé, rejeté ou permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'une matière dangereuse dans l'environnement ou dans un système d'égout, à savoir des huiles usées.
Règlement sur les matières dangereuses, article 8
2. Ne pas avoir avisé sans délai le ministre lors d'un rejet accidentel d'une matière dangereuse dans l'environnement.
Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al.1 (2)
3. Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des huiles usées et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.
Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al.1 (3)

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

1	<p>Manquement : Avoir émis, déposé, dégagé, rejeté ou permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'une matière dangereuse dans l'environnement ou dans un système d'égout, à savoir des huiles usées.</p> <p>Référence légale : Règlement sur les matières dangereuses, article 8</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
	<p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur)</p> <p>Explication : Le déversement est survenu à l'intérieur de l'usine, dans une zone asphaltée.</p>	
	<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur)</p> <p>Explication : Le déversement est survenu à l'intérieur de l'usine, dans une zone asphaltée où il n'y a pas de système de drainage.</p> <p>Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur)</p> <p>Explication :</p>	
	<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)</p> <p>Explication : Déversement à l'intérieur de l'usine dans une zone asphaltée.</p>	
2	<p>Manquement : Ne pas avoir avisé sans délai le ministre lors d'un rejet accidentel d'une matière dangereuse dans l'environnement.</p> <p>Référence légale : Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al.1 (2)</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
	<p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur)</p> <p>Explication : Le déversement est survenu à l'intérieur de l'usine, dans une zone asphaltée.</p>	
	<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur)</p> <p>Explication : Le déversement est survenu à l'intérieur de l'usine, dans une zone asphaltée où il n'y a pas de système de drainage.</p> <p>Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur)</p> <p>Explication :</p>	
	<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)</p> <p>Explication : Déversement à l'intérieur de l'usine dans une zone asphaltée.</p>	
3	<p>Manquement : Ne pas avoir récupéré sans délai une matière dangereuse rejetée accidentellement dans l'environnement, à savoir des huiles usées et ne pas avoir enlevé sans délai toute matière contaminée qui n'est pas nettoyée ou traitée sur place.</p> <p>Référence légale : Règlement sur les matières dangereuses, article 9 al.1 (3)</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
	<p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur)</p> <p>Explication : Le déversement est survenu à l'intérieur de l'usine, dans une zone asphaltée.</p>	
	<p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur)</p> <p>Explication : Le déversement est survenu à l'intérieur de l'usine, dans une zone asphaltée où il n'y a pas de système de drainage.</p> <p>Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur)</p> <p>Explication :</p>	
	<p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)</p> <p>Explication : Déversement à l'intérieur de l'usine dans une zone asphaltée.</p>	

Facteurs aggravants

SO

Facteurs atténuants

SO

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur
Ainsi, je recommande de transmettre un avis de non-conformité pour les manquements constatés ci-dessus.

Rédigé par : Sebastian Lossio

Signature : *Sebastian Lossio*

Date de signature : 2015-11-04

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Iris Diaz

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Iris Diaz

Date :

2015 / 11 / 05

Commentaires :

Annexe photo
Ali Excavation inc.



1. IMG_3830.JPG

Dalle de béton souillée sous convoyeur



2. IMG_3831.JPG

Dalle de béton souillée sous convoyeur



3. IMG_3832.JPG

Présence d'huiles usées dans l'eau accumulée dans la zone de déchargement



4. IMG_3833.JPG

Présence d'huiles usées dans l'eau accumulée dans la zone de déchargement



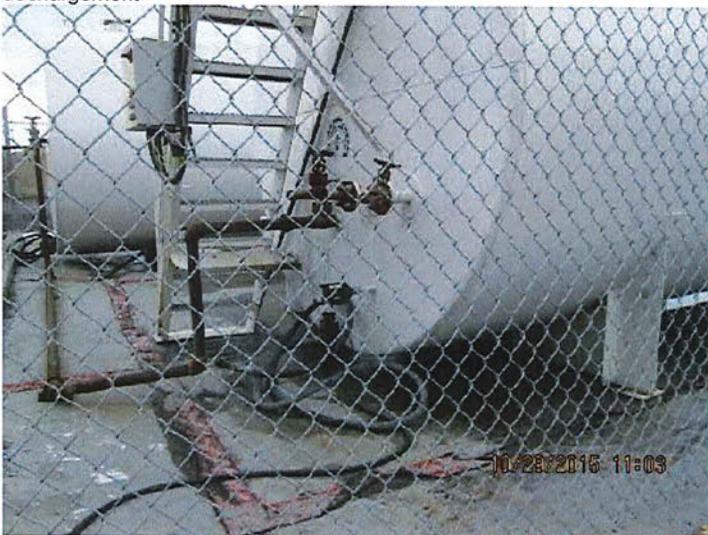
5. IMG_3834.JPG

Présence d'huiles usées dans l'eau accumulée dans la zone de déchargement



6. IMG_3835.JPG

Présence d'huiles usées dans l'eau accumulée dans la zone de déchargement



7. IMG_3836.JPG

Bassin de rétention des réservoirs de transfert



8. IMG_3837.JPG

Présence d'huiles usées dans l'eau accumulée dans la zone de déchargement

Annexe photo
Ali Excavation inc.



9. IMG_3838.JPG

Bassin de rétention des réservoirs de transfert



10. IMG_3839.JPG

Eau accumulée à côté des réservoirs de transfert



11. IMG_3840.JPG

Réservoirs d'entreposage d'huiles usées



12. IMG_3841.JPG

Fossé longeant la façade de l'usine



13. IMG_3842.JPG

Fossé longeant la façade de l'usine

IDENTIFICATION	
N° de dossier :	7610-16-01-0017200
N° d'intervention SAGO :	300537709
N° de document SAGO	400641201
Date de la visite :	29 septembre 2009
Heures	Arrivée : 11h00 Départ : 12h15 Arrivée : 11h00 Départ : 15h30
Coordonnées GPS (NAD 83)	NAD83 UTM Zone 18: NAD83 (DD MM SS.sss): 45 , 73 NAD83 (Degré décimal): 45., 73.
Nom de l'inspecteur :	Danièle Poulin
Accompagné par :	Normand Marier
Lieu visité :	Ali Excavation inc.
Raison sociale :	
Adresse :	760, Boul. des Érables
Municipalité :	Salaberry-de-Valleyfield
Code postal :	J6T 6G4
Adresse postale :	(Québec)
Personne rencontrée / fonction :	Serge Loiselle / propriétaire Normand Loiselle / co-propriétaire
Personne rencontrée / fonction :	Louise Roy / représentante
Téléphone :	450-373-2010
Télécopieur :	450-3730114
Photos	Nombre :
Échantillon :	
Annexes	
Conditions météorologiques :	13°C, pluvieux

PLAIGNANT(E)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/>
Nom :		
Adresse :		
Téléphone :		
Rencontré :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Coordonnées GPS (NAD 83) :		

BUT DE LA VISITE
Vérifier la conformité au Permis émis le 14 septembre 2009 concernant la collecte, l'entreposage et l'utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques pour l'exploitation d'une usine de béton bitumineux en respect à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le règlement sur les matières dangereuses (RMD) et autres.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION
Ce permis est le renouvellement d'un Permis émis le 29 juillet 2004 et d'une modification émis le 15 novembre 2006. Ali excavation inc. exploite une usine de béton bitumineux et procède à la collecte, l'entreposage et l'utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques pour le séchage des agrégats.

Selon le Permis, voici les principales conditions à respecter :

- Le taux d'alimentation au brûleur est de 1260 litres/heure donc 1 131 000 kg annuellement.
- Un maximum de 500 m³ d'huiles usées (catégories A01 et A02) peut être entreposées (2 réservoirs de 50 m³ jusqu'à un maximum de 10 réservoirs). Les réservoirs seront à double paroi et entouré d'une digue avec un drain qui doit être maintenu fermé jusqu'au rejet des eaux avec analyse au préalable s'il y a présence d'huile.
- Le temps d'entreposage ne doit pas dépasser 3 semaines.
- La gestion des huiles usées se fera par alternance des réservoirs. Le réservoir en remplissage ne sera pas utilisé tant qu'il ne sera pas plein, le tout confirmé par un certificat d'analyse.
- Les huiles usées sont utilisées en provenance de fournisseurs autorisés avec un certificat d'analyses attestant la conformité à l'annexe 6 du Règlement sur les matières dangereuses (RMD). Les huiles usées peuvent être aussi ramassées chez des clients externes par leur camion citerne de 17 m³ et dont la conformité à l'annexe 6 est vérifiée avant de les utiliser (certificat d'analyse).
- La cie s'est engagée à ne pas dépasser en concentration maximale 2 mg/kg de chrome et de 0,5% de soufre (suite à une étude de dispersion) et de ne vendre des huiles usées qu'à des entreprises titulaires de permis d'utilisation d'huile usées.
- Un rapport de caractérisation des émissions atmosphériques réalisé le 1^{er} juillet 2009 démontre que les normes d'émissions de l'article 24 du RQA sont respectées.
- Un dépoussiéreur décrit au permis du 29 juillet 2004 devait être en place et les poussières captées par les sacs filtrants peuvent être réintroduites dans le procédé.
- Les déchets contaminés (absorbants et boues de réservoirs) doivent être entreposés et disposés conformément.

Plusieurs registres doivent être maintenus :

- ① - Registre selon art. 130 et 131 du RMD
- ② - Registre des rapports d'analyses des huiles usées et leur conformité + traçabilité consommation
- ③ - Registre des opérations de transbordement d'huiles usées
- ④ - Registre d'analyses des eaux pompées de la digue
- ⑤ - Registre de vérification des équipements d'entreposage selon art. 39 du RMD

Inspection

Lors de l'inspection, nous (Normand Marier et moi-même) avons rencontré M. Serge Loiselle, propriétaire et nous lui avons expliqué le but de notre visite. Mme Louise Roy, représentante et responsable de la gestion des huiles usées s'est joint à nous lors de notre discussion ainsi que le chauffeur qui assure la cueillette des huiles usées. Après notre discussion, avant de quitter pour l'heure de dîner, nous avons fait une visite rapide des lieux, accompagné par M. Serge Loiselle, propriétaire et M. Normand Loiselle copropriétaire. Lors de notre retour de dîner accompagné par M. Christian Guérin, nous avons procédé à l'échantillonnage d'huiles usées utilisés à des fins énergétiques et à la vérification de la quantité des huiles entreposées dans les réservoirs, voir rapport PISMD. Durant l'inspection complète incluant les déclarations des personnes rencontrées, nous avons constaté que :

- L'horaire d'exploitation est variable selon la demande donc les activités peuvent s'effectuer 24h/24 jusqu'à 7 jours par semaine.
- La cie est autorisée à recevoir et collecter des huiles de types (A01 et A02) cependant selon les registres **des huiles végétales sont collectées et mélangées aux huiles usées minérales ou synthétiques (art. 123.1 de la LQE) (Annexe 1)**. Un camion de 8000 l assure la collecte.
- Il y a une aire d'entreposage de 8 réservoirs de 50 m³ et une autre aire situé avant le brûleur avec 2 autres réservoirs d'une capacité de 50 m³ dont un qui est chauffé avec un agitateur.
- Les réservoirs sont à double paroi et sont entourés d'une digue avec un drain qui est maintenu fermé jusqu'au rejet des eaux avec analyse au préalable s'il y a présence d'huile.
- Selon les déclarations de Mme Roy, la gestion des huiles usées se fait par alternance des réservoirs c'est-à-dire qu'un seul réservoir est en remplissage. Lorsque qu'il est plein un échantillon est prélevé pour s'assurer de la conformité à l'annexe 6 puis un autre réservoir débute en remplissage.
- **Le temps d'entreposage qui ne peut dépasser 3 semaines n'est pas vérifiable étant donné qu'il n'y a pas de registre de transbordement d'huiles usées (art. 123.1, LQE).**
- **Le registre de MDR traitées n'est pas conformément maintenu (art. 131 du RMD).**
- Les registres maintenus sont : la fiche de recyclage pour les huiles collectées, le total mensuel des huiles usées collectées, le registre de consommation d'huiles usées collectées et achetées, le registre de vérification des équipements d'entreposage incluant la fiche d'entretien préventif, le registre d'observations durant les déchargements et le registre de drainage des eaux du bassin de rétention. Voir les divers registres au rapport PISMD.
- Depuis avril 2009, il y a 6 certificats d'analyses pour les huiles usées collectées par la cie afin de

vérifier la conformité à l'annexe 6 du RMD avant utilisation à des fins énergétique. Après vérification, **le certificat d'analyse du 2009-06-26 démontre un dépassement au niveau des halogènes totaux et ces huiles ont été brûlées (art. 123.1, LQE)(Annexe 2).**

- La cie s'est engagée à ne pas dépasser en concentration maximale 2 mg/kg de chrome et de 0,5% de soufre et selon les certificats d'analyses regardés ces normes sont rencontrées.
- Le certificat d'analyse des huiles achetées chez Waste Care Services Ltd et qui étaient brûlées lors de l'inspection démontre la conformité à l'annexe 6 du RMD (Annexe 3).
- Les caractéristiques détaillées du dépoussiéreur non pas été vérifiés cependant selon les dires de M Michel Foret, ing. responsable de la demande de Permis, les caractéristiques sont exactement tel que décrite au rapport d'analyse du 29 juillet 2004.
- Sur les lieux près des équipements de fabrication du béton bitumineux, il y a 13 barils pleins non identifiés. Mme Roy et M Guérin déclarent que ce sont des barils de collasse qui servent pour leur opérations. Je suggère à Mme Roy d'entreposer ces barils sur une zone asphaltée.
- Nous n'avons vu aucuns barils de matières résiduelles provenant de leurs opérations soit des huiles usées, absorbants contaminés ou boues de réservoirs. Les huiles usées sont réutilisées.
- Un échantillonnage des huiles usées a été réalisé afin de s'assurer de la conformité. Cet échantillonnage est décrit au rapport PISMD.

Post-inspection Lors d'une conversation téléphonique tenue le jeudi 8 octobre 2009, M. Serge Loiselle déclare que **les absorbants contaminés générés par leurs activités sont réutilisés en étant mélangés à la poussière de roche et que jusqu'à maintenant aucune boues d'huiles usées n'a été générées (art. 123.1, LQE).** Je lui mentionne que cette façon de faire n'est pas prévue au permis.

CONCLUSION

Selon nos constats, globalement les équipements et les opérations sont tels que décrit au rapport d'analyse de la demande de Permis sauf pour les infractions suivantes :

1. article 123.1, LQE , non respect de Permis pour avoir brûlé des huiles usées végétales mélangées aux huiles usées minérales et synthétiques, pour avoir brûlé 50 000 litres d'huiles usées ayant un dépassement de normes au niveaux des halogènes organiques totaux, pour réutilisation des absorbants contaminés dans le procédé de fabrication de béton bitumineux et pour l'absence du registre de transbordement des huiles usées.
2. article 131, RMD, registre de MDR non maintenu conformément

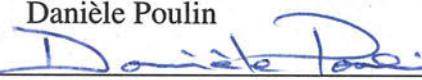
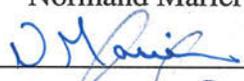
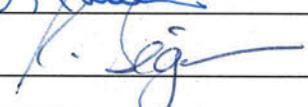
RECOMMANDATION

Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction aux articles 123.1, de la LQE et 131 du RMD.

RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

N/A

VÉRIFICATION

Inspecté par : Danièle Poulin 	Date : 8 octobre 2009
Inspecté par : Normand Marier 	Date : 19 oct 09
Vérifié par : 	Date : 13/10/2009

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

OK

CARTE

IDENTIFICATION : Ali excavation inc. au 760, rue des Érables à Salaberry de Valleyfield

Description : Usine de fabrication de béton bitumineux

un pour délimiter un rectangle...

Étendue : 504 m. Échelle approx : 1 / 2 268
Est = -439042 m; Nord = 154856 m

 60 m



#1624 P.002 /002



ALI EXCAVATION INC.

760, boul. des Érables, Valleyfield (Québec) J6T 6G4

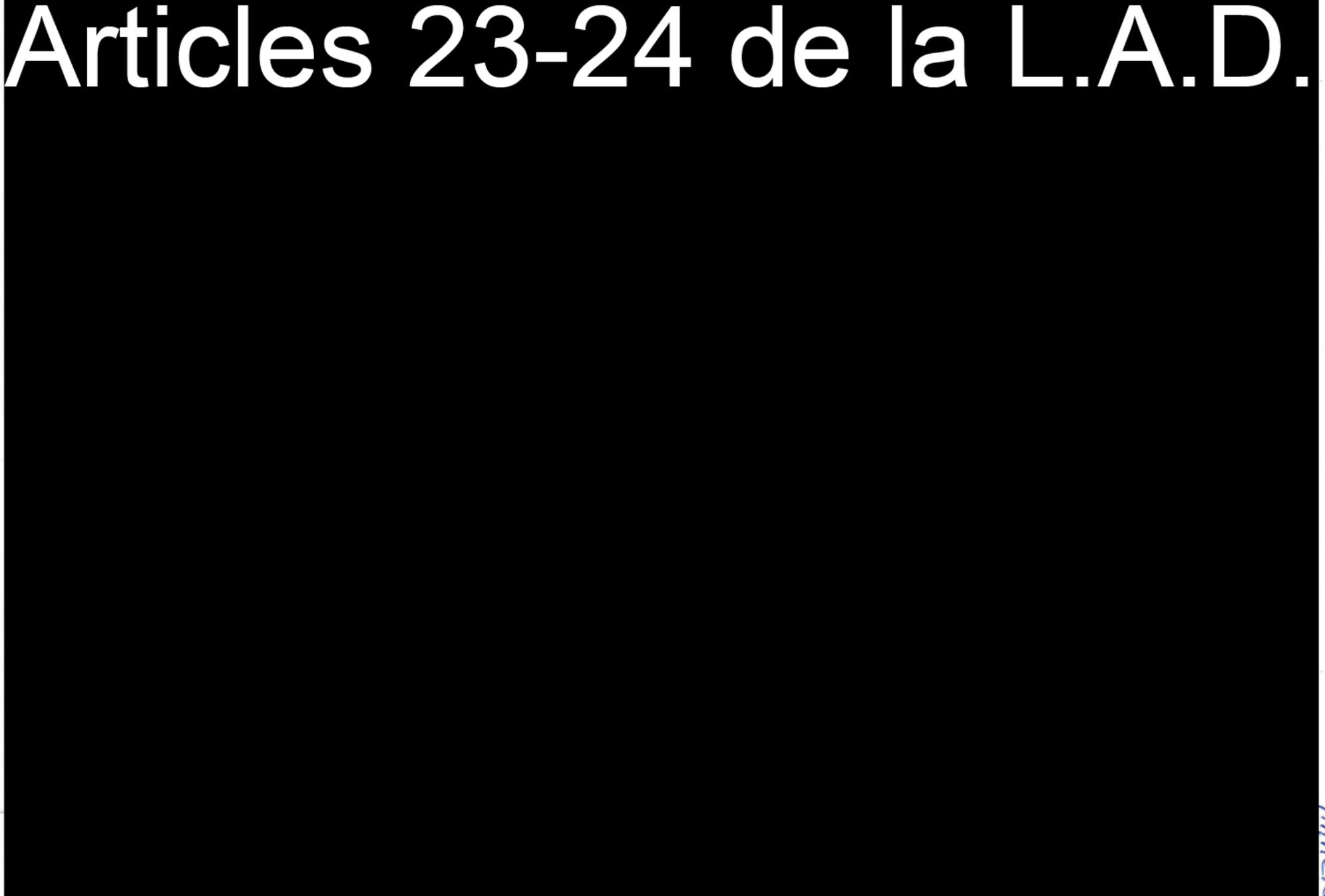
Site Web: www.aliexcavation.com

Tél: (450) 373-2010
Fax: (450) 373-0114

ALI EXCAVATION INC

Sep.30.2008 15:02 450 373 0114

Articles 23-24 de la L.A.D.



Annexe 1



GRUPE D'ESSAIS
 www.bodycote.com
 www.bodycotetesting.com

Certificat d'analyse

Attention : Josée Poisant

Client : Ali Excavation Inc.
 adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
 Valleyfield, Québec
 J6T 6G4

No de certificat : 09-339767
 Version : 1
 Date de réception : 2009-06-26
 Votre projet : ---

No. de commande : 21889
 No. de client : 179731

Résultats exprimés en base humide sauf indication contraire.

Paramètres	Unités	Date		Résultat(s)
		Préparation	Analyse	
Identification				Huiles usées
Identification (suite)				Huile
Matrice				---
Date de prélèvement				---
Lieu du prélèvement				Client
Prélevé par				1603976
No de laboratoire				
Arsenic, As	mg/kg	2009-06-29	2009-06-30	<2
Cadmium, Cd	mg/kg	2009-06-29	2009-06-29	<1
Chromé, Cr	mg/kg	2009-06-29	2009-06-29	<1
Plomb, Pb	mg/kg	2009-06-29	2009-06-29	<5
Halogènes Totaux, (en chlore)	mg/kg	2009-07-02	2009-07-02	1707 → dépassement de norme
Soufre	% p/p	2009-07-02	2009-07-02	0.53
Valeur calorifique	kJ/kg	---	2009-07-02	45175
Point d'éclair, en coupelle fermée	°C	---	2009-06-29	>80
Eau	% v/v	---	2009-06-29	0.51
BPC	mg/kg	2009-06-29	2009-06-30	<1

Commentaires:

Méthodes d'analyse : Annexe I
 Contrôle de qualité : Annexe II

Superviseur : Gran Lapalme
 2009-07-03

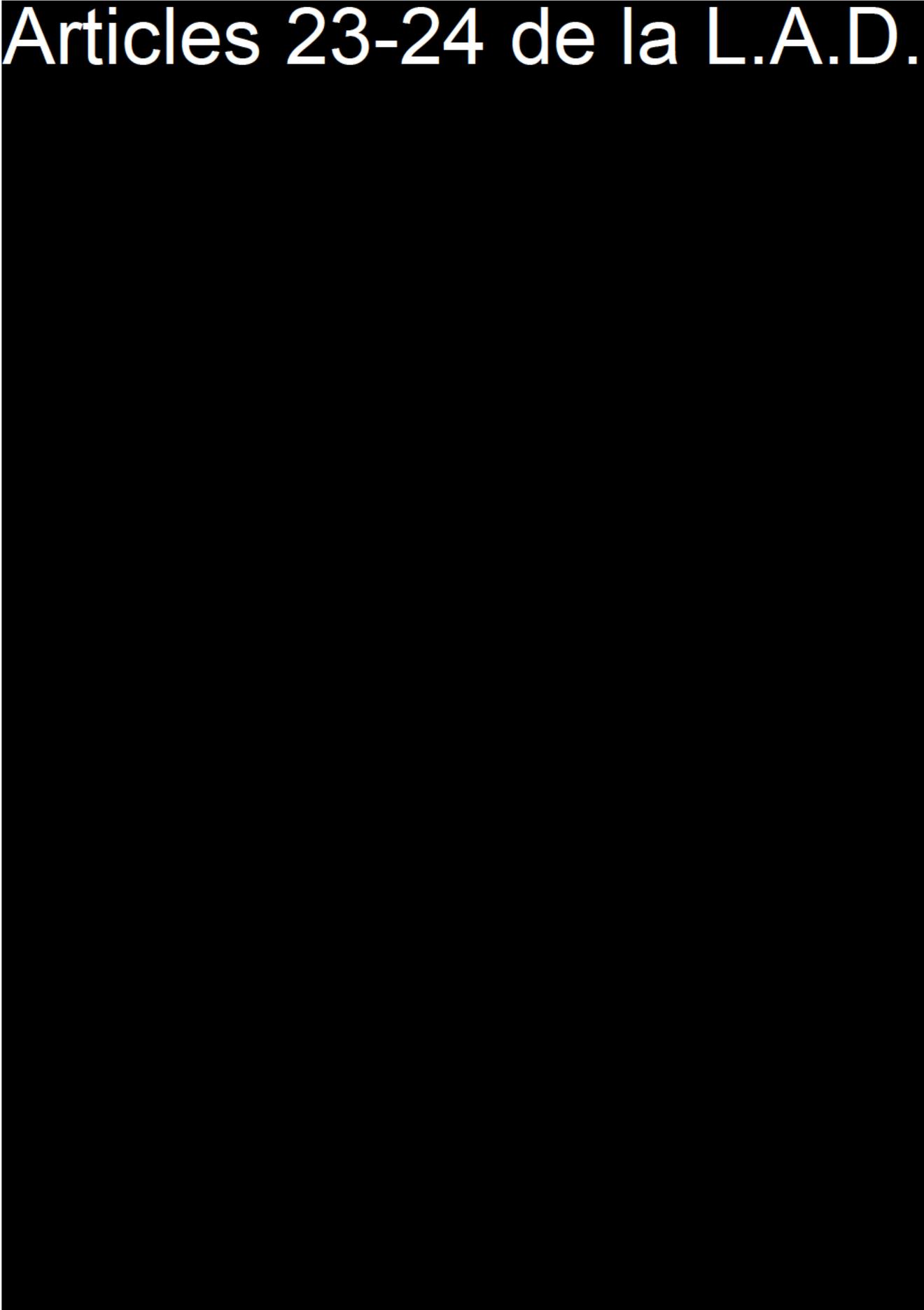
Chimiste : David Fontaine
 2009-07-03



Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client

Articles 23-24 de la L.A.D.



SECTION A

**RAPPORT D'INSPECTION
MATIÈRES DANGEREUSES**
 programmée
 de contrôle
 plainte

N/Référence : 7610-16-01-0017200

No/Intervention : **300414708** PISMD ½ Code C
Entreposage MDR
: **300541593** PISMD ½ Code D
Utilisation huiles usées à des fins
énergétiques

No SAGO : Lieu : 13304464

No CIDREQ :

Date de l'inspection : 29 septembre 2009 Heure :

Nom de l'inspecteur : Normand Marier & Danielle Poulin

IDENTIFICATION

- <u>Lieu inspecté</u> (nom, adresse, lot, cadastre) <u>Ali Excavation inc.</u> <u>760, rue des Érables</u> <u>Salaberry-de-Valleyfield (Québec)</u> <u>J6T 6G4</u>	<u>Raison sociale et adresse postale</u> (si différente)
--	---

- <u>Type d'activité</u>	<u>Section</u>
Centre d'entreposage	(X) B
Centre de traitement	(X) B
Utilisateur à des fins énergétiques	(X) B
Lieu d'élimination	() B
Réutilisateur	() C
Producteur	(X) D
Note : Entretien effectué au 550 rue Jeanne-Mance, Valleyfield	

- <u>Type d'entreposage</u>	<u>Nb</u>	<u>Section</u>
a) Intérieur :		
- en contenants	()	E
- en vrac sur une aire aménagée ou dans un conteneur	()	F
- en réservoir de surface	(X)	G
- en citerne	()	H
b) Extérieur :		
- en contenants	()	I
- en vrac dans un conteneur	()	J
- en réservoir de surface	()	G
- en citerne	()	H
- en réservoir souterrain	()	K
- en tas sur une aire réservée	()	L

PERSONNE(S)	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	M. Serge Loiselle	450-802-0402
RENCONTRÉE(S):	<u>Mme Louise Roy</u>	<u>450-373-2010</u>

SECTION B

TRANSPORTEUR, CENTRE D'ENTREPOSAGE, CENTRE DE TRAITEMENT
UTILISATEUR À DES FINS ÉNERGÉTIQUES, LIEU D'ÉLIMINATION

- Type d'activité Utilisateur d'huiles usées à des fins énergétiques

COMPLÉTER CET ENCADRÉ UNIQUEMENT S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE
À L'ARTICLE 118 DU R.M.D.

Généralités :

- **Permis délivré** : OUI () NON () N/A () L.70.9
 . date (A/M/J) : 14 septembre 2009
 . échéance (A/M/J) : 29 juillet 2014
- **Modification au permis** : OUI () NON ()
 . si OUI, demande de modification présentée : OUI () NON () R.128-129
- **Demande de renouvellement de permis présentée** : OUI () NON () N/A () R.127
- **Garantie fournie** : OUI () NON ()
 . montant de la garantie : 150 000 No : MM3033556
 . échéance : 26 mars 2010
 . conforme : OUI () NON () R.120 à 123
- **Assurance responsabilité conforme** : OUI () NON () R.124-125
 . montant : 8 000 000 No : 81393908
 . échéance : 1 juillet 2010
- **Nature des M.D. visées au permis** : A01-Huiles usées dont la concentration en BPC est 3 mg/kg
 A02 -Huiles usées dont la concentration en BPC est 3 mg/kg et 50 mg/kg
- **Quantité d'entreposage indiquée au permis** : 500 M³

 (nature) (unités)
- **Quantité des M.D. entreposées** : _____ L.123.1
 Réservoir #1 : 272 cm
 Réservoir #2 : N'a pas été utilisé
 Réservoir #3 : 8 cm
 Réservoir #4 : 202 cm

- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	:	OUI ()	NON ()	R.90
. Si OUI, certificat d'installation et d'entretien conservé	:	OUI ()	NON ()	R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI ()	NON ()	
. si NON, équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI ()	NON ()	R.89

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL Y A ENTREPOSAGE DE BPC ET S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.

1. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C.	:	OUI ()	NON ()	
Si oui :				
- <u>Entreposage intérieur</u>				
. Bâtiment protégé par un système :				
a) de détection d'intrusion	:	OUI ()	NON ()	R.88
b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI ()	NON ()	R.88-91
c) d'extinction automatique d'incendie	:	OUI ()	NON ()	R.88
- <u>Entreposage extérieur</u>				
. Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion	:	OUI ()	NON ()	R.88

2. ENTREPOSAGE DE 20 000 KG OU MOINS DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C.	:	OUI ()	NON ()	
Si oui :				
- <u>Entreposage intérieur</u>				
. Bâtiment protégé par :				
a) un système de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	:	OUI ()	NON ()	R.88-91
b) extincteurs portatifs appropriés	:	OUI ()	NON ()	R.88

3. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE MATIÈRES ET OBJETS CONTENANT DES BPC OU CONTAMINÉS PAR DES BPC	:	OUI ()	NON ()	
Si oui :				
- Bâtiment équipé d'un dispositif mécanique de ventilation	:	OUI ()	NON ()	N/A ()
. si OUI :				
. muni d'un système d'urgence permettant, dès qu'il y a présence de chaleur ou de fumée, d'arrêter la ventilation et de fermer les registres d'admission et d'évacuation d'air	:	OUI ()	NON ()	R.87

4- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	:	OUI	()	NON	()			R.90
. si OUI :								
. certificat d'installation et d'entretien conservés	:	OUI	()	NON	()			R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI	()	NON	()			
. si NON :								
. Équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI	()	NON	()			R.89
- S'agit-il d'un lieu de dépôt définitif	:	OUI	()	NON	(X)			
. Si OUI :								
a) aménagé de manière à empêcher toute intrusion	:	OUI	()	NON	()			R.99
b) muni d'une affiche à l'entrée, placée bien en vue	:	OUI	()	NON	()			R.100
- Cessation des activités ou démantèlement de tout bâtiment ayant contenu des M.D.	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI :								
a) préavis de 30 jours au ministre	:	OUI	()	NON	()			R.13
b) démantèlement ou décontamination conforme	:	OUI	()	NON	()			R.13
- Biens meubles, immeubles, ouvrages et équipements maintenus en bon état	:	OUI	()	NON	(X)			R.37
- Déversement accidentel	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI :								
a) cessation du déversement	:	OUI	()	NON	()			R.9
b) avis au ministre	:	OUI	()	NON	()			R.9
c) décontamination	:	OUI	()	NON	()			R.9
- Mélanges ou dilutions conformes	:	OUI	()	NON	()	N/A	(X)	R.10
- Expédition et/ou réception d'une M.D. dans un lieu autorisé	:	OUI	()	NON	(X)	N/A	()	R.11
Note : Pas d'expédition, réception autorisé								
. si OUI :								
a) contrat conforme entre l'expéditeur et le destinataire et délai de conservation respecté (2 ans)	:	OUI	()	NON	()	N/A	()	R.11, L.123.1
b) M.D. confiées à un transporteur autorisé et délai de conservation du document d'expédition respecté (2 ans)	:	OUI	()	NON	()	N/A	()	R.12-21
- Présence d'un transformateur inutilisable	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI, drainé	:	OUI	()	NON	()			R.16
- Présence de matières et objets contenant des B.P.C. ou contaminés par des B.P.C.	:	OUI	()	NON	(X)			
. si OUI, regroupés et entreposés à l'écart des autres M.D. ou placés dans un	:	OUI	()	NON	()	N/A	()	R.42

conteneur

N.B. Cet article ne s'applique pas s'il s'agit d'une exclusion prévue aux paragraphes 2° et 5° de l'article 31.

SECTION G

ENTREPOSAGE INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR
EN RÉSERVOIR DE SURFACE

- Identification de l'aire d'entreposage

- S'agit-il d'entreposage

. intérieur : ()

OU

. extérieur : (X)

- Bâtiment construit pour protéger ce qui est entreposé de toute altération que peuvent causer l'eau, la neige, le gel ou la chaleur : OUI () NON () N/A (X) R.33

- Bâtiment muni d'un plancher étanche non susceptible d'être attaqué par la M.D. entreposée et pouvant supporter cette M.D. : OUI () NON () N/A (X) R.33

- Aire d'entreposage aménagée pour contenir toutes fuites ou déversements : OUI (X) NON () N/A () R.33

- Présence de drain dans un endroit où sont entreposées des M.D. : OUI (X) NON ()

. si OUI :

a) drain obturé hermétiquement en tout temps : OUI () NON () N/A ()

OU

b) drain relié à un réseau assurant l'évacuation des M.D. dans un système de récupération de capacité suffisante : OUI (X) NON () N/A () R.35

NOTES :

- Réservoirs fermés, étanches, solides, en bon état et fabriqués d'un matériau ne pouvant être modifié par la M.D. entreposée : OUI (X) NON () R.45

- Eau accumulée dans l'aire d'entreposage recueillie et évacuée conformément à la loi : OUI () NON (X) N/A () R.38
- Réservoirs munis d'une étiquette visible indiquant la M.D. entreposée : OUI (X) NON () R.46
- Aire d'entreposage des M.D. accessible en tout temps aux équipes d'urgence : OUI (X) NON () R.36

NOTES :	

- Vérification trimestrielle des équipements d'entreposage effectuée : OUI (X) NON () R.39
- Registre d'inspection tenu : OUI (X) NON () N/A () R.39
- . si OUI :
- a) conforme et à jour : OUI (X) NON () R.39
- b) délai de conservation respecté (2 ans) : OUI (X) NON () R.39

**COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE
À L'ARTICLE 32 DU R.M.D**

- Réservoir en surface et tuyauterie en surface protégés contre la corrosion : OUI () NON () R.54
- Réservoir muni d'un mécanisme de sécurité empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage ou de vidange : OUI () NON () R.53
- Présence de tuyauterie souterraine : OUI () NON ()
- . si OUI :
- A) à double paroi et pourvu d'un système de détection automatique de fuite : OUI () NON () R.58
- Indice de fuite : OUI () NON ()
- . si OUI :
- Date de test d'étanchéité : _____ R.59
- B) tuyauterie souterraine en acier protégée contre la corrosion : OUI () NON () N/A () R.61
- . si OUI :
- a) système de protection contre la corrosion conforme : OUI () NON () R.61
- b) vérification de fonctionnement dudit système : OUI () NON () R.62
- c) vérification conforme : OUI () NON () R.62
- d) attestation de fonctionnement conservée et conforme : OUI () NON () R.62
- . si NON :
- Fuite détectée : OUI () NON ()
- . si OUI :

- Date de remplacement prévue

:

R.65

G-3/4

- Réservoir de capacité supérieure à 2 000 kg	:	OUI ()	NON ()			
. si OUI :						
a) réservoir à double paroi pourvu d'un système de détection automatique des fuites	:	OUI ()	NON ()	N/A ()		
<input type="checkbox"/> OU						
b) réservoir avec bassin étanche intégré et conforme	:	OUI ()	NON ()	N/A ()		
<input type="checkbox"/> OU						
c) réservoir placé dans un bassin étanche et conforme	:	OUI ()	NON ()	N/A ()		R.56
- Présence de plusieurs réservoirs dans un même bassin	:	OUI ()	NON ()			
. si OUI, matières compatibles	:	OUI ()	NON ()			R.56
- Entreposage de matières explosives, comburantes ou de liquides inflammables	:	OUI ()	NON ()			
. si OUI, interdiction d'utilisation des réservoirs de matières plastiques ou de fibre de verre respectée	:	OUI ()	NON ()			R.51 et 52
- Réservoirs protégés par des butoirs	:	OUI ()	NON ()	N/A ()		R.55
- Réservoir de capacité supérieure à 20 000 litres muni d'un dispositif automatique de prise d'inventaire en continu et d'un dispositif de prévention de déversement	:	OUI ()	NON ()	N/A ()		R.57 et 148

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE
AUX ARTICLES 32 ET 81 DU R.M.D.

- Entreposage de M.D. liquides	:	OUI ()	NON ()			
. si OUI, présence de substance absorbante à proximité du lieu d'entreposage	:	OUI ()	NON ()			R.83
- Lieu d'entreposage aménagé de manière à empêcher toute intrusion	:	OUI ()	NON ()			R.82
- Entreposage intérieur d'une M.D. susceptible d'émettre un gaz inflammable	:	OUI ()	NON ()			
. si OUI, bâtiment muni d'un appareil de détection automatique d'un tel gaz ou alarme automatique lors de l'arrêt du système de ventilation	:	OUI ()	NON ()			R.84

RÉSERVOIR N°	NATURE DES M.D.	CAPACITÉ PAR RÉSERVOIR	QUANTITÉ
Réservoir #1 : 272 cm	Huiles usées		
Réservoir #2 : N'a pas été utilisé	Huiles usées		
Réservoir #3 : 8 cm	Huiles usées		
Réservoir #4 : 202 cm	Huiles usées		
Réservoir #5 : 79 cm	Huiles usées		
Réservoir #6 : Chauffeur M. Christian Guérin a la clef	Huiles usées		
Réservoir #7 : 5 cm	Huiles usées		
Réservoir #8 : 6 cm	Huiles usées		
		TOTAL :	

NOTES :

SECTION M

CONCLUSION

- Inspection programmée : (X)
- Inspection de contrôle : ()
- . Date de l'avis d'infraction : 15 octobre 2009
- Plainte : (Na)

LISTE DES INFRACTIONS RELEVÉES ET CORRIGÉES

N°	INFRACTION	AIRE D'ENTREPOSAGE	N° ART.	INFRAC. CORRIGÉE ()	INFRAC. EN SUSPENS
	<p>Non-respect des conditions prévues au permis délivré le 14 septembre 2009 pour avoir brûlé des huiles usées végétales mélangées aux huiles usées minérales et synthétiques, pour avoir brûlé 50 000 litres d'huiles usées ayant un dépassement de normes en halogènes organiques totaux, pour la réutilisation d'absorbants contaminés dans la fabrication de béton bitumineux et pour l'absence du registre de transbordement des huiles usées;</p> <p>- <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (L.R.Q., c. Q-2) . article 123.1</p> <p>Registre de matières dangereuses résiduelles non maintenu conformément.</p> <p>- <i>Règlement sur les matières dangereuses</i> (Q-2, r.15.2) . article 131</p>				

- Avis d'infraction requis : OUI (X) NON ()
- Note : Avis envoyé le 15 octobre 2009

PHOTOS

Identification : Ali Excavation inc

Photo no : 1
Réf. numérique :
Date : 29 septembre 2009



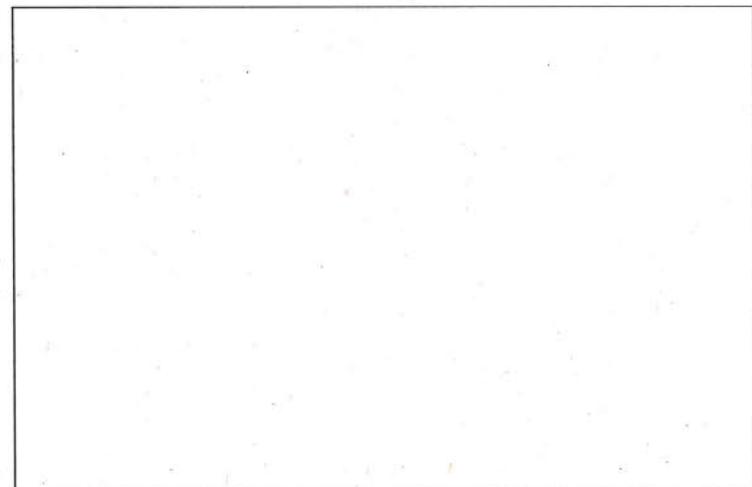
Photo no : 2
Réf. numérique :
Date : 29 septembre 2009



Photo no : 3
Réf. numérique :
Date : 29 septembre 2009



Photo no :
Réf. numérique :
Date :



Les 2 pages suivantes ont été retirés en vertu des Articles 23-24 de la L.A.D.

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-07-30	Heure d'arrivée : 10 h 56	Heure de départ : 11 h 57
Inspecteur : Sebastian Lossio		Accompagné de : -----

N° intervention : 300874878 (code C) 300874883 (code D)	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-16-01-0017200	N° du rapport d'inspection : 401278065 401278063
N° demande : 200027630	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Vérifier si les activités de la compagnie sont conformes à son permis du 8 septembre 2014 pour l'entreposage et l'utilisation des huiles usées à des fins énergétiques. I-9C Ali Excavation - PISMD 2015-2016 (code C et D, 1/1)	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Ali Excavation inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : 13304464	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 760, boulevard des Érables Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,234775000000:-74,088291666700	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ali Excavation inc.		760, boulevard des Érables Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6G4	13304464

Conditions météo
Nuageux / pluie

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Simon Loïselle	Vice-président	450.373-2010 #227
Ana Fernandes	Secrétaire services techniques	450.373-2010 #222

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : personnes rencontrées		

Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------	--

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 5	Nombre de photos annexées au rapport : 5
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Sebastian Lossio avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1300. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\losse01\7610-16-01-0017200\2015-07-30	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées <input type="checkbox"/> SO	
Numéro	Titre
	Grille d'inspection PISMD

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Inventaire d'huile usée au moment de l'inspection
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Certificats d'analyse des huiles usées

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Ali Excavation exploite une usine de béton bitumineux. La compagnie a obtenu son permis initial le 29 juillet 2004 pour la collecte et l'utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques pour le séchage des agrégats en remplacement du gaz naturel.

Le permis autorise les activités suivantes :

- Entreposage maximum de 1 100 m³ d'huiles usées dans 22 réservoirs de 50 000 litres/ch.
- Utilisation d'un maximum de 100 000 litres/année d'huiles végétales utilisées à des fins énergétiques;

3 Description de l'inspection

Arrivé sur le site, je rencontre la secrétaire avec qui je vérifie les différents registres et autres documents administratifs. Je rencontre ensuite le VP et nous allons faire le tour de l'usine. Dix-huit réservoirs sont installés et en utilisation (14 réservoirs d'entreposage et 4 réservoirs de transfert).

Voir grille d'inspection en annexe pour les vérifications effectuées.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

5 Conclusion

Aucun manquement n'a été constaté lors de la présente inspection.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de poursuivre avec le programme de contrôle d'inspections systématiques.

Rédigé par : Sebastian Lossio

Signature : *Sebastian J.*

Date de signature : 2015-08-03

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Iris Diaz

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Iris Diaz

Date :

2015 / 08 / 03

Commentaires :

RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES
FORMULAIRE D'INSPECTION

SECTION A

RAPPORT D'INSPECTION MATIÈRES DANGEREUSES
--

- programmée
 de contrôle
 plainte

<u>Type d'activité</u>		<u>Section</u>
Centre d'entreposage	<input checked="" type="checkbox"/>	B
Centre de traitement	<input type="checkbox"/>	B
Utilisateur à des fins énergétiques	<input checked="" type="checkbox"/>	B
Lieu d'élimination	<input type="checkbox"/>	B
Réutilisateur	<input type="checkbox"/>	C
Producteur	<input type="checkbox"/>	D

<u>Type d'entreposage</u>	Nb	<u>Section</u>
a) Intérieur :		
- en contenants	<input type="checkbox"/>	E
- en vrac sur une aire aménagée ou dans un conteneur	<input type="checkbox"/>	F
- en réservoir de surface	<input type="checkbox"/>	G
- en citerne	<input type="checkbox"/>	H
b) Extérieur :		
- en contenants	<input type="checkbox"/>	I
- en vrac dans un conteneur	<input type="checkbox"/>	J
- en réservoir de surface	<input checked="" type="checkbox"/>	G
- en citerne	<input type="checkbox"/>	H
- en réservoir souterrain	<input type="checkbox"/>	K
- en tas sur une aire réservée	<input type="checkbox"/>	L

SECTION B

TRANSPORTEUR, CENTRE D'ENTREPOSAGE, CENTRE DE TRAITEMENT
UTILISATEUR À DES FINS ÉNERGÉTIQUES, LIEU D'ÉLIMINATION- Type d'activité Entreposage et utilisateur à des fins énergétiquesCOMPLÉTER CET ENCADRÉ UNIQUEMENT S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE
À L'ARTICLE 118 DU R.M.D.

Généralités :

- Permis délivré	:	OUI (X) NON () N/A ()	L.70.9
. date (A/M/J)	:	2014-09-08	
. échéance (A/M/J)	:	2019-07-29	
- Modification au permis	:	OUI (X) NON ()	
. si OUI, demande de modification présentée	:	OUI (X) NON ()	R.128-129
- Demande de renouvellement de permis présentée	:	OUI () NON () N/A (X)	R.127
- Garantie fournie	:	OUI (X) NON ()	
. montant de la garantie	:	150 000 \$	
. échéance	:	2016-05-15	
. conforme	:	OUI (X) NON ()	R.120 à 123
- Assurance responsabilité conforme	:	OUI (X) NON ()	R.124-125
. montant	:	2M \$	
. échéance	:	2015-08-30	
- Nature des M.D. visées au permis	:	Huiles usées (A01 et A02)	
	:		
	:		
	:		
	:		
- Quantité d'entreposage indiquée au permis	:	Huiles usées	1 100 m ³
	:		
	:		
	:		
	:	(nature)	(unités)
- Quantité des M.D. entreposées	:	Huiles usées	Articles 23-24 de la L.A.D.
	:		
	:		
	:	(nature)	(unités)

- Registre des M.D. produites, utilisées et reçues tenu	: OUI (X) NON () N/A ()	R.130
. conforme	: OUI (X) NON ()	R.131-132
. délai de conservation respecté (2 ans)	: OUI (X) NON ()	R.133
- Rapport annuel des M.D. reçues ou produites préparé	: OUI (X) NON ()	R.134
. conforme	: OUI (X) NON ()	R.135 à 137
. transmis	: OUI (X) NON ()	R.138

COMPLÉTER CET ENCADRÉ SI LE TITULAIRE DE PERMIS ENTREPOSE À L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PLUS DE 45 000 KG DE L'UNE DES M.D. VISÉES AUX PARAGRAPHES 1 À 5 OU PLUS DE 45 000 KG DE PLUSIEURS DES CATÉGORIES DE M.D. VISÉES AUX PARAGRAPHES 1 À 6 DE L'ARTICLE 85 ET QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.

- Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion	: OUI () NON ()	R.85
. Si oui :		
a) entretien annuel du système effectué	: OUI () NON ()	R.90
b) certificat d'installation et d'entretien conservé	: OUI () NON ()	R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	: OUI () NON ()	
. si NON, équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	: OUI () NON ()	R.89

COMPLÉTER CET ENCADRÉ SI LE TITULAIRE DE PERMIS ENTREPOSE À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PLUS DE 20 000 KG D'UNE MATIÈRE VISÉE AUX PARAGRAPHES 1 À 5, OU PLUS DE 20 000 KG DE PLUSIEURS DES CATÉGORIES DE MATIÈRES VISÉES AUX PARAGRAPHES 1 À 6 DE L'ARTICLE 86 ET QU'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE

AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D		
1) - Entre 20 000 et 45 000 kg	: OUI () NON () N/A ()	
. si OUI, bâtiment protégé par un système		
a) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	: OUI () NON ()	R.86 et 91
b) d'extinction automatique d'incendie approprié	: OUI () NON ()	R.86
2) - Plus de 45 000 kg	: OUI () NON () N/A ()	
. si OUI, bâtiment protégé par un système		
a) de détection d'intrusion	: OUI () NON ()	R.85
b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	: OUI () NON ()	R.86 et 91
c) d'extinction automatique d'incendie approprié	: OUI () NON ()	R.86

- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	: OUI () NON ()	R.90
. Si OUI, certificat d'installation et d'entretien conservé	: OUI () NON ()	R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	: OUI () NON ()	
. si NON, équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	: OUI () NON ()	R.89

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL Y A ENTREPOSAGE DE BPC ET S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE AUX ARTICLES 31, 32 ET 81 DU R.M.D.

1. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C.	: OUI () NON ()	
Si oui :		
- <u>Entreposage intérieur</u>		
. Bâtiment protégé par un système :		
a) de détection d'intrusion	: OUI () NON ()	R.88
b) de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	: OUI () NON ()	R.88-91
c) d'extinction automatique d'incendie	: OUI () NON ()	R.88
- <u>Entreposage extérieur</u>		
. Lieu d'entreposage protégé par un système de détection d'intrusion	: OUI () NON ()	R.88

2. ENTREPOSAGE DE 20 000 KG OU MOINS DE LIQUIDES CONTENANT DES B.P.C.	: OUI () NON ()	
Si oui :		
- <u>Entreposage intérieur</u>		
. Bâtiment protégé par :		
a) un système de détection d'incendie muni d'un système d'avertisseur d'incendie	: OUI () NON ()	R.88-91
b) extincteurs portatifs appropriés	: OUI () NON ()	R.88

3. ENTREPOSAGE DE PLUS DE 20 000 KG DE MATIÈRES ET OBJETS CONTENANT DES BPC OU CONTAMINÉS PAR DES BPC	: OUI () NON ()	
Si oui :		
- Bâtiment équipé d'un dispositif mécanique de ventilation	: OUI () NON () N/A ()	
. si OUI :		
. muni d'un système d'urgence permettant, dès qu'il y a présence de chaleur ou de fumée, d'arrêter la ventilation et de fermer les registres d'admission et d'évacuation d'air	: OUI () NON ()	R.87

4- Entretien annuel des systèmes de détection d'incendie et/ou d'intrusion effectué	:	OUI	()	NON	()		R.90
. si OUI :							
. certificat d'installation et d'entretien conservés	:	OUI	()	NON	()		R.90
- Lieu d'entreposage sous surveillance	:	OUI	()	NON	()		
. si NON :							
. Équipement de transmission d'alarme relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme	:	OUI	()	NON	()		R.89
- S'agit-il d'un lieu de dépôt définitif	:	OUI	()	NON	(X)		
. Si OUI :							
a) aménagé de manière à empêcher toute intrusion	:	OUI	()	NON	()		R.99
b) muni d'une affiche à l'entrée, placée bien en vue	:	OUI	()	NON	()		R.100
- Cessation des activités ou démantèlement de tout bâtiment ayant contenu des M.D.	:	OUI	()	NON	(X)		
. si OUI :							
a) préavis de 30 jours au ministre	:	OUI	()	NON	()		R.13
b) démantèlement ou décontamination conforme	:	OUI	()	NON	()		R.13
- Biens meubles, immeubles, ouvrages et équipements maintenus en bon état	:	OUI	(X)	NON	()		R.37
- Déversement accidentel	:	OUI	()	NON	(X)		
. si OUI :							
a) cessation du déversement	:	OUI	()	NON	()		R.9
b) avis au ministre	:	OUI	()	NON	()		R.9
c) décontamination	:	OUI	()	NON	()		R.9
- Mélanges ou dilutions conformes	:	OUI	(X)	NON	()	N/A ()	R.10
- Expédition et/ou réception d'une M.D. dans un lieu autorisé	:	OUI	(X)	NON	()	N/A ()	R.11
. si OUI :							
a) contrat conforme entre l'expéditeur et le destinataire et délai de conservation respecté (2 ans)	:	OUI	(X)	NON	()	N/A ()	R.11, L.123.1
b) M.D. confiées à un transporteur autorisé et délai de conservation du document d'expédition respecté (2 ans)	:	OUI	(X)	NON	()	N/A ()	R.12-21
- Présence d'un transformateur inutilisable	:	OUI	()	NON	(X)		
. si OUI, drainé	:	OUI	()	NON	()		R.16
- Présence de matières et objets contenant des B.P.C. ou contaminés par des B.P.C.	:	OUI	()	NON	(X)		
. si OUI, regroupés et entreposés à l'écart des autres M.D. ou placés dans un conteneur	:	OUI	()	NON	()	N/A ()	R.42

N.B. Cet article ne s'applique pas s'il s'agit d'une exclusion prévue aux paragraphes 2^e et 5^e de l'article 31.

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL Y A UTILISATION À DES FINS ÉNERGÉTIQUES D'UNE M.D. OU UTILISATION D'UNE M.D. DANS LA FABRICATION D'UN COMBUSTIBLE

- Utilisation d'huiles usées à des fins énergétiques	: OUI (X) NON ()	
. si OUI :		
a) équipement de combustion ≥ 3 MW	: OUI (X) NON () N/A ()	R.26
b) normes prévues à l'annexe 6 respectées	: OUI (X) NON ()	R.26 Note 1
c) réservoir et raccord munis d'un système de prise d'échantillon	: OUI (X) NON ()	R.28
d) si utilisation d'huiles isolantes usées constituées d'hydrocarbures monocycliques ou polycycliques non saturés		
. équipement de combustion ≥ 10 MW	: OUI () NON () N/A (X)	R.27
- Utilisation à des fins énergétiques d'une M.D. autre qu'une huile usée	: OUI (X) NON ()	
. si OUI :		
a) utilisée dans un établissement industriel	: OUI (X) NON ()	R.24
b) normes prévues à l'annexe 5 respectées	: OUI (X) NON ()	R.24
- Fabrication d'un combustible à partir de M.D.	: OUI (X) NON ()	
. si OUI, les M.D. utilisées rencontrent-elles les normes prévues à l'annexe 5	: OUI (X) NON ()	R.25

COMPLÉTER LES SECTIONS RELATIVES À L'ENTREPOSAGE UNIQUEMENT S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCLUSION PRÉVUE À L'ARTICLE 31 DU R.M.D.

NOTES :	Mélange de produits pétroliers conventionnels (mazouts de types 0 à 6) à des huiles minérales usées et utilisation de ce mélange à des fins énergétiques.
1	Une fois que le réservoir est plein, les huiles sont échantillonnées pour être analysées et vérifier le respect des normes de l'annexe 6 du RMD. Voir certificats d'analyse en annexe.

SECTION G

ENTREPOSAGE INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR
EN RÉSERVOIR DE SURFACE

- **Identification de l'aire d'entreposage** Réservoirs d'entreposage (1 à 14)
Réservoirs de transfert (A, B, C et D)
-
- **S'agit-il d'entreposage**
 . intérieur : ()
 OU
 . extérieur : (X)
- **Bâtiment construit pour protéger ce qui est entreposé de toute altération que peuvent causer l'eau, la neige, le gel ou la chaleur** : OUI () NON () N/A (X) R.33
- **Bâtiment muni d'un plancher étanche non susceptible d'être attaqué par la M.D. entreposée et pouvant supporter cette M.D.** : OUI () NON () N/A (X) R.33
- **Aire d'entreposage aménagée pour contenir toutes fuites ou déversements** : OUI (X) NON () N/A () R.33
- **Présence de drain dans un endroit où sont entreposées des M.D.** : OUI (X) NON ()
 . si OUI :
 a) drain obturé hermétiquement en tout temps : OUI (X) NON () N/A ()
 OU
 b) drain relié à un réseau assurant l'évacuation des M.D. dans un système de récupération de capacité suffisante : OUI () NON () N/A () R.35
- NOTES :
-
-
-
- **Réservoirs fermés, étanches, solides, en bon état et fabriqués d'un matériau ne pouvant être modifié par la M.D. entreposée** : OUI (X) NON () R.45

- Eau accumulée dans l'aire d'entreposage recueillie et évacuée conformément à la loi : OUI (X) NON () N/A () R.38
- Réservoirs munis d'une étiquette visible indiquant la M.D. entreposée : OUI (X) NON () R.46
- Aire d'entreposage des M.D. accessible en tout temps aux équipes d'urgence : OUI (X) NON () R.36

NOTES :

- Vérification trimestrielle des équipements d'entreposage effectuée : OUI (X) NON () R.39
- Registre d'inspection tenu : OUI (X) NON () N/A () R.39
- . si OUI :
- a) conforme et à jour : OUI (X) NON () R.39
- b) délai de conservation respecté (2 ans) : OUI (X) NON () R.39

**COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE
À L'ARTICLE 32 DU R.M.D**

- Réservoir en surface et tuyauterie en surface protégés contre la corrosion : OUI (X) NON () R.54
- Réservoir muni d'un mécanisme de sécurité empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage ou de vidange : OUI (X) NON () R.53
- Présence de tuyauterie souterraine : OUI () NON (X)
- . si OUI :
- A) à double paroi et pourvu d'un système de détection automatique de fuite : OUI (X) NON () R.58
- Indice de fuite : OUI () NON (X)
- . si OUI :
- Date de test d'étanchéité : _____ R.59
- B) tuyauterie souterraine en acier protégée contre la corrosion : OUI () NON () N/A (X) R.61
- . si OUI :
- a) système de protection contre la corrosion conforme : OUI () NON () R.61
- b) vérification de fonctionnement dudit système : OUI () NON () R.62
- c) vérification conforme : OUI () NON () R.62
- d) attestation de fonctionnement conservée et conforme : OUI () NON () R.62
- . si NON :
- Fuite détectée : OUI () NON ()
- . si OUI :
- Date de remplacement prévue : _____ R.65

- Réservoir de capacité supérieure à 2 000 kg : OUI (X) NON ()

. si OUI :

a) réservoir à double paroi pourvu d'un système de détection automatique des fuites : OUI (X) NON () N/A ()

OU

b) réservoir avec bassin étanche intégré et conforme : OUI () NON () N/A ()

OU

c) réservoir placé dans un bassin étanche et conforme : OUI (X) NON () N/A () R.56

- **Présence de plusieurs réservoirs dans un même bassin** : OUI (X) NON ()

. si OUI, matières compatibles : OUI (X) NON () R.56

- **Entreposage de matières explosives, comburantes ou de liquides inflammables** : OUI () NON (X)

. si OUI, interdiction d'utilisation des réservoirs de matières plastiques ou de fibre de verre respectée : OUI () NON () R.51 et 52

- **Réservoirs protégés par des butoirs** : OUI (X) NON () N/A () R.55

- **Réservoir de capacité supérieure à 20 000 litres muni d'un dispositif automatique de prise d'inventaire en continu et d'un dispositif de prévention de déversement** : OUI (X) NON () N/A () R.57 et 148

COMPLÉTER CET ENCADRÉ S'IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXCEPTION PRÉVUE AUX ARTICLES 32 ET 81 DU R.M.D.

- **Entreposage de M.D. liquides** : OUI (X) NON ()

. si OUI, présence de substance absorbante à proximité du lieu d'entreposage : OUI (X) NON () R.83

- **Lieu d'entreposage aménagé de manière à empêcher toute intrusion** : OUI (X) NON () R.82

- **Entreposage intérieur d'une M.D. susceptible d'émettre un gaz inflammable** : OUI () NON (X)

. si OUI, bâtiment muni d'un appareil de détection automatique d'un tel gaz ou alarme automatique lors de l'arrêt du système de ventilation : OUI () NON () R.84

G-4/4

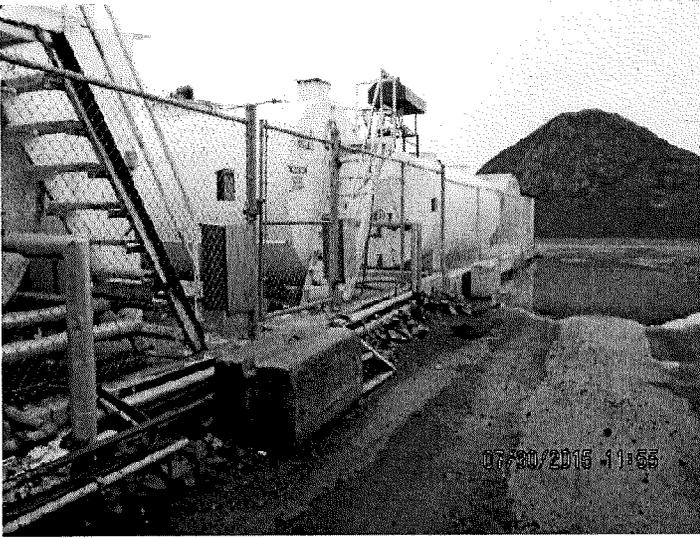
RÉSERVOIR N°	NATURE DES M.D.	CAPACITÉ PAR RÉSERVOIR	QUANTITÉ (litres)
1	Huiles usées	50 000 litres	Articles 23-24 de la L.A.D.

2	Huiles usées	50 000 litres		
3	Huiles usées	50 000 litres		
4	Huiles usées	50 000 litres		
5	Huiles usées	50 000 litres		
6	Huiles usées	50 000 litres		
7	Huiles usées	50 000 litres		
8	Huiles usées	50 000 litres		
9	Huiles usées	50 000 litres		
10	Huiles usées	50 000 litres		
11	Huiles usées	50 000 litres		
12	Huiles usées	50 000 litres		
13	Huiles usées	50 000 litres		
14	Huiles usées	50 000 litres		
A	Huiles usées	50 000 litres		
B	Huiles usées	50 000 litres		
C	Huiles usées	50 000 litres		
D	Huiles usées	50 000 litres		
		TOTAL :		

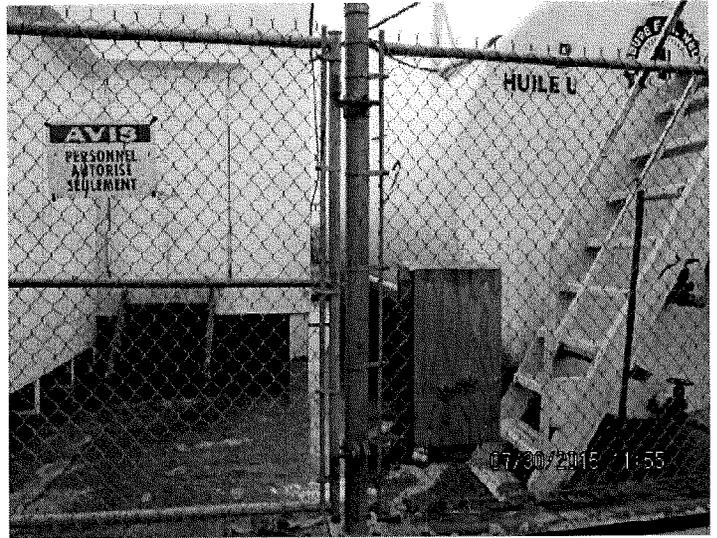
NOTES :

--	--

Annexe photo
Ali Excavation



IMG_3647.jpg
Réservoirs de transfert



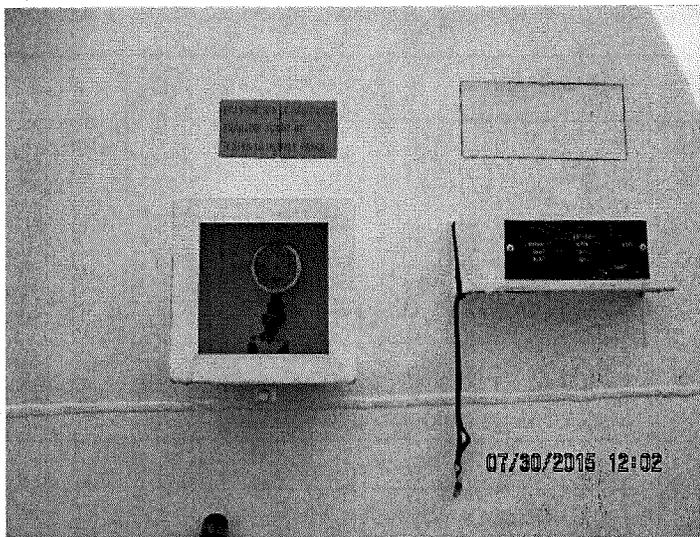
IMG_3648.jpg
Réservoirs de transfert



IMG_3649.jpg
Réservoirs d'entreposage



IMG_3650.jpg
Réservoirs d'entreposage



IMG_3651.jpg
Manomètre indiquant la pression entre les parois

Articles 23-24 de la L.A.D.

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: (514) 365-2310
T: +1 (418) 727-1227
F: +1 (418) 878-7185
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Clair
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-1227
F: +1 (514) 697-1227
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com



Tester, étalonner, conseiller.

Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 15-671681
Version : 1
Date de réception : 2015-07-07
Votre projet : ----

No. de commande : E-15-322
No. de client : 179731

Résultats exprimés en base humide sauf indication contraire.

Paramètres	Accrédité CEAEQ	Unités	Date		Résultat(s)
			Préparation	Analyse	
Identification					Huile usée
Identification (suite)					Réservoir # 8
Matrice					Huile
Date de prélèvement					2015-07-07
Lieu du prélèvement					NA
Prélevé par					Client
No de laboratoire					2878527
Arsenic, As	x	mg/kg	2015-07-08	2015-07-08	< 2 /
Cadmium, Cd	x	mg/kg	2015-07-08	2015-07-08	< 1 /
Chrome, Cr	x	mg/kg	2015-07-08	2015-07-08	< 1 /
Plomb, Pb	x	mg/kg	2015-07-08	2015-07-08	< 5 /
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	x	mg/kg	2015-07-10	2015-07-10	69.6 /
Soufre, S	x	% p/p	2015-07-10	2015-07-10	0.22 /
Valeur calorifique	x	kJ/kg	---	2015-07-10	45428 /
Point d'éclair, en coupelle fermée	x	°C	---	2015-07-08	> 80 /
Eau		% v/v	---	2015-07-08	0.16 /
BPC *	x	mg/kg	---	2015-07-09	< 1 /
Densité à 15°C		kg/L	---	2015-07-08	0.8647

Commentaires: * Analyse sous-traitée

Méthodes d'analyse : Annexe I

Contrôle de qualité : Annexe II

Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant.

Chimiste :

Jacques Poitras
2015-07-14



Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client. Termes et conditions: <http://www.exova.ca/modalites>



Tester, étalonner, conseiller.

Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 15-671681
Version : 1
Date de réception : 2015-07-07
Votre projet : ----

No. de commande : E-15-322
No. de client : 179731

Résultats exprimés en base humide sauf indication contraire.

Paramètres	Accrédité CEAEQ	Unités	Date		Résultat(s)
			Préparation	Analyse	
			Identification		
Identification (suite)					Réservoir # 8
Matrice					Huile
Date de prélèvement					2015-07-07
Lieu du prélèvement					NA
Prélevé par					Client
No de laboratoire					2878527
Arsenic, As	x	mg/kg	2015-07-08	2015-07-08	< 2 /
Cadmium, Cd	x	mg/kg	2015-07-08	2015-07-08	< 1 /
Chrome, Cr	x	mg/kg	2015-07-08	2015-07-08	< 1 /
Plomb, Pb	x	mg/kg	2015-07-08	2015-07-08	< 5 /
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	x	mg/kg	2015-07-10	2015-07-10	69.6 /
Soufre, S	x	% p/p	2015-07-10	2015-07-10	0.22 /
Valeur calorifique	x	kJ/kg	----	2015-07-10	45428 /
Point d'éclair, en coupelle fermée	x	°C	----	2015-07-08	> 80 /
Eau		% v/v	----	2015-07-08	0.16 /
BPC *	x	mg/kg	----	2015-07-09	< 1 /
Densité à 15°C		kg/L	----	2015-07-08	0.8647

Commentaires: * Analyse sous-traitée

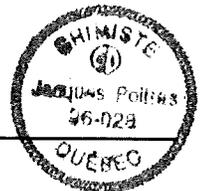
Méthodes d'analyse : Annexe I

Contrôle de qualité : Annexe II

Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant.

Chimiste :

Jacques Poitras
2015-07-14



Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client. Termes et conditions: <http://www.exova.ca/modalites>



Tester, étalonner, conseiller.

Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 15-671681
Version : 1
Date de réception : 2015-07-07
Votre projet : ----

No. de commande : E-15-322
No. de client : 179731

Annexe I

Paramètres	No. de méthode ou référence	Instruments ou techniques
Arsenic, As	E-A-EN-EN-FL-PC-MD003	ICP
Cadmium, Cd	E-A-EN-EN-FL-PC-MD002	ICP
Chrome, Cr	E-A-EN-EN-FL-PC-MD002	ICP
Plomb, Pb	E-A-EN-EN-FL-PC-MD002	ICP
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	E-A-EN-EN-FL-PC-MD004	IC
Soufre, S	E-A-EN-EN-FL-PC-MD007	IC
Valeur calorifique	E-A-EN-EN-FL-PC-MD006	Calorimètre Parr
Point d'éclair, en coupelle fermée	ASTM D-93, procédure B	Appareil à vase fermé Pensky Marten
Eau	E-A-EN-EN-FL-PC-MD001	Karl Fischer
BPC *	----	Sous-traitée
Densité à 15°C	ASTM D-1298	Hydromètre

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.

Exova
237 rue de Liverpool
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec
Canada
G3A 2C8

Sans Frais: +1 365-2310
T: +1 (418) 811-127
F: +1 (418) 878-7185
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com

Exova
121 Boulevard Hymus
Pointe-Claire
Québec
Canada
H9R 1E6

T: +1 (514) 697-2310
F: +1 (514) 697-2311
E: ventes@exova.com
W: www.exova.com



Tester, étalonner, conseiller.

Certificat d'analyses

Attention : Ana Fernandez

Client : Ali Excavation Inc.
adresse : 760 Boul. des Érables, Parc Industriel
Valleyfield, Québec
J6T 6G4

No de certificat : 15-671681
Version : 1
Date de réception : 2015-07-07
Votre projet : ----

No. de commande : E-15-322
No. de client : 179731

Annexe II

Identification		Blanc analyse	Duplicata d'échantillon			Matériaux de référence		
Paramètres	Unités	Résultats	No de laboratoire	Résultats 1	Résultats 2	Valeurs	Écarts	Obtenus
Arsenic, As	mg/kg	< 2	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	8.2
Cadmium, Cd	mg/kg	< 1	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	8.7
Chrome, Cr	mg/kg	< 1	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	8.5
Plomb, Pb	mg/kg	< 5	----	----	----	10.0	8.0 - 12.0	9.0
Halogènes Totaux (Cl, Br), en Cl	mg/kg	< 50	2878527	70.1	69.0	1222	978 - 1466	1140
Soufre, S	% p/p	< 0.005	2878527	0.22	0.22	0.1000	0.080 - 0.120	0.0928
Valeur calorifique	kJ/kg	NA	2878527	45442	45413	26453	25 924 - 26 982	26436
Point d'éclair, en coupelle fermée	°C	NA	----	----	----	53.9	50.9 - 56.9	52.0
Eau	% v/v	NA	----	----	----	0.50	0.475 - 0.525	0.498
BPC *	mg/kg	< 1	----	----	----	----	----	----
Densité à 15°C	kg/L	NA	----	----	----	----	----	----

NA : Non applicable

Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instruction écrites du client.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0017201 DATE DE RÉDACTION : 95 / 07 / 24
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95 / 07 / 12 HEURE : - Arrivée : 10H30
A M J - Départ : 11H00

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-MARIE JR DION

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
ALI EXCAVATION INC.
760, BOULEVARD DES ÉRABLES
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
J6T 2G4

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	<u>STÉPHANE LOISELLE</u> <u>RÉPARTITEUR</u>	<u>(514) 373-2010</u>
	_____	_____
	_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre 3 # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : VÉRIFIER LA CONFORMITÉ AU CERTIFICATION DES
ACTIVITÉ DE CONCASSAGE ET DE TAMISAGE DE BÉTON
DE CIMENT ET DE BÉTON BITUMEUX

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0017201 DATE DE RÉDACTION : 95 / 07 / 24
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

LORS DE MON INSPECTION, J'AI RENCONTRÉ MONSIEUR STÉPHANE LOISELLE, CE DERNIER M'A FAIT VISITER LEURS INSTALLATIONS.

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SITE ONT DÉBUTÉS, CEPENDANT ILS NE PRÉVOIENT PAS DÉBUTER LES OPÉRATIONS DE CONCASSAGE AVANT LE PRINTEMPS 1996. IL EST À NOTER QUE LE CONCASSEUR N'EST PAS ENCORE ACHETÉ ET LA DEMANDE POUR CE TYPE D'AGRÉGAT N'EST PAS TRÈS GRANDE EN CE MOMENT. TOUTE FOIS, ILS ONT COMMENCÉ À RECEVOIR DU BÉTON DE CIMENT ET DU BÉTON BITUMINEUX, POUR AVOIR DES RÉSERVES LORS DU DÉMARRAGE DE CETTE ACTIVITÉ.

MONSIEUR 53-54 M'A FAIT PART DE LEURS INTENTIONS D'AMÉNAGER UN SITE D'ENTREPOSAGE D'HUILE USÉE GÉNÉRÉE LORS DE L'ENTRETIEN DE LEUR PLAN D'ASPHALTE. JE L'AI ALORS INFORMÉ DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRE, C'EST-À-DIRE : QUE LE LIEU DE REMISAGE ET LE CONTENANT DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS, QU'IL Y AIT SOUS LE RÉSERVOIR UNE CUVETTE DE RÉTENTION POUR PRÉVENIR LES FUITES ET QU'UN REGISTRE D'INSPECTION HEBDOMADAIRE SOIT TENU ET DISPONIBLE.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0017201 DATE DE RÉDACTION : 95 / 07 / 24
A M J

3. CONCLUSION

LES OPÉRATIONS DE CONCASSAGE ET DE TAMISAGE N'ONT PAS ENCORE DÉBUTÉ ET ELLES NE DEVRAIENT PAS DÉBUTER AVANT LE PRINTEMPS 1996. ILS ONT CEPENDANT COMMENCER A ACCUMULER DES RÉSIDUS DE BÉTON DE CIMENT ET DE BÉTON BITUMINEUX.

EN CE QUI CONCERNE L'ENTREPOSAGE DES HUILES USÉES, L'ENTREPRISE A ÉTÉ INFORMÉ DE NOS EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0017201 DATE DE RÉDACTION : 95/07/24
A M J

4. RECOMMANDATIONS

• EN 1996, VÉRIFIER LE CONCASSAGE ET TAMISAGE DE BÉTON DE CIMENT ET DE BÉTON BITUMINEUX SI CONFORME AU C.A.
• VÉRIFIER L'ENTREPOSAGE DES HUILES USÉES.

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : JEAN-MARIE JR DION (nom) [Signature] (signature) 95/07/24
A M J
• VÉRIFIÉ PAR : L. Labillaud (nom) [Signature] (signature) 95/08/01
A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Date : 95 / 07 / 12
Référence : 1

Nom : ALI EXCAVATION INC.

Municipalité : SALABERRY-DE-
VALLEYFIELD.

Note : ACCUMULATION DE
DÉCHET DE BÉTON BITUMINEUX
POUR ÊTRE RECYCLÉ
(CONCASSAGE PUIS REUTILISA-
TION)



Date : 95 / 07 / 12
Référence : 2

Nom : ALI EXCAVATION INC.

Municipalité : SALABERRY-DE-
VALLEYFIELD.

Note : ACCUMULATION DE
DÉCHET DE BÉTON BITUMINEUX
A ÊTRE RECYCLÉ.



Date : 95 / 07 / 12
Référence : 3

Nom : ALI EXCAVATION INC.

Municipalité : SALABERRY-DE-
VALLEYFIELD.

Note : ACCUMULATION DE
BÉTON DE CIMENT (DÉCHET)
QUI SERA RECYCLÉ.

